# INTRODUCTION

Le Sahara Occidental Marocain forme une des parties les plus étendues du Sahara nord-africain dont la superficie, de l'Atlantique à la mer Rouge, est d'environ sept millions de km², représentant les 4/5 de celle de l'Europe.

Cette partie occidentale du Sahara s'identifie avec le Sahara dit « espagnol,) qui comporte la Sekiat el Hamra et le Rio de Oro. Elle a été connue aussi sous l'appellation coloniale (d'Afrique occidentale espagnole) . L'explorateur allemand Heinrich Schiffers (1) fait prolonger le Sahara Occidental Marocain « de l'Atlantique à la dépression du Saura, au Hoggar el à l'Adrar des Iforas ».

Les délimitations du Sahara ont été tentées, sous diverses optiques, à partir de critères geologico-morphologique, climatologique, hydrographique, botanico-géographique, physico-géog., ou anthropo-géogr. ... Cependant, ces critères ne sont pas spécifiques, vu le chevauchement de quelques éléments, créant une certaine similitude entre les Sahara oriental, central et occidental.

La Sakiat el Hamra est d'une superficie de 82 000 km², alors que celle du Rio Oro atteint plus que le double, soit 190000 km².

La Sakia, quoiqu'elle soit le prolongement naturel du Maroc, présente les types de géologie saharienne , tel l'erg, avec son massif du Zemmour, alimenté par les sables de plaines alluviales appelées reg, les Hamadas, plateaux stériles de calcaire et de marne, s'érigeant à partir de Tindouf, les sebkhas avec leurs riches réserves salines, les guelb, sortes de rochers volcaniques et les grara, comportant des cuvettes aux terres limoneuses cultivables. Les Teckna sont limités au nord par l'Anti-Atlas , au sud par la Sekiat el Hamra , à l'Ouest de l'Océan , à l'Est par l'oued Tamanart . C'est une zone de transition entre la région méditerranéenne au nord et la région saharo-sindienne au sud ; l'oued Noun est le carrefour . La balance des ressources s'équilibre par le commerce caravanier entre le nord du Maroc et la Mauritanie ou le Soudan, à travers l'oued Noun (zone des foires annuelles), l'oued Dra (zone des mader) et la Sekiat (grenier du Sahara et terrain de culture).

Les oueds sahariens ont eu un débit assez fort comparé au degré d'écoulement actuel; la Sekiat el Hamra formait un grand fleuve; mais son cours demeure parfois sec, pendant deux années de suite, tout en atteignant , jusqu'à l'Océan, une longueur de 400 km. Ce débit qui reflète le faible régime pluviométrique, est encore plus limité dans les autres oueds. Le Réseau hydrographique souterrain comporte, cependant , des réserves d'eau dont la population saharienne sait tirer le maximum de profit , grâce au forage de puits artificiels (adjir, hassyan, metfia ou citerne). Il existe également des sources et des points d'eau naturels (daya ou lagune). Quant à la végétation, qui recouvre les plaines alluviales des regs, elle prend une allure moins désertique, sur les régions côtières, grâce aux influences océaniques. Le cheptel, rare, suit en général le régime aléatoire d'un nomadisme transhumant; mais sur les ergs de dunes, les graminées ou choux-fleurs du Sahara, fournissent aux troupeaux une alimentation, qui reste cependant limitée par la rareté des pluies. La faune du Sahara Occidental Marocain comporte toute une gamme de rongeurs (rat, gerboise, loir, lérot, écureuil, lièvre), carnivores (chacal, guépard, mangouste, fennec, renard, hyène, porc), ongulés (sanglier, onyx, addax, mouflon, gazelle, antilope, mohor), reptiles (lézard, naja, vipère, varan), oiseaux (surtout migrateurs) et orthoptères (scarabées, mouches, fourmis, araignées, scorpions) (2). La population du Sahara Occidental Marocain est une mosaïque berbéro-arabo-hartanie. Entre autres, les Tekna sont les descendants de l'ancêtre éponyme Otman Ben Menda, Khalife almoravide de Abdallah Ben Yassin (3). Les Tekna occupent près de la moitié du Sahara Occidental Marocain avec leurs douze tribus industrieuses confédérées. Ils possèdent les oasis fertiles, riches d'une centaine de milliers de palmiers, de quelques milliers d'oliviers et de terres agricoles, dont le rendement atteint, en orge seulement, près de 300 tonnes; le cheptel comporte un quart de million de chèvres et une quarantaine de milliers de chameaux. Le chameau est l'élément capital dans le cheptel saharien.

Les foires de chameaux ont lieu à Assa et Goulimine. Les terrains de parcours dans lesquels les nomades pratiquent la transhumance, s'étendent sur un millier de kms de Villa-Cisneros , à Tagounit et sur plus de 500 kms d'Ifni à Igidi.

Les Chnagla, branche des Ouled Dlim sont des pêcheurs , dont le réseau d'activité s'étend de Villa Cisneros , jusqu'a l'oued Draa (4).

Les Imraguens (berbères et noirs) s'adonnent à la pêche de Villa Cisneros à Nouakchott, contre un horma (5) payé aux Ouled Ohm.

Le patois en général est le Hassania, dialecte proche de l'arabe, parlé dans les Tekna, Rguibat et en Mauritanie. Il comporte entre 20 070 et 35 ul0 de Tachelhit, c'est-a-dire le parler des Chleuf ou Soussi.

L'habitat saharien est le Khaïma : sorte de tente à pièces multiples et démontables, généralisée chez les nomades sahariens; elle est en peau de chèvre ou de mouton; une section est réservée aux femmes.

Une partie de ce grand Sahara constitue ce qu'on a appelé le " Far West " marocain; il est formé par le Bani, le Noun et le Sous. Le cap Noun se trouve entre Ifni et l'embouchure de l'oued Noun (des canes l'identifient avec le cap Dra, depuis 1929).

Le port de Massa est un centre caravanier. Le second centre important se situe à Tazerwalt (Nul, Nun ou Tagaost...) (6) Au coude du Dra on rencontre des palmeraies et les villages de Ktawa et de Mhamid. L'oued Seyad, connu aussi sous le nom d'oued Asaka, est l'artère maîtresse de l'oued Noun.

Le Sahara est traversé par une route principale, la route almoravide, restaurée au 16e siècle, par le général saadien Jouder. Plusieurs explorateurs furent les pionniers de la pénétration européenne dans le Sahara; tous durent prendre cette route caravanière marocaine, la seule qui existait alors. René Caillé, en 1928, accompagna de Tombouctou au Tafilalet, une caravane marocaine, dans sa traversée du désert.

Léopold Panet qui, du Sénégal, voulut atteindre l'Algérie en 1850, dut se rendre compte qu'il n'existait aucune liaison caravanière directe avec le territoire algérien ; il se résigna à prendre la route côtière, aboutissant à la ville d'Essaouira (Mogador).

Des hameaux jalonnent les routes caravanière et routière. Entre autres, Smara a été édifiée au début du siècle dernier , par Mâa el Aïnin, doté, alors, par le roi du Maroc, de larges subsides et d'un matériel approprié; c'est la ville la plus ancienne de Sakiat el Hamra. Située à l'est d'El Ayoun, elle a connu une grande prospérité et un grand épanouissement.

Elle fut, durant son âge d'or, un centre de rayonnement culturel et religieux , dont les effets furent ressentis à l'est et au sud. Les écoles et instituts de Smara ont formé une pléiade de légistes et de savants notables. Aujourd'hui , Smara est sortie de l'intérieur de ses vieux remparts , dans une relance culturelle et religieuse.

Le Sahara marocain demeure profondément façonné et imprègné par l'Islam et ses préceptes. Les traditions ancestrales des Sahraouis sont marquées par cet esprit d'unité , qui a toujours caractérisé le comportement socio-économique du Sahara. Si on essaie de suivre, de très près, le mécanisme d'implantation du rite malékite au Sahara, on constate que ce processus idéologique évolue à l'intérieur d'un réseau , qui cadre avec l'ensemble maroco-mauritanien. Cette solidarité religieuse a été mise en relief par une question soulevée, el la C.I .J. (7). Le Maroc et son Sahara n'ont cesse, en effet, depuis treize siècles, de synthétiser l'esprit islamique dans ce qu'il a de plus pratique et de plus réaliste, sans s'enliser dans le formalisme et le dogmatisme.

Le malékisme se répandit en Espagne, au Sahara et en Mauritanie; les contours de son expansion et son évolution épousèrent harmonieusement les confins naturels du Maroc. Une conception unitaire sunnite de l'Islam est la marque caractéristique du bloc maroco-mauritanien où nulle fissure, telle qu'un kharidjisme hérétique, ne vient entacher cette harmonie traditionnelle, comme c'est le cas, dans les autres pays du Maghreb. Cette unité dogmatique n'est-elle pas un des aspects essentiels de la symbiose idéologique qui a toujours caractérisé notre entité ?

Le Maghreb el Aksa, dans ses larges contours sahariens , est le seul pays maghrébin où le malékisme est le rite unique; ce rite est doublé en Algérie d'un mouvement sectaire, le kharijisme ,qui ne touche nullement au Sahara oriental où se prolongent à l'Est, les confins marocains. La route dite des Fokaha (juristes), chemin caravanier des pèlerins, suit les étapes de ce réseau saharien oriental, pour déboucher sur le Fezzan, dans le territoire libyen.

Dès l'année 172 de l 'hégire (776 grégorien), Idriss 1 er, élu roi du Maroc à l'unanimité de toutes les tribus berbères, installa son premier cadi (juge) de rite malékite, Mohammed Ibn Saïd el Qaïssi (consulter à ce sujet Ibn El Cadi dans Jadwa El Iqtibas, p. 13). Le malékisme est, dès lors, officiellement consacré. Il le sera aussi en Andalousie, grâce à l'influence d'un disciple de Malek, originaire de Tanger, Yahya el-Leithi, mort en l'an 230 de l'hégire, et érigé par les Khalifes omeyades de Cordoue à la dignité de cadi suprême de toute l'Andalousie.

Désormais, le malékisme, avec tout son matériau sunnite, trouve, dans les cent trente chaires malékites spécialisées de la Qaraouyène, un fond solide, la source du rayonnement intellectuel qui illumina le bloc musulman régional, de plus en plus cimenté de la Méditerranée au Niger.

Cette école malékite a fourni des jurisconsultes éminents ; il s'agit de Mohammed Ben Mohammed Dlimi, Mohammed Baha Sahraoui, Ghalia Ben Brahim Sbaï, Mohammed Zeqqak, de Fès, cheikh Mohammed Bennani, de Fès, Mohammed Senoussi, de Fès, Abdelwahed Ben Achir, Abou Ali Ben Rahal, du Tadla au Maroc, Thami Ben Rahmoun, de Tanger (8).

## ASSISE DU SAHARA MAROCAIN

Le Sahara Occidental Marocain est soumis à des influences d'ordre climatologique qui en font le prolongement naturel du Maroc.

L'homogénéité des parties nord et sud du littoral atlantique, quoique réelle et efficiente, ne peut pas constituer, à elle seule, un facteur déterminant pour une union quelconque, d'ordre politique. Les structures géologique ou géomorphologique ne sont également pas de nature à constituer un critère, pour étayer les réalités séculaires , qui ont scellé, à travers l'histoire, l'union spontanée entre le Maghreb et son Sahara.

Parler d'une homogénéité structurale sur le plan géographique, pour asseoir des liens tels que ceux qui existent entre le Maroc et le Sahara, c'est bâtir sur un terrain flou et inconsistant. Seule l'histoire créée, d'un commun accord, entre les hommes, suivant un processus d'unification et d'harmonisation, est susceptible de refléter cette volonté d'édifier une entité commune. Le peuple saharien a fait son choix spontané, depuis des siècles, et qui réitère constamment ses options ancestrales, l'attachant, par des liens indéfectibles, au trône Marocain. N'est-ce pas là un acte authentique d'une autodétermination que viennent étoffer tant d'impondérables?

### Assise ethnique?

D'aucuns recherchent une assise ethnique ou confessionnelle ou autre, pour affirmer une entité politique.

L'homogénéité raciale n'est ni absolument nécessaire , ni suffisante, car les mêmes ethnies se tiraillent , parfois , entre nations différentes. Dans le groupe arabe ou arabo¬-islamique, une même idéologie, une même langue, une civilisation commune, un même mode de vie, ne sauraient entrainer une quelconque implication d'allure socio-politique. Toute la communauté mohammadienne, que ce soit en Afrique ou en Asie, possède un même fonds de religiosité, d'hospitalité, d'attachement au sol, aux coutumes et à l'esprit de famille, outre la communion de langue et de patrimoine, sans prétendre à une confédération spécifique. La foi musulmane n'est

donc pas, à elle seule, déterminante. Tous ces facteurs constituent autant d'éléments de base, mettant en relief l'équation harmonisante entre diverses régions du monde.

Ce qui ne veut pas dire que certains de ces éléments et notamment l'élément ethnique ne joue, parfois, un rôle décisif ; car on ne peut pas ne pas tenir compte du fait capital que les rois Almoravides, issus du Sahara, sont les ancêtres de grandes tribus sahraoui, comme les Aroussiyine et les Ouled Dlim (9) ni du lien existant entre les Aroussiyine et le chef du çoufisme maghrébin, Ibn Mchich, originaire du Nord Marocain. Mais , ce sont là des traits essentiels qui marquent exclusivement les rapports ethnologiques de l'ensemble saharien marocain , avec la Mère-Patrie. Là, aucune confusion n'est à craindre, car des tribus entières, appartenant à une même catégorie raciale, ont toujours formé le noyau social du Sahara, avec des filiales ou même des souches au nord de la Mère-Patrie.

Le Maroc et son Sahara ont leur cachet propre; des traits caractéristiques les marquent de leur empreinte indélébile, et , forment le fonds naturel et spontané , sur lequel s'édifie une nation indivisible: le Maroc unifié.

Ces impondérables que la nation marocaine possède en exclusivité, sont les véritables facteurs d'intégration et de communion. Ils sont absolument nécessaires et pleinement suffisants, car ils constituent autant de propriétés inhérentes à notre être. Nous en esquisserons une fresque vivante, en faisant ressortir, outre les divers aspects de notre unité, d'autres mobiles spécifiques, puisés dans notre volonté délibérée, constamment soutenue, de nous unir, par les actes d'allégeance et de la Beia, qui jalonnent les périodes marquantes de notre histoire.

Certains historiens occidentaux ont tendance à concevoir le processus d'évolution des annales maghrébines, à travers la tradition occidentale. L'aboutissement fatal d'une telle aberration est la falsification de notre histoire.

**Conception territoriale non ethnique?**

« Les musulmans de l'Afrique du Nord - affirment Edmond doutey» (10), n'ont pas une conception territoriale de leur empire, mais bien une conception ethnique. L'élément principal, chez eux, dans cette conception, n'est pas l'idée de limites d'un territoire, mais l'idée de sujétion d'une population.

« Pour les Berbères , la patrie - affirme H. Terrasse (11) - n'est pas la terre, le sol des ancêtres, mais la race... les grandes forces historiques du Maroc furent des unités ou des groupements ethniques , qui ne s'inscrivent pas toujours dans un cadre territorial ».

Gautier, dérouté par cet esprit de corps , qui caractérise , d'après Ibn Khaldoun - les rapports entre les nomades maghrébins, crut devoir donner un sens biologique à tout le passé humain de l'Oriental, à toute son histoire. Il a ainsi généralisé , trop hâtivement , « cet esprit» qui devait être, à l'origine, circonscrit à des montagnards de l'Atlas ou à des Sahariens qui pratiquaient le nomadisme; car au sens même de l'auteur des Prolégomènes, cet esprit de corps demeure une exclusivité des nomades. Mais de la à considérer le groupe nomade comme abstrait de son substratum régional, il n'y a qu'un pas que des sociologues orientalistes ont vite franchi. Il est vrai que le nomadisme ne connaissait pas de patrie, dans l'acception etroite et occidentale du mot. Mais , il est non moins vrai que le monde qui évoluait dans un cadre géographique « large », ne s'y plaisait, justement, que grâce à l'homogénéité des décors, qui, au Maghreb El Aqsa, s'identifiaient, curieusement, avec l'unité ethnique.

« De ce que - dit Surdon – (12) les Berbères sédentaires sont extrêmement attachés à leur sol ingrat, qui leur est d'autant plus cher qu'il faut déployer davantage d'efforts , pour en extraire de quoi vivre, on en conclut qu'il existait, comme chez nous, mais à un degré plus élémentaire, des liens entre le sol et ses habitants ; en un mot que de la sédentarisation résultait la formation d'une patrie, non pas aussi développée que celle dont nous avons le sentiment, mais , du moins de même nature ». Mais , Surdon n'hésite pas, toutefois, à prétendre que « l'attachement profond que l'on a pour le coin de terre où l'on est né, que l'on a cultivé de ses mains, et pour la

défense duquel on est prêt à mourir, les armes à la main, ne saurait servir de base au sentiment territorial de la cité et de la patrie qui est le nôtre ». D'après le raisonnement de Surdon, qui craint , pourtant , d'avoir l'air de « cultiver le paradoxe », « ce peuple de paysans foncièrement attachés au sol d'un pays très beau, n'a cependant pas de liens juridiques avec ce sol» ; c'est vraiment bizarre!

**Assises réelles :**

La sociologie a démontré que les éléments constitutifs d'une nation sont divers; race, langue, religion, territoire ont aidé les hommes à s'ériger en nation. Certains de ces facteurs peuvent cependant faire défaut, sans, pour cela, empêcher la société de s'élever à l'état de nation. Il est, en effet, des nations qui sont composées de races différentes où l'on parle plusieurs langues; comme il est des peuples, tels les Anglais et les Américains du Nord , d'une part, les Espagnols et les Américains du Sud d'autre part, qui, bien que parlant la même langue, n'appartiennent pas à la même nation (13). En Europe, le cas de la Confédération Helvétique qui parle trois langues est bien caractéristique. De même, le facteur ethnique ne constitue pas un élément essentiel. En réalité, il y a deux sortes de facteurs: les uns matériels comme la terre, qui, selon l'expression même du grand sociologue français Renan, « fournit le substratum, le champ de lutte et de travail» ; les autres, spirituels, dont le plus important est la religion, qui est pour ce substrat la véritable âme. Le fait est d'autant plus significatif, pour nous, que l'Islam implique, malgré la pluralité des patois, une sorte d'unité linguistique, car l'arabe est, non seulement la langue du Livre sacré, mais encore l'unique instrument interprétatif, dans les pratiques rituelles: c'est-à-dire l'instrument culturel du dogme. Sa connaissance constitue, pour le Musulman, quelle que soit sa race, une obligation religieuse, un devoir transcendant. D'ailleurs, l'unité religieuse a joué ,parfois , un rôle décisif, aussi bien dans l'Antiquité que dans les Temps Modernes. D'éminents sociologues ont fait remarquer que « la religion a été l'un des facteurs les plus puissants ,dans la formation de l'esprit national» (cf. L'Encyclopédie Française).

L'ère théocratique ,surtout , fut marquée par l'influence illimitée des interprètes de la nature, chez les uns, des théologiens chez les autres ; et c'est , sous leurs directives, que les nations se sont formées. Ce phénomène est corroboré par le fait que le lien dynastique, qui peut, lui aussi « créer l'unité nationale », d'après Renan, s'est presque toujours appuyé sur « un droit divin ». Selon H. Terrasse lui-même, « la dynastie (marocaine), d'un mouvement invincible, se détache de sa souche berbère; pour se fonder, elle a presque toujours eu besoin de mettre en avant une idée musulmane» (14).

Notre célèbre auteur reconnait ,donc , l'importance de la religion comme facteur, dans la constitution de l'entité et de l'unité nationales. Ce principe spirituel demeure de grande portée, même dans les Temps Modernes; Renan l'a bien montré, en prouvant que « ce qui a contribué ,surtout , à former la nation moderne, c'est le lien moral; la fusion s'est opérée dans différents Etats... La première cause de cette fusion, c'est l'adoption de la même religion, par les vainqueurs et les vaincus ».

Une nation est une âme, un principe spirituel « résultant des complications profondes de l'histoire ».

Deux choses - dit Renan - font cette âme, ce principe spirituel qui relie des hommes, des peuples surtout disparates: l'une, c'est la possession en commun d'un legs de souvenirs, l'autre est le consentement actuel.. Un héritage de gloires et de regrets à partager ... avoir souffert, joui, espéré ensemble, voilà ce que l'on comprend, malgré la diversité de race et de langue ». Il est vrai que l'assiette de la nation peut différer d'un peuple à un autre. Renan dut, en effet, distinguer, dans son étude « Qu'est-ce qu'une nation? », la tribu à la façon des Arabes (et des Berbères) (15), la cité à la façon d'Athènes et de Sparte, les grandes agglomérations à la façon de la Chine ou de l'Egypte.

Mais , le principe, qui fut constamment à la base de toute élaboration nationale était essentiellement spirituel.

Le sens national des Marocains rebondissait ,chaque fois, qu'une parcelle de la Patrie était menacée de l'extérieur. M. Terrasse ne put s'empêcher de constater l'élan unanime qui soulevait

la collectivité maghrébine , devant le péril étranger. L'esprit national se concrétisait, alors, en une réaction que notre auteur qualifie de « vive et profonde» ; « partout ¬dit-il - la résistance aux chrétiens s'organisa spontanément et sans retard. On vit sous les murs de Ceuta des guerriers de l'Extrême-Sud marocain» (16). Il reconnaît l'existence « d'une sorte de conscience nationale» (17).

D'ailleurs, même pour ce qui est de l'ère antéislamique ,et , en dehors de toute notion religieuse proprement dite, le principe spirituel joue encore. La notion Patrie-territoire que M. Terrasse a essayé d'exclure, trouve , peut-être , son fondement jusque dans l'argumentation de l'auteur. En effet, ces mouvements migratoires , qui ont marqué notre histoire, dans ses débuts, n'ont fait , en, réalité que déplacer les tribus, dans les limites d'un grand espace de la terre africaine, qu'on pourrait qualifier d'atlassien et de saharien , et ,que l'esprit primaire des Berbères, considérait comme la configuration de la Patrie. Le substrat territorial est, donc, absolument indispensable ; mais , l'unité raciale est d'importance secondaire, surtout , sous l'influence de l'apport islamique.

L'intrusion de l'élément arabo-oriental a été marquée par la poussée du nomadisme et l'apparition du chameau, dans le Sahara. Les Berbères blancs, en l'occurrence, les tribus sanhajiennes (dont sont issus les Almoravides), portèrent l'Islam à travers le désert, jusqu'aux royaumes noirs. L'islamisation du Sahara entraina un brassage ethnique. Les Maakil, nomades arabes, s'ajoutèrent aux Sanhaja (18) dont l'origine arabo-himyarite contestée par Ibn Khaldoun, vient d'être étayée, grâce à des arguments nouveaux avancés par H. Helfrits (19). Selon cette thèse, l'Atlas et le Sahara almoravides seraient Qahtanites , Ils appartiendraient ,donc ,à une souche arabe plus authentique et plus ancienne que celle des Adnanites du Hedjaz. C'est dire que dans notre Maghreb, les supports sont multiples; cette multiplicité est , parfois même , caractéristique , et les éléments qui sont reconnus ailleurs , comme contradictoires, sont ici complémentaires.

Ce qui revient à dire, pour conclure, que l'option des Sahraouis, concrétisée à travers les âges, par l'acte d'allégeance et la Beia, constitue le facteur décisif, au double point de vue du Droit international et de la notion marocaine de souveraineté. C'est, en fin de compte, la volonté de la population qui décide son appartenance à ce qu'elle considère comme la Mère-Patrie, en l'occurrence le Maroc.

## LE MAGHREB EL AQSA ET LE RAYONNEMENT DE L'ISLAM EN AFRIQUE

A l'avènement de l'Islam (20), une première conquête arabe du Maghreb amena Oqba Ben Nafi , jusqu'au Sud. Mais, ce fut là, une occupation précaire qui marqua, cependant, une grande partie de l'Afrique et du Sahara de l'empreinte de l'Islam. « Désormais, tout ce qui a , au Maghreb , un cerveau cultivé, tout ce qui sent le besoin impérieux d'une langue écrite, d'une littérature, tout cela, en totalité, a passé à l'Islam, sans réserve. Un fait immense, cela équivaut à la conversion de tout le Maghreb» (Gautier, Siècles Obscurs du Maghreb).

Des auteurs prétendant qu'Oqba parvint, jusqu'au Soudan et au Ghana. « A l'époque même où Sidi Oqba quittait le pays des Lamta, la capitale du Ghana comptait douze mosquées» (Ahmed Baba). Mais, il semble qu'on ne peut vraisemblablement le faire aller, en 681, que jusqu'à la source de la Seguia el Hamra. Ce qui est à retenir de cette première expédition arabe, c'est qu'elle constitue le premier contact des Sahariens avec l'Islam.

D'après Ibn Abi Zar , la conversion à l'Islam de quelques territoires sahariens , et , même d'une partie du Sénégal daterait de la fin du premier siècle de l'hégire. Déjà, la ville de Tatchlatin, aux confins du Sénégal, fut conquise à l'Islam, grâce à l'intervention directe d'Oqba (le Quirtas, p. 7). Dès 740/123 h, un gouverneur marocain est nommé à Seguia El Hamra ; il s'agit d'Ismaïl Ben Obideillah ; en 761, le gouverneur marocain du Sahara, Uhamed Sonjaï , est allé vers le sud , jusqu'au Soudan (21).

Un des descendants d'Oqba, Abderrahmane Ibn Habib, gouverneur de l'Afrique en 127 hég. (745 ap. J .C.), fit entreprendre la construction de toute une ligne de puits sahariens. L'entrée de l'Arabe dans la scène africaine a tout changé. Citant les témoignages des auteurs musulmans, Gautier fait remarquer que , « dès que les Arabes prirent contact avec le Maghreb, la nomenclature changea, le mot Maghreb fut substitué à celui d'Africa, le « Berbère» remplaça

le« Libyen» ; plus de Numides ni de maures, un catalogue complet des tribus fait ressortir, chez Ibn Khaldoun, cette grande unité maghrébo-saharienne.

Les Zénata forment, à peu près, toute la population des villages situés dans les régions dactylifères du désert. Ces Zénètes Botr qui seront représentés , au Maroc , par les Maghrawa, les Yéfrénides et les Mérinides avaient occupé le Sahara.

**L'Islam facteur de ralliement:**

Il est curieux de constater que parmi les invasions Zénètes successives, la plus importante - dit-on - « daterait de l'année de l'éléphant », c'est-à-dire l'année da la naissance du Prophète Mohammed. La révolution Kharidjite, provoquée par les Berbères néophytes, au nom de l'Islam, de ses principes d'égalité et de justice, ne manqua pas d'accentuer le développement et l'expansion de 'la religion de Mohammed. Un fait nouveau: « la création du Kharidjisme la plus durable et la plus considérable» , est la fondation en 788 du royaume de Fez, par Idriss, qui réalisera, pour la première fois dans l'histoire du Maghreb, une grande unité à laquelle s'opposait le particularisme outré, qui déchirait les tribus. Alors que chaque dynastie devait s'identifier avec une tribu berbère (les Koceila avec les Aureba, les Kahena avec les Djerrawa, les Fatimides avec les Ketama, les Almoravides avec les Senhaja, les Almohades avec les Masmouda, les Mérinides avec les Zénata), Idriss 1 er rallie à sa cause , « toutes les peuplades qui habitaient le Maghreb ».

A Idriss 1er dont l'attraction « se fit sentir fort loin au-delà des limites de l'Algérie» , succéda Idriss II qui, accompagné de quelques 500 Arabes, occupa le Maroc jusqu'au Haut-Atlas. « L'Empire romain n'a jamais touché - affirme Gautier - à cet énorme bloc barbare du Maroc méridional » ; la pénétration Idrisside, au sud du limes romain, ouvrit les portes du Sud aux Almohades. Ce qui commence là, c'est l'histoire du Maroc, du Grand Maroc.

La route entre le Maghreb et le Sahara, bloquée jusqu'ici par l'occupation romaine et le déchirement tribal, est dégagée, pour la première fois, dans l'histoire africaine; dès lors, et pendant une longue période de son histoire, le Maghreb el Aqça ne connaîtra plus de barrière de la Méditerranée jusqu'au Niger; et , par son intermédiaire, la civilisation de l'Islam, et partant, l'expansion de la langue du Coran, trouveront des échos de plus en plus retentissants , dans l'âme africaine.

L'influence du Maghreb Arabe fut telle qu'au IXe siècle, la route des caravanes qui conduisait - fit remarquer Terrasse - dans son histoire du Maroc - directement du royaume de Ghana à l'Egypte, fut abandonnée. Le trafic entre les pays noirs et l'Orient se fit alors par les routes des caravanes du Sahara atlantique qui aboutissaient au Maroc présaharien avec Sijelmassa comme centre commercial de tout l'Islam. Le Maroc devient , alors - d'après Ibn Hawqal - un relais pour les caravanes , se déplaçant entre le Sahara, Bagdad et Bosra. Le Maghreb s'érige désormais, en médiateur entre l'Orient arabe et l'Afrique islamisée.

Cet élan de l'Islam se cristallisa , alors , par l'édification de la première Université du Monde, qui existe encore.

Ce fut Fatima Oum El Banine, originaire de Qairawane, qui fit construire à ses frais, en 245 h (859 ap. J .C.), la mosquée Qaraouyène, alors que la Zeitouna de Tunis fut édifiée en 141 h et la mosquée Al-Azhar, en 359 h (969 ap. J .C.).

La première école instituée à Bagdad, hors des mosquées, est due parait-il à El-Môtamid, mort en 289 h. La Nidhamiah est fondée dans la même ville, en 457 h (22).

Parmi les écoles du Maroc « on distingue - affirme de son côté , Léon Godard - celle de Fès, la plus complètement organisée en forme d'université, c'est la maison de science, Dar el Ilm par excellence ».

D'après Campou, le Maroc avait des universités célèbres « où accouraient, de toutes parts, les étrangers de toute nationalité et toute religion ».

Certes, Fès, « miracle d'adaptation à l'état oriental» (Gautier), est la capitale où s'est accomplie la symbiose de la science de Qairawane et de celle de Cordoue, par suite de l'immigration des Ulémas des deux villes; c'est la Bagdad du Maghreb. Pour la plupart des musulmans d'Afrique – fit remarquer Gabriel Charmes - Fès est la première ville sainte après la

Mecque. Sa sainteté provient , et de son origine , et du rôle glorieux , qu'elle a joué dans l'histoire de l'islamisme. « Ce fut la capitale intellectuelle et morale de l'Occident musulman ». L'influence de Fès sur l'Ifriqiya (c'est-a-dire la Tunisie) se fit , alors , sentir: « Ainsi - dit Georges Marçais , la vieille patrie des docteurs de l'Islam se mettait à l'école des Berbères de l'Ouest ».

Ali Bey el Abbassi (alias D. Badia y Leblich) considère Fès « comme l'Athènes de l'Afrique ». Lévy Provençal n'avait-il pas souligné que Fès n'avait rien à envier aux autres métropoles musulmanes, et que « c'est là où s'élaborait ce que l'on a appelé la civilisation arabe, qui partait du Maroc , pour briller d'un éclat dont les reflets commençaient à éclairer l'Europe, alors barbare? »

Le Fassi Ali Ben Maïmoun, qui vécut en Orient, avança que Fès et ses savants étaient incomparables et que ceux-ci n'avaient d'égaux , ni en Algérie, ni en Tunisie, ni au Hedjaz, ni en Syrie où il a pu le constater, lui-même sur place; ni non plus en Egypte où sa conviction fut établie, par suite de son contact avec des savants originaires du Nil.

**La Qaraouyène, centre de ralliement**

La Qaraouyène fut, de tout temps, une pépinière d'où sortaient les sommités intellectuelles du Maghreb. Léon l'Africain, lui-même, né à Grenade, fut élevé à Fès où il fit ses études à la Qaraouyène.

Parfois, des femmes se faisaient distinguer à Fès. Citant El Alia, fille de Taïb Ben Kirane, qui donnait des cours de logique à la mosquée Andalouse de Fès, Moulièras, dit: « une femme arabe professeur de logique! Qu'en pensent nos géographes et nos sociologues qui ont répété, sur les tons les plus lugubres, que la Maroc est plongé dans les ténèbres d'une barbarie sans nom, dans l'océan d'une ignorance incurable? Une intelligence marocaine plane dans les régions élevées de la science ».

La ville de Fès était , au Xe siècle - fit remarquer Gustave le Bon - une rivale de Bagdad et possédait, d'après les historiens arabes, 500 000 habitants, 800 mosquées et une bibliothèque riche en manuscrits grecs et latins. La bibliothèque de la Qaraouyène contenait à elle seule, 300 000 volumes.

L'influence de la Qaraouyene fut grande - dit-on – en Occident même; Le docteur de Torres raconte qu'un moine d'Espagne devint docteur à l'Université de Qaraouyène. On prétend aussi que le pape Sylvestre II apprit, à la Karaouyène, l'usage des chiffres arabes qu'il introduisit en Europe.

Il est difficile de juger de la valeur de l'enseignement dispensé jadis par la Qaraouyène. Il est vrai que son champ est, depuis des siècles, de plus en plus limité. Le programme s'ankylose, les méthodes jadis appropriées, deviennent caduques. Des branches de la science s'estompent. Même en Droit canonique et en Lettres arabes, l'enseignement perd de sa profondeur.

Quant à l'étude des sciences, on assistait pratiquement à un vide , qui a été de plus en plus marqué ces derniers siècles. Il se passait, il y a quelque temps, dans les collèges canoniques musulmans, ce qui se passait au Moyen Age, chez les Chrétiens; la situation s'est inversée.

La Qaraouyène d'Averroès et d'Ibn Khaldoun n'est plus. C'est elle qui fut à la base de l'épanouissement de l'Islam et de son expansion en Afrique. Le Maghreb avait acquis, grâce à elle, la réputation d'un pays catalyseur, d'un tremplin entre l'Orient, l'Occident et toute l'Afrique. Au moment même où les Almoravides donnèrent à la Qaraouyène sa forme et ses dimensions actuelles, ils consolidèrent l'unité africaine, sous l'égide de l'Islam, dans un Empire qui s'étendait de la Castille jusqu'a Alger , à l'est et au Niger au sud. Cet Empire qui atteignit, sous les Almohades, les confins de l'Egypte, a été unifié, grâce à ce que Terrasse appelle « une idée musulmane et la volonté ferme» du réformiste: Ibn Toumert.

**Les Sahariens et leur participation à l'édification du Maroc:**

Déjà en 1032/424 h, Moussa Ben Abi El Afia est allé jusqu'à Takrour, en plein Soudan (23) ; en 1157/552 h, les Almoravides s'installent au sud du Royaume, à Seguiet El Hamra. Ce sont les ancêtres des deux grandes tribus Sahraoui: les Aroussiyine et les Ouled Dlim.

Ce sont les Almoravides qui ont construit la route Lemtouna qui traverse le Sahara encore aujourd'hui (24). Entre temps, les Maqils expulsés d'Egypte nomadisent au XIIe siècle, dans la

région septentrionale du Sahara Occidental Marocain, entre le Seguiet El Hamra et le Draa; ils s'allient avec un groupe berbère. Une des tribus de ce dernier, les Béni-Mérines, fonde ,alors , une nouvelle dynastie. Les Maqils sont dans le Nord, les instruments de domination des nouveaux sultans et leurs collecteurs d'impôts. Ils en profitent, d'ailleurs, pour rançonner les contribuables du Sud et « c'est précisément , pour mettre un terme à cette situation que les Mérinides, à la fin du XIIIe et au début du XVIe siècle, viennent eux-mêmes y mettre bon ordre, en se déplaçant jusque dans la Seguiet El Hamra » (25).

En 1267/666 h, le Sultan Abou Qabbous reçoit un serment d'allégeance des Cheiks de Seguiet El Hamra (26). En 1284/683 h. , le général Ibn Youssef est envoyé par Yacoub le Mérinide, pour pacifier Seguiet El Hamra (27). Depuis l'avènement des Mérinides, l'histoire des Tekna et des Maures s'est identifiée à celle de l'Empire marocain (28). Ahmed El Mansour continua la politique saharienne et revendiqua les mines de Taghassa en 1578/896 h. (29); par leurs expéditions contre le Soudan, les rois du Maroc, et notamment Ahmed El Mansour, n'auraient visé que la pacification du Sahara marocain contigu au pays du Soudan, en l'occurrence les royaumes limitrophes des Askia au Gao et ceux de Fouta - Djalon et des Foulbès (30). « Avec peu de monde et de bons mousquets, le sultan saadien a bouleversé le vieil édifice social de l'Afrique entre l'Océan Atlantique et la grande voie Moulouya Gao; il a substitué son pouvoir personnel à celui des hordes guerrières. Ses caïds ont donné leurs étriers à baiser au chef de troupes, traversé le Sahara... se sont fait ouvrir les portes de Tombouctou et de Gao, ont reçu l'hommage de Djenné. Maître des deux rives du désert, le monarque marocain a contrôlé ensuite le trafic saharien» (31).

Parlant du monarque Ahmed et Mansour, Odette de Puigaudeau souligne que « le plus remarquable dans cette affaire est d'avoir fait traverser le désert de Marrakech à Tombouctou el trois mille hommes, avec un convoi d'artillerie et d'avoir, chemin faisant, foré une centaine de puits» (32).

**Charnière saharienne:**

La route Jouder fut construite, en effet, par le général marocain dont elle porte le nom, en plein Sahara, à l'occasion de la grande expédition saadienne au Soudan en 1590/999 h(33); en 1618/1028 h, le roi Moulay Zidane traversa, lui aussi, le Sahara pour atteindre Tombouctou. La souveraineté du Maroc sur le Sahara est ,donc , déjà pleine et entière ; c'est son rayon territorial et ses contours qui n'étaient pas constants. « Après que le Chérif saadien se soit emparé d'Agadir et qu'il ait augmenté son pouvoir et son prestige dans les territoires marocains du Sud, il imposa des conditions aux pêcheurs; chaque Saloute devait payer au Chérif un ducat en échange duquel il lui donnait un sauf-conduit pour aller et venir en sécurité, débarquer et s'approvisionner en eau et en bois. » (34). En 1670, Moulay Rachid poursuivra jusqu'au Niger un marabout du Sous qui s'était rebellé. Il organisa une expédition vers le Soudan, en 1665/1076 h, deux autres, en 1668, par la route Lemtouna et une 4e vers Taghassa en 1680 (35). Moulay Abdallah traversa en 1730, tout le Sahara et notamment Seguiet El Hamra, pour atteindre le Sénégal; une 2e expédition le porta jusqu'au Soudan, en 1734 et 1736. Vers 1757-1759, l'Emir du Trarza, Ali Chandora, reçut du Sultan Sidi Mohamed Ben Abdallah un tambour d'airain (36) ; c'est l'enseigne du titre de commandement militaire conféré par le roi du Maroc à l'Emir, insigne d'honneur et de "vassalité ". En 1860/1277 h, le sultan Moulay Mohamed Ben Moulay Abderrahmane écrit au Cheikh Sidyia el Kébir : " Nous avons bien reçu également votre reconnaissance, bénie de Notre personne, en tant que prince légitime "(37).

En 1880, il envoie à l'Emir de l'Adrar, Ahmed Ould M'hammed, une délégation pour le confirmer dans ses fonctions et le féliciter , pour la façon dont il administre l'Adrar. Le Sultan Hassan I (1875-1894) se rend lui-même à Tarfaya (Cap Juby) en 1886, pour y établir un poste et une petite garnison (38) ; le consul de France à Mogador écrit le 7 juin 1886, à l'ambassadeur français à Tanger, au sujet de cette expédition: «toutes les tribus se sont soumises et lui ont juré

fidélité. Il n'est pas jusqu'aux nomades du Sahara qui n'aient tenu à lui apporter des méharis et à lui offrir leur concours pour la guerre sainte ».

Tous les traités et conventions s'accordent à asseoir l'acquiescement des Grandes Puissances au droit de possession immémoriale du Maroc et à sa souveraineté sur le Sahara Occidental. Par les traités maroco-espagnol de 1767 et 1799, l'Espagne sollicite le secours du roi du Maroc pour ses ressortissants naufragés , au-delà de l'Oued Noun. Le traité anglo-marocain du 9 décembre 1856 reconnaît la souveraineté marocaine sur le Sahara Occidental. Son article 33 stipule que «si un bateau britannique fait naufrage à l'oued Noun ou sur une autre partie quelconque de ses côtes, le sultan du Maroc usera de son autorité , pour sauver et protéger le capitaine et son équipage jusqu'a leur retour à leur pays et le consul général ainsi que son représentant... seront aidés dans leurs démarches, conformément au devoir de l'amitié, par les gouverneurs que le Sultan du Maroc a dans de tels endroits ». Le traité , signé le 20 novembre 1861, entre l'Espagne et le Maroc , stipule, pour le même cas, que le Roi du Maroc usera de son pouvoir, pour sauver et protéger le capitaine et l'équipage et que les gouverneurs du Roi du Maroc y apporteront leur aide... Dans son article premier, le traité anglo-marocain du 13 mars 1895 stipule:

« Après que le Maroc aura acheté le fonds de commerce de sa compagnie, aucune Puissance ne pourra émettre des prétentions sur les territoires , allant de l'Oued Draa au Cap Bojador, et à l'intérieur, parce que ces territoires appartiennent au Maroc ». L'Angleterre reconnaît donc expressément la souveraineté marocaine sur le Sahara; l'Espagne la reconnaît , elle-même , par le protocole du 20 juin 1900.

« Avec les rois Alaouites, les interventions chérifiennes (au Sahara) perdirent tout caractère de conquête, pour ne conserver que celui des tournées d'inspection et de prestige (39). C'est le prestige religieux des sultans et l'attrait de leur trône qui provoquèrent les actes d'allégeance de toutes les tribus du Sahara. « Ces tribus regardent le roi du Maroc comme leur chef» (40). La présence marocaine au Sahara s'est constamment manifestée, outre les actes d'allégeance périodiques, à l'occasion des missions sahariennes au Palais, à Marrakech ou Fès, par une représentation permanente du Souverain dans les chefs-lieux.

Une administration qualifiée est déléguée par le sultan, après entente avec la population. Partout au Sahara l'influence des Chérifs est bénéfique ; les Alaouites ont une ascendance chérifienne qui remonte au temps des Idrissides, c'est-à-dire à douze siècles. Leur dynastie est la plus vieille du Monde et le Maghreb s'en glorifie. Le prestige du Maroc, grâce à elle est allée s'accentuant, tout le long de notre histoire, par suite de l'afflux des peuples Africains qui se sont ralliés , spontanément , à la cause des promoteurs maghrébins de l'Unité Islamique.

Cette auréole du Maghreb, renforcée par la sainteté de l'origine de ceux qui président à ses destinées, s'est illuminée de plus en plus, grâce à l'apport, sans cesse revivifiant, de la pensée de l'Islam rayonnant depuis Fez. C'est là que des caravanes de pèlerins, accourant de toute l'Afrique, venaient se joindre aux étudiants, pour se recueillir, auprès des sanctuaires qui furent le point de départ du grand mouvement d'islamisation de l'Afrique des Temps Modernes. Se referant à G. Bonet Maury, dans son ouvrage «L'Islamisme et le Christianisme en Afrique », Chakib Arsalan affirme que « l'Afrique aurait été entièrement islamisée, sans le coup porté à l'influence de la Confrérie Tijanie »..., «le fait ajoute-t-il est comparable à l'élan d'islamisation de l'Europe, arrêté à Poitiers par Charles Martel» (41).

Le Maghreb continue à être le point de mire de tout l'Islam, grâce aux heureuses initiatives que la Dynastie alaouite ne cesse de prendre , pour consolider l'Unité de l'Islam. Le dynamique souverain Hassan II a su, bien avant la célèbre « Marche Verte », rejoindre avec bonheur et efficience, ses illustres ancêtres, et promouvoir l'élan catalyseur du Maghreb, dans le Concert des Nations musulmanes. La commémoration du XIVe centenaire de la Révélation du Coran et les conférences données, chaque année, sous son haut patronage, au Mausolée du roi Hassan 1er, à l'occasion du mois de Ramadan ,et ,avec la participation d'éminentes personnalités , représentant le Monde de l'Islam sont, entre autres, des aspects de la contribution active et constante du Maghreb au Renouveau de l'Islam.

**VOCATION AFRICANO-MÉDITERRANÉENNE DU MAROC**

La fonction propre, l'originalité du Maroc, c'est d'être à tous les égards le lien et l'attache entre l'Europe méditerranéenne et l'Afrique tropicale. « Ignorer, soit ce qui lui est revenu par le Sahara, soit le rayonnement de son action à travers le désert, c'est le mutiler et se condamner à ne pas le comprendre» (42). On a déjà observe « que toute l'Afrique du Nord s'orientait économiquement et politiquement selon des bandes sud-nord, des régions subtropicales à la côte méditerranéenne. Dès lors, le Maroc devait être ici le point de départ ou l'aboutissement de tous les grands mouvements sahariens » (De la Chapelle).

Profondément engagé dans la masse africaine, le Maroc occupe une position clé qui surplombe deux des secteurs les plus actifs et les plus civilisés du monde: la Méditerranée et l'Atlantique. Le Maroc qui, pendant plus d'un millénaire, a porté l'étendard de la civilisation musulmane, demeure toujours un point de contact entre deux mondes et un " lieu géométrique" essentiel pour les rapports internationaux.

Par Tanger, sa capitale diplomatique, le Maroc détient une des clés de la Méditerranée. Suez n'est pour le bassin oriental (qui fut, au Moyen Age, une véritable mer arabe) que ce qu'est aujourd'hui Tanger et Gibraltar pour le bassin occidental. Ces deux « bouts» du monde arabe qui dominent un centre aussi névralgique, dans la conjoncture actuelle, sont appelés à jouer un rôle des plus importants. Les tractions méditerranéennes risqueraient d'être inadéquates, sinon vides de substance, sans la participation égale et souveraine de tous les riverains arabes qui, de Tanger à Damas, jalonnent, sans discontinuité, près des trois cinquièmes de la côte méditerranéenne. C'est lei une réalité vivante qui aurait du s'imposer à tous les esprits occidentaux.

La mission africaine du Maghreb s'est concrétisée dans une irradiation atteignant jusqu'au Niger, au Sud, et jusqu'au Nil, à l'Est. Déjà, sous les Almoravides, l'Empire maghrébin englobait Alger et le Sahara jusqu'au Soudan, celui des Almohades s'étendait de la Castille à Tripoli, « unissant l'Occident musulman, pour la première fois, sous le même pouvoir ». Le prestige mérinide s'affirmera, plus tard, à la fois au Soudan et en Egypte. Une grande partie de l'Afrique noire vivra, sous l'égide chérifienne ,et ,à travers un régime pachalik, jusqu'en 1893. Bref, le Maroc a toujours été« le noyau et la force vive» des plus grands Empires qui s'étendirent jamais sur les terres africaines du Couchant. Ce rôle éminent que l'« Empire fortuné» n'a cessé d'assumer, jusqu'à une époque récente, a été d'autant plus réel qu'à partir de l'année 1250 après J.-c., date à laquelle l'Egypte elle-même tomba sous la domination turque, « il n'y eut plus d'Etats arabes politiquement indépendants qu'au Maghreb» (Max Vintejoux). Le Maghreb est le seul Etat africain qui, surmontant les cahots d'une évolution mouvementée, a su conserver intactes, depuis la conquête arabe, son intégrité territoriale et sa pleine indépendance. Un fait reste inouï, dans les annales des nations, à savoir que le Maghreb est toujours parvenu à « sceller jusque dans l'anarchie, son unité politique» (L. Provençal).

**Destinées orientales du Maghreb.**

Point n'est cependant besoin de remonter à l'époque antéislamique, pour mettre aussi en relief les destinées orientales du Maghreb. Il nous suffit de constater, avec Michaux-Bellaire, que lorsque, vers 680, Oqba apporta l'Islam au Maroc, pour la première fois, la religion nouvelle fut « acceptée comme une délivrance par les populations ». Pas plus que l'Ifriqiya, la Tingitane ne réagit guère contre les nouveaux conquérants qu'elle accueillit en libérateurs. Les chefs arabes étaient tout disposés à comprendre le monde berbère , dont la structure sociale et les mécanismes économiques n'étaient guère différents de ceux du monde bédouin. Cette identité structurale, source de tant d'harmonie, était d'autant plus efficiente que l'effectif de l'occupant ne dépassait nullement quelques centaines d'Orientaux. De l'âme berbère façonnée par la foi nouvelle, émanait ,spontanément , un sentiment de quiétude nostalgique. Le Maroc qui s'identifiait, alors, avec le monde d'Imazigh, trouva dans l'Islam simple, souple et tolérant, les ferments, de cette unité dont le particularisme tribal entravait l'élaboration. Un courant nouveau rétablit, alors, les contacts naturels entre deux mondes. En recevant les premiers éléments de la civilisation orientale rénovée par le génie arabe, le Maghreb rejoint les destinées qui, depuis treize siècles, n'ont cessé d'être les siennes. Dès lors, le Maroc, réinstallé dans son véritable être, aura, pour ressort constant: l'alignement sur l'Orient.

Il y a déjà tout un millénaire, Fès, image vivante des grandes capitales de l'Islam, constituait « un miracle d'adaptation à l'état oriental» (Gautier). Introduisant dans la vie et dans l'art , en Méditerranée , les derniers éléments orientaux, les Almohades berbères réalisèrent « le syncrétisme de la civilisation musulmane d'Occident ».

D'ailleurs, les grandes cités marocaines portaient , presque toutes , l'empreinte orientale; ce n'est pas à tort que certains géographes devaient comparer Fès à Damas, Rabat à Alexandrie et Marrakech à Bagdad.

Cette orientation constante du Maroc vers les traditions orientales , s'est concrétisée , de plus en plus, à travers les siècles, jusqu'à l'ère mérinide, époque à laquelle la civilisation musulmane s'est cristallisée définitivement sous forme d'institutions nationales fortement orientalisées.

Le rayonnement d'une telle œuvre d'orientalisation , mise en train par les dynasties berbères elles-mêmes, se répercutait dans toutes les branches de l'activité. Saturé par l'apport oriental vivifiant, le Maghreb faisait bénéficier l'Orient de ses initiatives , allant dans un sens syncrétique. Les Maghrébins ont été, pendant plus de trois siècles, les continuateurs africains de la mission arabe en Méditerranée, donnant ,ainsi , la preuve d'un aspect essentiel de leur vocation.

## Vocation occidentale

Le Maroc est le seul pays arabe et un des rares pays du monde possédant une double fenêtre maritime. Dominant l'Atlantique, sur près de deux mille kilomètres, il constitue un tremplin stratégique. Le privilège de cette position, au carrefour de deux mers internationales les plus actives du monde, se renforça le jour où le détroit devint un couloir vital entre les pays méditerranéens et le Nouveau Monde.

Cette heureuse situation, sur un des grands passages de l'Univers, n'a pas manqué d'influer, profondément, sur les destinées historiques du Maghreb , qui assuma, très tôt, le rôle de médiateur entre deux mondes. La quadruple vocation du Maroc (africaine, orientale, méditerranéenne et atlantique) a fait de lui le point de contact de deux civilisations , qui n'ont cessé d'agir l'une sur l'autre, depuis plusieurs siècles, pour livrer à l'humanité une synthèse éclectique d'une portée universelle.

La vocation atlantique du Maroc explique, entre autres, l'irradiation outre-mer de notre civilisation , dont les échos se répercutèrent, à travers les ténèbres océaniques, pour aller marquer de leur forte empreinte, dès le XVe siècle, la vie sociale et économique de peuples , nouvellement conquis par un latinisme ibérique profondément orientalisé.

D'aucuns prétendent , même, que par l'intermédiaire du Maghreb, l'orientalisme arabe a conquis le Nouveau Monde, depuis déjà près d'un millénaire. Des entreprises arabes directes, déclenchées, dès le Xe siècle, à partir des côtes atlantiques du Maroc (Safi), auraient devancé l'aventure européenne en Amérique (43).

Un fait demeure cependant certain, à savoir , que d'une part, les Arabes avaient , au moins, envisagé l'exploration de l'Atlantique et, d'autre part, établi des arsenaux sur les côtes de l'Océan et créé des escadres destinées à défendre l'Occident musulman.

Le Maroc a rarement utilisé ses rades atlantiques durant les trois siècles, pendant lesquels il a dominé l'Andalousie: le contact, par la Méditerranée, était plus pratique. Mais , plus tard, les relations du Maghreb avec des pays comme le Danemark, la Suède, l'Angleterre et la Hollande, l'incitèrent à profiter, de plus en plus, des rades qui jalonnent notre côte atlantique. Les Provinces Unies (Hollande) furent parmi les premiers pays , qui établirent, avec le Maroc , des rapports étroits concrétisés par un trafic régulier, à travers la Manche, trafic auquel le Traité de 1610 donna une véritable prépondérance. Les ports les plus importants étaient ceux qui s'ouvrent sur l'Océan Atlantique: Safi, Agadir et Massat. Plus tard, Salé deviendra et restera, pendant plus d'un siècle, le port le plus actif du Maghreb. Tanger, Larache et Arzila (respectivement libérés du joug ibérique en 1684, 1689 et 1691), marquèrent, par leur activité propre, cette vocation atlantique du Maghreb, devenue de plus en plus manifeste , par suite de la création de Mogador, qui accapara tout le commerce marocain. En 1845, les ports atlantiques reçurent la visite de 223 navires européens. Mogador demeura active jusqu'en 1911, année à laquelle 462 navires

entrèrent dans son port. Les exportations du Maroc représentaient, alors, le triple de ses importations. Voilà un argument concret à l'encontre de ceux , qui présentent le Maghreb comme un pays muré dans son isolement. Il est vrai que le Maghreb, pressé par des intrigues européennes, s'était vu contraint, un certain temps, à se replier sur lui-même. Il fut même un temps où , obsédé par les exigences de certains pays latins, le Maghreb s'adressa exclusivement aux nations protestantes riveraines de l'Atlantique, telles l'Angleterre, la Suède et le Danemark, avec lesquelles il signa des traités de commerce et d'amitié. Quelques années avant sa mort en 1786, le Sultan Mohamed Ben Abdallah conclut avec les Etats-Unis, un traité de commerce et de navigation , pour 50 ans qui fut renouvelé en 1836.

Loin d'avoir vécu isolé du monde moderne, ou même d'être resté indifférent à l'évolution de la politique européenne et américaine, le Maroc suivait avec un vif intérêt et une réelle sympathie , le mouvement d'émancipation des peuples d'outre-Atlantique. 11 fut le premier à reconnaître l'indépendance de la jeune République des Etats-Unis.

Tels sont les quelques traits de cette vocation atlantique du Maghreb , qui semble plus réelle que jamais, dans la conjoncture internationale actuelle.

**Interdépendance africano-méditerranéenne :**

L'interdépendance, vu sa portée et ses effets actuels, peut être considérée comme une notion moderne. Mais , elle a toujours existé en fait, et, envisagée sous l'angle du Droit des gens, sa durée et sa sérénité ont, de tout temps, dépendu d'une bonne volonté commune.

On peut s'entendre ,évidemment ,pour créer une certaine forme d'association entre Etats, mais la viabilité d'une telle association demeure fonction d'une tournure d'esprit, à créer ou à développer, chez les partenaires, ainsi que l'harmonisation des intérêts en présence.

C'est avant tout une question psychologique: la bonne foi et le respect mutuel des souverainetés ,sont autant de garanties pour l'élaboration d'une politique de rapprochement entre les peuples.

Pour nous, Marocains, cet élan sincère vers le plein épanouissement international de notre Etre ,n'a été dérouté que par cette série d'intrigues étrangères contre notre souveraineté, intrigues qui ont fini par nous figer, à la fin du dernier siècle, dans notre isolement, dans un repli anachronique sur nous-mêmes.

D'aucuns croient déceler dans l'âme maghrébine, avide de liberté, une propension innée au fanatisme et au xénophobisme. Partant de quelques faits épars dans la masse historique ou tirés d'une actualité mal interprétée, ils concluent à l'inhérence de tels sentiments à l'esprit arabe; mais en analysant objectivement l'histoire du Maghreb, force nous est de constater que l'éclosion accidentelle de ces penchants a coïncidé, curieusement, avec la naissance du colonialisme. Les sentiments provoqués, depuis, chez les Marocains, par l'agressivité de certaines Puissances, les menées sournoises contre leur indépendance et leur intégrité, ont connu des « hauts et des bas» , suivant l'attitude prise, par une Europe plus ou moins portée à la méconnaissance des droits du Maghreb , en tant qu'entité souveraine. Le pseudo-fanatisme qu'on présentait comme l'émanation naturelle d'un esprit intolérant et étroit , n'était qu'une réaction contre l'agresseur et non contre l'étranger (44).

Quand les causes de méfiance disparaissent, le Maghrébin redevient ce qu'il a toujours été, un homme de haute sociabilité, d'amabilité spontanée et de dispositions éminemment bienveillantes. Mais, depuis la fin du siècle dernier, certains milieux avaient l'outrageante manie de stigmatiser tout élan patriotique chez l'Africain ou l'Asiatique, qu'ils taxaient résolument de fanatisme , chaque fois qu'il exprimait la noble aspiration à une vie libre et souveraine. Tout mouvement national, qui n'avait pas l'heur d'avoir des racines en Europe, se trouvait systématiquement entâché d'extrémisme, aux yeux de ceux , qui, défiant les principes de la

morale internationale aussi bien que ceux de la logique, tenaient à perpétuer des régimes périmés, solennellement condamnés par la conscience universelle.

Le Maroc a fait, souvent, preuve d'un sens international aigu:

Dès le XIe siècle, il a donné libre accès aux commerçants étrangers qui n'ont pas tardé à y établir des comptoirs. Alors , se posa pour la première fois, la question de savoir comment devaient être sauvegardés les intérêts, légitimement acquis par les ressortissants étrangers. Nos souverains ne firent aucune difficulté pour la reconnaissance de ces intérêts; bien mieux, ils traitèrent ces étrangers, avec une extrême sollicitude: les édits royaux, empreints d'une paternelle bienveillance, leur accordaient une large liberté d'action et leur assuraient de solides garanties. Les étrangers étaient placés , ainsi que leurs biens, « sous cette haute main royale qu'exprimait - comme dit Latrie - le mot sauvegarde , chez les chrétiens , et , le mot d'aman chez les Arabes ». Le même auteur précise que « les méfaits des Musulmans, vis-à-vis d'eux, étaient passibles des sévérités de la loi ».

La loi maghrébine reconnaissait « la responsabilité individuelle et dégageait les compatriotes du délinquant de toute responsabilité collective». C'était là un principe de haute portée pratique ,et ,d'autant plus précieux , qu'il fut rarement respecté et appliqué hors du Maroc.

Le peuple marocain, jaloux de sa liberté et de sa souveraineté, savait respecter les droits, la liberté et la dignité d'autrui. Latrie constate que , tant que les Européens «évitèrent de provoquer la susceptibilité des Musulmans, tant qu'ils respectèrent l'esprit et la lettre des traités ,acceptés par leurs souverains, ils trouvèrent dans la population, et dans les gouvernements du Maghreb, les égards et la protection la plus équitable ».

Faisant abstraction de tout préjugé religieux, le Maroc, pays musulman, n'a cessé d'entretenir des relations constantes et amicales avec tous les pays, y compris le Vatican. Ses souverains s'inspiraient, dans leurs rapports diplomatiques avec le monde chrétien, du seul principe de l'équité internationale, ne se souciant que de la sauvegarde de leur souveraineté. Les considérations racistes ou confessionnelles , n'entraient jamais en ligne de compte , dans la conception maghrébine de la diplomatie et de la politique étrangères. Il n'est que de compulser certaines archives tenues , dans les chancelleries d'Europe, pour se convaincre de la haute estime , dont jouissait le Maroc, au sein de la communauté chrétienne. La lettre de Grégoire VII à en-Nacer, en 1076, est « le plus précieux monument de ce temps et le plus curieux échantillon de la correspondance facile et amicale , qui a existé entre les papes et quelques sultans d'Afrique».

S'adressant au Sultan, le Pape lui dit notamment: « Les nobles de la ville de Rome , ayant appris, par nous, l'acte que Dieu vous a inspiré, admirent l'élévation de votre cœur et publient vos louanges ».

Cette sympathie , « que jamais peut-être pontife romain n'a plus affectueusement marquée , à un prince musulman », met en relief l'intime cordialité des liens entre la chrétienté et l'Islam dont les Almohades étaient , alors , les représentants illustres.

**Le Maroc tremplin et terre de refuge:**

Le Maroc était, d'autre part, une terre de refuge, pour les chrétiens opprimés par les grands seigneurs de l'Europe féodale. « Des chevaliers ou des princes européens, mécontents de leurs suzerains, purent abandonner leurs fiefs , et , venir en Afrique, servir les rois musulmans» (Latrie). Des milices européennes, comprenant des chevaliers et de hauts seigneurs, étaient à la solde des Almohades et des Mérinides. L'Eglise elle-même, ainsi que les gouvernements chrétiens, en ont permis le recrutement , en Europe même. Après les Croisades, l'Europe, en même temps qu'elle traite avec les Sultans d'Egypte et de Syrie, inaugure avec les émirs du Maghreb, une nouvelle ère de relations pacifiques et de rapports commerciaux.

A partir du XIIe siècle, nombreux devinrent les bâtiments européens ,qui se rendaient aux ports marocains , et , en partaient librement. Des chroniqueurs occidentaux constataient , déjà, à cette époque, que l'on était bien loin du temps où les navires chrétiens croyaient faire un acte périlleux en risquant un voyage sur les côtes d'Afrique. Même , en cas d'agression commise par les navires européens, les défenseurs marocains ne se montraient nullement haineux , dans la riposte : ils se contentaient de redresser équitablement les torts.

La protection, pour les personnes et les biens des marchands, quelle que fut leur nationalité, était aux yeux des Maghrébins si naturelle et si nécessaire au commerce, qu'on l'accordait à tous les étrangers, « alors même que les traités autorisaient le gouvernement arabe à le dénier ».

Ce sont, là ,quelques exemples épars, illustrant le système juridique ,qui régit, pendant près d'un millénaire, les rapports entre les Européens et les Arabes au Maroc et au Sahara. L'ensemble de ces principes et usages ,dans l'élaboration desquels la participation prépondérante du Maghreb est évidente, a inspiré certaines règles du droit international contemporain.

Ces illustrations mettent en relief le sens international des souverains du Maghreb. Leur haute conception de l'entr'aide et de la solidarité entre nations trouvait son expression dans l'élan sincère, qui les portait souvent au secours d'un Etat en détresse; le Maroc savait passer l'éponge sur les vieilles rancunes, quand son ennemi traversait une crise et, déjà, en plein XIIe siècle, se nouaient « des relations politiques confidentielles entre princes opposés dans leurs croyances religieuses ».

Aussi, le Maghreb ne pouvait concevoir une solidarité internationale ,de caractère purement confessionnel. Les considérations religieuses ne semblent pas avoir dicté aux souverains du Maroc leur politique internationale, dans les grands conflits méditerranéens. Le brassage historique dû à la contiguïté géographique du Maghreb et de l'Occident, sans entamer notre forte affinité orientale, constitue un aspect vital de notre vocation. Le propre de cette partie intégrante du monde libre qu'est le Maroc ,est de former un point de contact entre le secteur le plus névralgique de l'Europe méditerranéenne et l'Atlantique, un pont entre le monde arabe et le monde occidental.

Notre vocation méditerranéenne a donc été illustrée, par ces échanges entre le Maghreb et l'Occident, échanges que nous n'aurions guère cessé d'entretenir, dans un mutuel apport, sans cet « accident colonial» qui devait, par son élan expansionniste, fausser le cours normal de notre histoire. Respectivement souverains, traitant sur un pied d'égalité, l'Occident et le Maghreb ne peuvent, avec l'affermissement de la notion d'interdépendance, que renforcer leur rapprochement et réaliser, à travers des liens libres, une harmonieuse et durable équation. L'interdépendance ne saurait trouver d'autre point d'appui qu'une coopération sereine et souveraine ; car ,une collaboration n'est fructueuse qu'autant que les partenaires, jouissant de leur pleine et entière liberté, et se sentant toute latitude d'agir, consentent au compromis. Le respect mutuel et la reconnaissance des droits et des aspirations légitimes des peuples est, indubitablement, la meilleure base sur laquelle on pourrait asseoir et affermir les interdépendances.

En recouvrant la plénitude de sa souveraineté, le Maroc reparait, sous son vrai visage; il redevient ce qu'il a toujours été, avant d'avoir souffert des intrigues de l'ère colonialiste, l'allié sincère de l'Occident, auquel le lient des impondérables ,qui sont l'aboutissement et le reflet d'une longue vie commune.

**Esprit de tolérance**

L'Islam, au dogme simple, accessible à tous, sans hiérarchie, sans formalisme, a pu conquérir une grande partie de l'Humanité, dans l'espace record de quelques décennies.

L'Histoire a rarement donné l'impression d'une spontanéité ,aussi nette dans la conquête pacifique des cœurs. « Jamais l'Arabe, reconnaît E.F. Gautier, dans toute l'ardeur de sa foi nouvelle, n'a songé à éteindre, dans le sang ,une foi concurrente », c'est que « la tolérance est liée, - précise-t-il encore - aux concepts et aux instincts les plus profonds du vieil Orient» (45).

Si le Musulman a prêché l'Islam, il s'est toujours abstenu de faire pression sur le cœur des infidèles. Quand le Monde de l'Islam était à l'apogée de sa puissance et de son épanouissement, des communautés chrétiennes et juives menaient, dans son sein, une vie heureuse et paisible.

Les conquêtes de l'Islam ne tendaient ,ni à exploiter les terres conquises, ni à implanter l'élément arabe par une immigration massive. Pour toute l'Afrique du Nord, le chiffre des Arabes n'a guère dépassé 110 000 jusqu'au IXe siècle, la plupart résidant en Tunisie.

Les doctes de la loi musulmane ont toujours été réfractaires à l'idée de 1'« Islam, religion unique d'Etat ». Quand, au Moyen Age, le sultan ottoman Selim voulut en appliquer le principe

,dans l'Empire musulman, le « cheikh El Islam» de l'époque s'y opposa catégoriquement, invoquant le respect reconnu par l'Islam de la liberté de conscience.

Au Maghreb, les Juifs ont vécu, côte à côte, avec les Musulmans depuis le VIIe siècle. Ils furent admis, très tôt, dans les murailles de Fès, ville sainte ,pourtant. Déjà, vers l'an mil, la colonie juive de la capitale Idrisside comptait 5 000 âmes ,qui célébraient librement leur culte, dans des synagogues élevées en pleine médina. D'autre part, un des quartiers, de Fès, dit «quartier de l'Eglise », semble avoir groupé, dès cette époque, les éléments chrétiens de la ville.

En 1492, alors que les persécuteurs s'acharnaient, en Occident, contre les Juifs et les Musulmans, le prédicateur Al Maghili, un des cadis de l'Empire, fut exilé de Fès, pour avoir entrepris une campagne antisémite.

Avant la vague de xénophobie provoquée par les invasions chrétiennes sur les côtes du Maroc, la plupart des auteurs maghrébins parlaient respectueusement des « Gens du Livre ». En citant Idrissi, célèbre géographe marocain, Quatemère note que « dans tout le cours de son ouvrage, il montre à l'égard du christianisme et des chrétiens, la plus rare impartialité, et cela à une époque où les conquêtes des Croisés dans la Palestine et celles des Castillans, dans l'Espagne, avaient exaspéré les Musulmans au plus haut degré ».

Les Juifs ,expulsés d'Andalousie par les rois chrétiens ,furent l'objet d'une bienveillante hospitalité, partout dans le Maghreb, jusqu'a Debdou qui accueillit, à bras ouverts, bon nombre d'entre eux (46).

Moulay Ismail, que d'aucuns présentaient comme un homme brutal et avide de sang, est qualifié par des chroniqueurs chrétiens, comme «le plus grand protecteur des Franciscains », car il leur donna des privilèges qu'aucune nation chrétienne n'aurait osé demander pour eux. Le Sultan alaouite promulgua deux dahirs (en date du 20 décembre 1711 et juillet 1714) dans lesquels la peine de mort était formellement décrétée contre tous ceux qui « s'aviseraient de molester les chrétiens ou de les insulter ».

Les Juifs étaient les sujets du Sultan et, comme tels, furent soumis au régime général; cependant, le 5 février 1884, le Sultan sidi Mohamed Ben Abderrahmane promulgua un dahir qui consacra officiellement l'assimilation des Israélites aux Musulmans, mit les uns et les autres sur un pied d'égalité absolue.

Ainsi, pendant tout un millénaire, Chrétiens et Juifs ont pu mener, côte à côte, avec les Musulmans, une vie paisible et tranquille, que de rares remous venaient parfois altérer superficiellement. Mais ces crises périodiques s'inscrivaient dans le cadre général de la vie sociale, et n'étaient nullement empreintes d'une rancune raciale ou confessionnelle.

## UNE COLONISATION PRÉCAIRE

Le Maroc a vécu un véritable cauchemar, pendant près d'un siècle (1859-1956). Par suite de la défaite du Maroc dans la guerre de Tétouan en 1859, un traité fut conclu le 26 avril 1860, entre le Maroc et l'Espagne. Ce traité permit à l'Espagne de démembrer le Sahara marocain, à son profit. Son article 8 stipule que « Sa Majesté marocaine s'engage à concéder , à perpétuité, à sa Majesté catholique, sur la côte de l'Océan, près de Santa Cruz (la petite), le territoire suffisant pour la formation d'un établissement de pêcherie, comme celui que l'Espagne y possédait autrefois ». Ifni n'est pas mentionné expressément dans cet accord; car le monarque marocain, tout en acquiesçant, sous la contrainte, à faire au pays vainqueur une concession territoriale sur le littoral saharien, se garde bien de définir les contours géographiques de la prétendue « Santa Cruz ». .

Le 4 juillet 1886, le vizir Emfadel Gharnit adresse une lettre à Sir D. Hay, dans laquelle il dit notamment: « ... Il est à la fois clair et évident que cet Empire a des frontières communes avec les Etats indépendants d'Egypte (Empire Ottoman), du Soudan et de Maghnia » ; le 2 février 1889, il écrit à Sir William Kirby Grenn : « Réponse au quatrième point, vous attirez l'attention sur le fait que les Puissances étrangères ne sont pas au courant de l'extension de l'autorité marocaine, au-delà de l'oued Draa. Sachez que les Puissances sont parfaitement au courant de cette extension; le Sultan a reçu des lettres ,à ce sujet, dans lesquelles on félicite le Gouvernement. Une preuve de cette extension est que le Gouvernement marocain a réussi à se faire livrer les sept chrétiens de nationalité allemande. S'il n'avait pas d'autorité dans la région, comment aura-

il pu se faire remettre ces chrétiens? » Le 2 mai 1889, le vizir marocain affirma, sur ordre du Roi, dans une lettre à Sir Herbert White « que les tribus, sur le territoire desquelles trouvent Juby et les autres points de débarquement, ont fait acte d'allégeance à Sa Majesté Chérifienne. Aucun membre de ces tribus ne conteste la souveraineté de Sa Majesté ». La lettre conclut: «Toutes ces tribus ont juré à Sa Majesté fidélité et obéissance, comme elles l'avaient fait à ses Augustes Ancêtres ». Le commandant de Breuille, Chef de la mission militaire au Maroc en 1886, mettant en relief le caractère aberrant de tout geste émanant de trublions, précise qu'« il se peut faire que quelques mécontents aillent offrir leur pays à une puissance européenne quelconque, mais ce ne sera jamais qu'un leurre auquel les naïfs seuls pourront se laisser prendre ».

En 1901, la mission Blanchet est retenue captive dans l'Adrar et Cheikh Sadd Bouh déclare: « A mon arrivée dans l'Adrar, je trouvai les habitants unanimement décidés, soit à tuer les membres de la mission Blanchet, soit à les conduire au Sultan du Maroc»(47). A Smara, Ma el Aïnin présenta à des milliers de Sahraoui Moulay Idriss comme « Khalifa de Sa Majesté le Sultan du Maroc, le Khalifa aborda, en effet, le Tagant « pour chasser les français et les expulser d'un pays qui doit être replacé sous l'autorité de son chef légitime» (48).

Le « Livre jaune» publié par le Gouvernement français sur les Affaires marocaines (1906-1907) cite un rapport de l'Afrique occidentale française, en date du 9 novembre 1906, transmis par le Ministre des colonies où il est signalé que Moulay Idriss annonçait qu'il venait gouverner le pays et revendiquer au nom du Sultan la propriété du sol jusqu'au fleuve ».

**Emprise spirituelle du Sultan:**

L'emprise spirituelle du Sultan sur le Sahara est entière; elle englobe tout le Maghreb el Aksa. A « notre sens – dit Edmont Ooutey - l'expression de «bled maghzen» opposée à celle « bled siba » n'est pas exacte, car tout le Maroc, sous formes différentes et à des degrés variabl.es, subit l'action du Maghzen ».

« Les Maures se considèrent à tel point liés au Sultan du Maroc que, lorsque les troupes françaises arrivèrent aux limites de la Mauritanie et du Hawd, les troupes menacées demandèrent secours et assistance à Moulay Abdelaziz, le Roi du Maroc, qui a revendiqué ces régions, comme relevant de sa souveraineté et a inspiré la conduite antifrançaise de Mâa el Aïnin.
Le Sultan qui lui succéda a envoyé son propre oncle Moulay Idriss, avec des armes et des munitions , pour soutenir la guerre sainte contre les Français qu'il a assiégés à Tijigja » (49).

L'espagnol Alverez Perez , qui tenta de s'installer à Alaouina, entre l'oued Draa et Puerto Cansado, dut quitter rapidement les lieux, en apprenant que « le Sultan avait mis en marche un corps de cavalerie pour aller l'expulser (50).

Durant le XIXe siècle, Moulay Hassan a nommé des caïds de la région de Noun, dans la prestigieuse famille Birouq (1896) , et Alherari (1897), caïd de Moulay Abdelaziz, a lutté aux côtés des tribus nomades, malgré les dénégations des sultans du Maroc faites aux Espagnols (1877-1880-1893) ,et ,selon lesquelles ,leur souveraineté ne s'étendait pas à ces territoires..

En 1884-1885, le Gouvernement de Madrid considérait comme utile de s'entendre « directement avec le Sultan du Maroc ,en tant que souverain, au moins juridiquement, des dits territoires»...« Auparavant, la renommée de Mâa el Aïnin était arrivée à la Cour chérifienne, au moment même où l'expédition de Copolani menaçait les Trarza, les Brakna et les Taguent, en plus de la pénétration semi-pacifique marquée par l'installation de postes militaires , qui s'étaient substituées à l'autorité du Sultan. Mâa el Aïnin eut , alors , une entrevue avec le Sultan, à Marrakech en 1900, et reçut de lui des instructions qu'il commença à mettre en pratique , en s'attaquant aux Français» (51).

Le héros Mâa el Aïnin, s'est distingué par sa grandeur, son intelligence, sa loyauté. Mâa el Aïnin est né aux environs de 1817, au sein de la tribu Sahnis, de père réputé pour sa justice et sa loyauté. Comme ses contemporains, il étudia les sciences religieuses; à 16 ans, il accompagne le fils du Sultan Moulay Abderrahmane à son pèlerinage. A son retour, il entra à l'Université très célèbre de Tindouf (52). Il se fit remarquer par son intelligence et sa grande logique.

Il fonda l'organisation de « Ahl Barakatillah », et entreprit un grand périple, à travers les régions du Draâ et de l'Adrar, propageant sa doctrine. Mâa el Aïnin n'a cessé d'aspirer à la réalisation de son rêve: donner une ville véritable au Sahara marocain.

Après une longue réflexion et une étude minutieuse, il rendit visite au Sultan qui, à l'époque, vivait à Marrakech et lui fit part de son projet. Sa Majesté l'agréa, le soutint et promit son aide entière.

Personne, bien entendu, n'avait les moyens de bâtir une ville au Sahara, en comptant sur les ressources de la région. Mais , la complémentarité et la solidarité entre la province saharienne et le pouvoir central , firent que celui-ci accorda à Mâa el Andin l'aide nécessaire , pour la réalisation de son projet. Et c'est ainsi que Smara est née (53).

Au début de ce siècle, devant les machinations du colonialisme occidental, le Sultan, très soucieux de la courtoisie internationale, se garda bien de brusquer les choses, croyant pouvoir faire prévaloir ses droits par la voie diplomatique; d'autant plus que M. Gaillard, consul de France à Fès, dépêcha au ministre Français des Affaires étrangères, le 19 janvier 1907, une lettre où il fit état de l'appartenance de ces territoires au Souverain du Maroc qui venait de recevoir les doléances de délégués des tribus de l'Adrar et de Changuitte, contre la pénétration étrangère. « Moulay Abdelaziz - affirme le consul - ne pouvait se désintéresser du sort de ces Musulmans, placés sous son autorité spirituelle ». C'est pourquoi, le Sultan, évitant toute démarche pouvant dégénérer en conflit armé, obtint la réunion de la Conférence d'Algésiras, dans le but de faire reconnaître, par toutes les Puissances, l'intégrité du territoire du Maroc.

**Résistance marocaine**

Mais la résistance contre l'intrusion coloniale se poursuivait cependant, au nom du Sultan, sur tous les plans. Elle devait faire face aux intrigues des offices de propagande d'Europe, qui s'épaulaient les uns les autres , pour soutenir, à tous les échelons, une campagne subversive anti ¬marocaine. Des tiraillements d'ordre dynastique furent , alors , provoqués entre Moulay Hafid, pour noyauter la résistance, créer des diversions et désagréger l'union nationale.

Le "Comité du Maroc" joua un rôle néfaste dans la diffusion, l'interprétation ou la mise en branle des textes d'accord; il donna une impulsion à une certaine politique qui allait à l'encontre des droits souverains du Maroc. Des intérêts privés étaient en collusion avec ce groupe , qui se donnait pour tâche de déblayer le terrain , en vue d'une occupation éventuelle de la terre marocaine; il stimulait les hésitants quitte à déformer certaines réalités pour les besoins de la cause.

Entre autres, le « Comité)) faisait passer l'enclave du Cap Juby , non comme terre marocaine, mais comme simple enclave privée, propriété du Sultan. Cette " duperie" tendait à faire croire que la monarchie marocaine était un régime féodal ,qui voulait exploiter le Sahara , à l'encontre des Sahariens.

En réalité, n'était cet accident colonial regrettable, le Maroc se serait lancé, le premier en Afrique, dans un régime constitutionnel adéquat, inspiré , alors , par la révolution dont la structure venait d'être esquissée par "Turquie, la Jeune". Une "constitution marocaine", évoluée, d'allure démocratique, élaborée par le sultan Moulay Hafid , dès le début de ce siècle, allait voir le jour. Cette initiative parlementaire portait une empreinte révolutionnaire.

Quant à la manœuvre d'El Hiba elle ne révèle pas l'existence d'un pouvoir saharien indépendant qui se serait constitué à l'encontre du Souverain chérifien. La manœuvre d'El Hiba n'est qu'une manœuvre imaginée et soutenue par le Sultan Moulay Hafid. La famille Mâa el Aïnin est toujours restée fidèle à son allégeance au trône alaouite qu'elle a toujours loyalement servi. Après la mort de Mâa el Aïnin, son fils, El Hiba, prend la direction des combats dans le Sahara Occidental Marocain, mais déjà El Hiba jouait un rôle essentiel dans l'action de son père, avant sa disparition; et, de même que Mâa el Aïnin a été au service du Sultan, de même El Hiba n'a jamais voulu constituer un pouvoir saharien indépendant. Bien au contraire, son action s'est toujours développée, pour libérer le Makhzen de la tutelle étrangère. Dans une lettre du 22 octobre 1912, c'est-à-dire sept mois après la signature du Traité de Protectorat, le maréchal Lyautey explique le sens réel de l'action d'El Hiba. Le maréchal Lyautey évoque le coup de main , monté par El Hiba sur Marrakech et précise: « La soudaineté de ce mouvement et le bond qu'il fit, en quelques jours, surprit tout le monde et l'on peut dire que, c'est aujourd'hui seulement que

la cause nous apparaît avec certitude et cette cause, il ne faut pas la chercher, ailleurs, que dans la complicité de Moulay Hafid (qui était le Sultan chérifien). D'une façon générale, l'attitude qu'il avait adoptée, dans les derniers mois qui ont précédé son abdication , se refusant à tout acte de pouvoir, se mettant en grève - il n'y a pas d'autre expression - ne répondant à aucune des lettres , ni des demandes qui lui étaient adressées par ses fonctionnaires, avait déjà donné, dans tout le pays, l'impression de la disparition de fait de l'autorité, ce qui avait des conséquences , plus graves encore , au point de vue religieux qu'au point de vue politique. D'une façon particulière, en ce qui concerne le Sud, son action dissolvante (à Moulay Hafid) est aujourd'hui nettement caractérisée, ou bien il se refusait, malgré nos demandes, à envoyer des lettres pacificatrices, ou bien, dans les rares occasions où il les envoya, les messagers qui les portaient étaient chargés d'un message verbal, prescrivant de n'en tenir aucun compte, annonçant son abdication prochaine, sa résolution de ne plus s'occuper du pouvoir , et , laissant carte blanche à ses correspondants ) (54). A partir donc de la fin de 1912, l'Etat marocain, placé sous protectorat n'est plus responsable de l'exercice ; en permanence, le Gouvernement français présente en vain des notes de protestation au Sultan du Maroc , pour l'action qui est menée en son nom dans le Sahara.

L'organisation de la résistance marocaine , dans le Sahara Occidental Marocain s'est en réalité appuyé sur deux organisations: une organisation d'abord administrative, une organisation administrative normale, celle qui était gérée par « les caïds, du Sud », comme Amman Beirouk, Brahim Ben Barek, Brahim Ben Ali, Mohamed Lharbil, Brahim Kahil; les commandements de l'ensemble de ces caïds s'étendaient sur une grande partie du Sahara Occidental Marocain actuel. L'autre branche, militaire, était animée par Cheikh Maa el Aïnin , à partir de Smara ; son ravitaillement s'effectuait par l'intermédiaire du port de Tarfaya. Dans une bonne partie du Sahara, la résistance se prolongea jusqu'en 1934, soutenue par les groupes isolés, qui n'avaient jamais déposé les armes, dans l'Anti-Atlas et ailleurs. Le roi du Maroc, prisonnier des Français, dans sa « cage dorée » , ne pouvait réagir. Il guettait le moment propice, qui survint plus tard, quand le monarque et son peuple purent revendiquer , expressément l'indépendance. La visite de Mohamed V à Tanger, en 1947, fut une nouvelle occasion, pour lancer de l'ex-capitale diplomatique, devenue zone internationale» , un appel à la Ligue Arabe et à la conscience internationale, dans le contexte des aspirations du Maroc à une émancipation totale et à une intégrité pleine et entière. La Conférence d'Anfa, tenue par Roosevelt, Churchill, De Gaulle et le Roi Mohamed V, avait, déjà, suscité quelques espoirs; le Maroc fut alors considéré, comme un des pays « alliés» , ayant participé efficacement à la victoire sur les Puissances de l'Axe.

D'autre part, l'autorité espagnole , qui administrait le « Sahara Occidental» , était toujours convaincue que seule une procuration formelle du Sultan, ou de son représentant à Tétouan, lui conférait les pouvoirs dans les territoires du Sud. C'est pourquoi le Khalifa de Tétouan, capitale de l'ex-zone d'influence espagnole au Nord promulguait des textes législatifs concernant les régions du Sud ( Tarfaya, Seguiet El Hamra...) en tant que territoires marocains. On peut citer, entre autres, des décrets royaux (du 18/7/1913, 6/2/1934) , des lois (12/4/1940 et 26/9/1941); «Par le dahir du 12/2/45, le Makhzen a rendu expressément obligatoires pour la zone sud du protectorat les dispositions espagnoles» (55).

### Réaction du Roi Mohammed V

L'Espagne était surtout intéressée par les richesses minières du Sahara. Les phosphates de Boukraa à Sekiat ElHamra, faisaient miroiter un avenir plein de promesses; L'Espagne s'y cramponnait; elle avait, certes, restitué Tarfaya au Maroc, dès 1958 ; mais elle continuait à temporiser pour la Sekiat El Hamra, où le centre phosphatier commençait à s'ériger. En 1974, le rendement atteint un niveau assez élevé pour un début. Les profits réalisés par la société dite « Foss boukra » était, en effet, de l'ordre de 4.000 millions de pesetas, avec une production de 3.700.000 tonnes de phosphate, contre 109 millions, dans le monde (dont 40 millions aux U.S.A. 23 en U.R.S.S. et 19.500.000 tonnes au Maroc).

Dès la mise en place des rouages de l'administration marocaine, dans le cadre du Maroc indépendant, notre monarque vénéré, feu Mohamed V, réaffirma sa résolution inébranlable d'œuvrer , en vue de libérer le Sahara du joug colonial , et , de sceller, à nouveau , les liens d'unité, sous le signe d'une souveraineté pleine et entière. C'est le 25 février 1959 qu'il prononça

son discours historique, au seuil du Sahara, dans les oasis du Dra, conformément à une tradition ancestrale très connue dans les annales glorieuses de notre Monarchie.

C'était la première fois que le peuple sahraoui, dégagé de toute contrainte, pouvait prendre contact avec son roi; ses sentiments d'attachement au trône alaouite, symbole de notre unité et de notre intégrité, se manifestèrent dans l'enthousiasme et le délire. S.M. Mohamed V, très ému, les larmes aux yeux, rendit hommage à son peuple , qui exprimait à sa façon, dans des démonstrations effrénées, son allégeance et sa fidélité à Amir el Mouminin, digne descendant du Prophète.

Les engagements pris à cette occasion , n'étaient que la confirmation des prises de position et des déclarations solennelles du discours prononcé, une année auparavant, jour pour jour, le 25 février 1958, à Mhamid el Ghizlane, porte du Sahara. Là, S.M. Mohamed V accueillit les descendants de ceux qui, des Reguibat, des Tekna et des Ouled Dlim, étaient venus acclamer, il y a près d'un siècle, son heureux aïeul, Hassan I , et lui exprimer l'attachement indéfectible à la Mère-Patrie et au Trône chérifien.

« Ce qui fait notre joie - affirme notre roi Mohamed V - c'est d'être reçu au village de Mhamid qui est la porte du Sahara marocain, par les fils de ceux qui ont reçu notre aïeul dans un autre village, des Reguibat, des Tekna, des Ouled Delim et d'autres tribus et de les entendre, accompagnés de leurs hommes de loi et de leurs lettrés, nous réaffirmer comme leurs pères l'ont fait à notre aïeul - leur attache ment au trône alaouite , et leur appartenance au Maroc, par des liens étroits qui ne peuvent être tranchés.

Nous saluons leurs âmes généreuses et la ferme détermination , qui les anime et nous leur souhaitons la bienvenue dans leur patrie et parmi les leurs, comme nous leur réaffirmons, à notre tour et que les présents en informent les absents - que nous continuerons à œuvrer , en tout ce qui est notre pouvoir, pour recouvrer notre Sahara et tout ce qui, par le témoignage de l'histoire, et par la volonté des habitants, revient de droit à notre royaume (56).

**Hassan II, roi du Sahara**

S.M. Hassan II continua l'œuvre grandiose entreprise par son vénéré père. Dès 1961, il s'attela au travail, dans le cadre de Ses hautes responsabilités, en tant qu'Amir el Mouminin, seul dépositaire du legs national ancestral. Le dossier du Sahara est, alors, étayé par l'apport constant d'éléments nouveaux, dans le contexte des exigences rigoureuses du Droit des gens et des principes de l'O.N.U. La signature de la Charte de l'O.U.A. en septembre 1963, fournit à notre Monarque éclairé , l'occasion de proclamer solennellement, dans le concert africain, la position claire du Royaume, quant à ses droits. Parapher une telle convention ne saurait être interprété , ni comme une reconnaissance, même implicite, du fait accompli que le Maroc n'a cessé de rejeter, ni comme un abandon de ses droits dont il recherche la disposition réelle par les moyens légitimes à sa portée...

Les négociations avec l'Espagne se poursuivent alors, pendant toute une décennie (1956-1966); S.M. Hassan II déclare au ministre espagnol qui représente son gouvernement, dans les cérémonies célébrées à Fez, à l'occasion du Xe anniversaire de l'indépendance, que « le Maroc réclame à l'amiable, le retour des régions spoliées du Sahara à la Mère Patrie. Si l'Espagne s'y refusait , le Maroc ne manquerait pas de formuler officiellement ses revendications devant l'O.N.U. ».

C'est la première fois que le roi agite la menace d'internationaliser le différend. Puis, dans une série de discours, d'interviews, S.M. Hassan II s'attelle à démontrer le bien fondé des revendications marocaines, sans se départir de son sang froid , ni de sa pondération légendaire, de son doigté, de sa fermeté et de sa constance.

Le risque est , néanmoins , grand: les slogans d'autodétermination commencent en effet à se répandre , et , à être repris avec insistance dans un sens qui prête à confusion .Notre monarque, pénétré des principes que les hautes instances internationales ne cessent de proclamer, s'oppose cependant , à tout acte ou geste subversifs, allant à leur encontre.

L'autodétermination ne doit pas aboutir à la « vietnamisation » du Sahara: c'est alors amputer un pays d'une partie intégrante, pour créer une entité fantôche, jouissant d'une indépendance factice. Si le principe d'autodétermination est retenu dans son acception absolue, l'intégrité des nations en souffrira , et , la paix mondiale sera dangereusement

menacée. Le Maroc, conscient de ses droits légitimes, fort d'un legs millénaire, assuré de l'attachement du Sahara à la Mère Patrie et au Trône Alaouite, n'a cessé de se conduire dans le respect des principes de l'O.N.U., préférant les moyens pacifiques et les voies légales à toute réaction impulsive.

La foi dans la légitimité de notre cause et dans l'esprit de justice , qui anime l'O.N.U., est la raison essentielle de notre confiance et de la pondération qui nous a toujours caractérisés , devant les hautes instances internationales. Le Roi Hassan II sait que « toute tentative, visant à détruire ,partiellement ou en totalité , l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays, est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations-Unies »(57). C'est pourquoi, éminemment confiant dans les droits inaliénables du Royaume, il s'est penché sur les plans de développement de la partie libérée du Maroc , et , a guetté le moment propice , pour agir avec efficience et sérénité. S.M. nous rappelle ce processus dans le discours du Trône du 3 mars 1976: « Les efforts tendant à asseoir notre développement économique et social , sur des bases solides , et , à intensifier le prestige de notre pays sur les plans intérieur et extérieur , ne sont pas pour nous faire perdre de vue - cher peuple - une des causes majeures , à laquelle nous n'avons cessé, depuis l'aube de l'indépendance, d'accorder toute notre sollicitude. Il s'agit de nos territoires restés sous le joug de l'occupation, au moment où le reste du pays recouvrait son indépendance ».

« Nous avons fait place à ce problème, avec les moyens les plus appropriés.

Nous n'avons jamais cessé de formuler nos revendications, en usant de patience et de persévérance. Pour ce faire, nous avions eu, pour principal souci, de préserver les liens d'amitié traditionnelle et de bon voisinage, en empruntant la voie du dialogue qui, du reste, n'a pas tardé à donner ses premiers fruits.

« C'est , ainsi que , successivement , la province de Tarfaya et l'enclave d'Ifni ont réintégré, avec quelques années d'intervalle, la partie libérée de la Mère-patrie; cependant que la récupération de notre Sahara, qui représente une partie importante de notre territoire, se heurtait à des difficultés , malgré les démarches , de toutes sortes que nous avions entreprises. Nous avions même craint, par moments, que ne se perde un de nos droits imprescriptibles , et , qu'à cause d'une mesure unilatérale dictée par la convoitise et les appétits sordides, nous ne soyons frustrés d'un héritage , qui nous a été légué , depuis les temps immémoriaux , et , dont nous avions toujours été, à travers notre glorieuse Histoire, les fidèles dépositaires.

« Cet état de choses nous a amenés à prendre une initiative , tout à fait originale, en recourant à des moyens d'un genre nouveau, mus par l'espoir d'être rétablis dans nos droits et d'obtenir la reconnaissance de la marocanité du Sahara occupé, partie intégrante de notre territoire. Nous avions , alors , suggéré à l'Organisation des Nations-Unies , de saisir la Cour Internationale de Justice. Une fois notre requête satisfaite, nous avions hâte de connaître l'avis de la juridiction internationale, convaincus que nous étions de l'équité de cette haute instance.

« Et, effectivement, la Cour Internationale de Justice rendait son arrêt, mettant ainsi un terme au litige, en dévoilant la vérité , et , en proclamant l'existence de liens de parenté, d'allégeance et de droit entre, d'une part, ton roi et la patrie et, d'autre part, le territoire du Sahara et les frères Sahraouis.

« Dès lors, la situation, pour nous, était claire ,et ,il ne nous restait qu'à répondre à l'appel du devoir. Nous nous sommes alors adressés à toi, pour analyser et expliciter les données du problème , et les moyens à mettre en œuvre, pour récupérer ce qui nous revient de droit.

« A peine avions-nous terminé notre discours, en donnant le signal de départ de la Marche Verte, que tu t'es empressé, dans un élan spontané et unanime, à répondre à Notre appel ».

## L'ÉTONNANTE« MARCHE VERTE »

S.M. Hassan II attendait l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice , pour agir. Tout le monde prévoyait le déclenchement d'une action sensationnelle. Mais , personne ne pouvait imaginer que cette action se traduirait par une marche , sans précédent dans l'histoire . Le 16 oct. 1975, le Président Manfred Lacks (Pologne) donne lecture, au cours d'une séance de trois heures, du texte de l'avis consultatif rendu par la Cour Internationale de Justice à la Haye, à propos du Statut du Sahara Occidental. » Ce texte précise notamment:

« LES ÉLÉMENTS ET RENSEIGNEMENTS PORTÉS A LA CONNAISSANCE DE LA COUR MONTRENT L'EXISTENCE AU MOMENT DE LA COLONISATION ESPAGNOLE, DE LIENS JURIDIQUES D'ALLÉGEANCE ENTRE LE SULTAN DU MAROC ET CERTAINES DES TRIBUS , VIVANT SUR LE TERRITOIRE DU SAHARA OCCIDENTAL. »

S'agissant de la terre, ces liens constituaient « des liens juridiques entre l'ensemble mauritanien, au sens où la Cour l'entend, et le territoire du Sahara Occidental. En revanche, la Cour conclut que les éléments et renseignements portés à sa connaissance n'établissent l'existence d'aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara Occidental d'une part, le Royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien d'autre part. La Cour n'a donc pas constaté l'existence de liens juridiques , de nature à modifier l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée Générale des Nations-Unies , quant à la décolonisation du Sahara Occidental et, en particulier , quant à l'application du principe d'autodétermination, grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire...

La Cour est parvenue à la conviction que la période commençant en 1884 , représente le « moment de la colonisation par l'Espagne du Sahara Occidental au sens de la requête ,et ,constitue le contexte temporel dans lequel les deux questions se situent , suivant les termes de la requête ».

**Souveraineté et allégeance**

« Quelles qu'aient pu être les divergences d'opinions entre les juristes, il ressort de la pratique étatique de la période considérée ,que les territoires habités par des tribus ou des peuples ayant une organisation sociale et politique n'étaient pas considérés comme « terra nullius ». On estimait ,plutôt , en général que la souveraineté à leur égard ne pouvait s'acquérir, en tant que titre originaire, unilatéralement par l'0ccupation de la « terra nullius », mais au moyen d'accords , conclus avec des chefs locaux. Il est vrai que le terme exception était parfois employé dans un sens non technique comme désignant simplement l'acquisition de la souveraineté. Cela ne signifiait ,cependant , pas que l'acquisition de souveraineté, par voie d'accords conclus avec les autorités pays, était considérée comme l'occupation d'une « terra nullius », au sens propre de ces termes. Au contraire, on voyait dans ces accords avec les chefs locaux, interprétés ou non comme opérant une cession effective du territoire, un me d'acquisition dérive et non , pas des titres originaires acquis, par l'occupation d'une « terra nullius ».

Le matin même de la publication de cet avis, le Roi Hassan II tint à l'annoncer Lui-même, dans un exposé radio- télévisé ; il en fit une analyse avec toute la sagacité, la profondeur et le sens juridique , dont il fait souvent preuve. « La Cour - dit le Souverain - n'a pas précisé les liens de souveraineté ; quelle est donc la différence entre souveraineté liens d'allégeance, dans la loi européenne elle-même!..Nous ne devons guère ignorer - souligne S.M. Hassan II " que la Cour est consultée sur une affaire dont l'esprit et portée remontent au début de notre siècle, c'est-à-dire à un moment où, en Europe, il n'existait que deux républiques la France et la Suisse. Les autres Etats, à savoir l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, l' Austro-Hongrie, la Yougoslavie, Russie, la Pologne, la Hollande, la Belgique, la Norvège et le Danemark n'usaient pas, alors, du mot « souveraineté , mais plutôt de celui d'« allégeance ».

Là, nous nous permettrons de dire aux professeurs européens de droit, ceux-là mêmes qui ont siégé à la Cour, que par leur emploi du terme « allégeance », ils nous ont procuré pleine satisfaction, beaucoup plus que s'ils avaient usé du terme « souveraineté ». Ils ont , de ce fait , utilisé le terme adéquat, qui s'applique parfaitement au cas de la colonisation du Sahara. Le droit international musulman a été la première législation , qui a régi les rapports de l'individu avec la collectivité, ceux de la collectivité avec l'individu, et ceux des gouvernants avec les administrés et vice-versa. L'allégeance, dans le Droit musulman, même si elle a revêtu différentes formes, n'a pas toujours été une allégeance qui lie uniquement l'individu au Roi, l'individu à Amir El Mouminin, mais ce que représentaient cet individu, les groupements, les tribus et les régions , auxquels il s'apparentait. L'allégeance au Maroc a toujours fait l'objet d'un acte écrit , qui a toujours revêtu, sous toutes les dynasties, un caractère spécifique; partout, ailleurs , dans le monde musulman, elle ne consistait qu'en un serment verbal. »

**La Réintégration du Sahara: devoir national**

« C'est dire que le Maroc se satisfait de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, avis qui répond à nos aspirations , et , qui ne peut, en aucune manière, aller à l'encontre d'un droit international des plus anciens et des plus sacrés, en l'occurrence le droit constitutionnel musulman (58).

« Cela dit, il ne nous reste plus qu'à réintégrer notre Sahara dont les portes nous ont été ouvertes légalement. Le monde entier a reconnu que le Sahara était en notre possession, depuis très longtemps. Le Monde entier a reconnu qu'il existait des liens entre le Maroc et le Sahara , qui n'ont été altérés que par le colonisateur. « Nous devons honorer nos engagements, parce que la période que le Sahara a vécue , sous la colonisation, n'a jamais pu parvenir à rompre les liens existant entre nous et ce territoire.

L'Espagne écrivait à l'Ambassadeur de France à Madrid, en 1891, une lettre dans laquelle elle définissait la conception maghrébine de la souveraineté.

L'ambassadeur français, acquiesçant à cette notion archaïque de l'Etat, dans la tradition marocaine, précisait alors: « il a toujours été reconnu que la souveraineté territoriale du Sultan s'étend , aussi loin que sa suzeraineté religieuse et, comme il est hors de doute , que les populations du Cap Juby lui sont soumises, au point de vue religieux, nous pourrions considérer sa souveraineté comme indiscutable ».

« Il est donc devenu impératif, inéluctable et même il est devenu religieux, pour nous, en tant que serviteur de ce pays, de cette nation, et en notre qualité d'Amir El Mouminin , lié que nous sommes par l'acte d'allégeance, d'honorer' nos responsabilités et d'aller rejoindre notre peuple au Saha ra.

« Comment allons-nous rejoindre le Sahara et quelle voie allons-nous emprunter? Il n'est pas concevable, à la fois, de demander l'arbitrage des Nations-Unies et de la Cour Internationale de Justice et de recourir à la guerre. Cette manière d'agir n'a jamais été le fait du Maroc et ne le sera guère.

« Il ne nous reste donc, qu'à entreprendre une marche pacifique , du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest.

**Marche pacifique**

S.M. Hassan II annonça, dans un discours radiotélévisé, le 16 Novembre 1975, le déclenchement de la « Marche Verte » vers le Sahara. Fort de son droit et du soutien inconditionnel de ses frères et amis, partout dans le monde, armé de sa ferme et inébranlable volonté, le Monarque, dans son dynamisme créateur et sa pondération éclairée, donna l'ordre à quelques centaines de milliers de ses fidèles sujets, de répondre à l'appel du Sahara, de le libérer pacifiquement et de le réintégrer à la Mère-patrie.

« Nous avons tiré - affirme S.M. quelques jours après la mise en branle de ce mouvement de masse - beaucoup de leçons de cette marche et nous sommes convaincus, à présent, que c'est entre de bonnes mains que se trouve l'avenir de ce peuple , animé d'un fervent patriotisme, fermement attaché à son territoire , et prêt à tout sacrifier pour le protéger.

« Cette marche nous a permis de discerner nos amis de nos ennemis. Au départ, on n'a pas cru tellement à cette marche, pensant qu'il s'agissait d'une pure aventure. Il s'agissait pour certains d'une méconnaissance du Maroc; d'autres, au contraire, ont dit sciemment du mal de notre pays, par jalousie et par haine à son égard ».

Cette marche a rappelé au monde les voies pacifiques qu'il semble avoir oubliées , pour le règlement de ses différends.

« La marche aura lieu demain jeudi. Une fois les frontières artificielles franchies, il faut rendre grâce à Dieu, le prier, et baiser le sol du Sahara.

« Cette étape nécessite de la discipline et le respect des ordres , pour atteindre les objectifs escomptés.

« Si tu rencontres un Espagnol, ajoute S.M. le Roi, qu'il soit civil ou militaire, salue-le, donne-lui l'accolade. Car , si nous avions voulu faire la guerre à l'Espagne, nous n'aurions pas envoyé des civils.

« Même si les Espagnols ouvrent le feu sur toi, continue ta marche.

« Mais si tu es agressé par d'autres que les Espagnols, sache, cher peuple que ta valeureuse armée saura se porter à ton secours.

« Nous aurions voulu, cher peuple, être en tête de cette marche. Mais , le rôle du chef est de rester au poste de commandes de la Nation.

« Notre cœur est avec toi. Nous Guidons ta marche. Notre drapeau ne flottera pas seul, il sera entouré des drapeaux des pays arabes et africains , qui prendront part à la marche. Réuni à la demande expresse de l'Espagne, le Conseil de sécurité demande à M. Kurt Waldheim d'intensifier ses efforts, en vue de résoudre la crise ouverte au Sahara occidental. Il invite les parties à éviter toute action unilatérale ou autre de nature à provoquer une escalade de la tension dans la région ».

Le futur roi d'Espagne s'envole , alors, pour Laayoun, accompagné du chef de l'armée de terre, le Général Francisco Coloma Gellegos. Là, le prince Juan Carlos, portant l'uniforme de Général, s'adresse aux forces de la légion étrangère et aux responsables militaires du territoire: « L'Espagne respectera - dit-il - ses engagements et s'efforcera de maintenir la paix au Sahara Occidental. On ne doit pas mettre en péril une seule vie humaine, alors que des solutions justes et désintéressées sont avancées et que l'on recherche avec ferveur la coopération et l'entente entre les peuples ».

« Nous désirons protéger également les droits légitimes de la population civile sahraouie, parce que notre mission dans le monde et notre histoire l'exigent ».

Auparavant, les officiers et sous-officiers marocains, ayant servi dans l'armée espagnole, avaient adressé un message à S.M. le roi (le 10 oct. 1975), exprimant leur indéfectible attachement à Sa personne. Surpris par la position anti-marocaine du gouvernement espagnol , qui vise les droits historiques et fondamentaux de la nation marocaine, ils « ressentent l'inébranlable devoir patriotique» de renouveler au Prince des Croyants, guide incomparable de la Nation, le serment sacré de leur fidélité et de leur dévouement.

Ils affirment , « avec l'ardeur du guerrier d'antan », leur entière disposition , malgré leur âge, leurs blessures et maladies con tractées au service de l'Espagne, à prendre les armes à nouveau, s'il le faut, pour mourir. Néanmoins, confiants que l'authentique esprit chevaleresque l'emporterait finalement dans les rapports maroco-espagnols, ils font appel à une entente commune des deux peuples, dégagée de faux problèmes et d'intérêt confus , qui entraveraient leurs relations de sincère amitié.

**Marche de l'Unité**

Le 6 novembre 1973, Khatri, président de la « Jemaa Sahraouie » adresse à M. Jacob Malik, Président du Conseil de Sécurité, une lettre dans laquelle , il rend hommage à 1a décision royale d'entreprendre « La Marche Verte». « La Marche pacifique - dit-il - à laquelle Sa Majesté le roi Hassan II a invité le peuple marocain , est une marche de l'unité, à laquelle les Sahraouis souscrivent et s'associent. Elle ne représente ni une menace pour les populations du Sahara ni pour celles qui vivent encore dans le territoire et elle est encore moins une menace pour l'Espagne ou pour la paix dans la région.

« Elle constitue un ultime recours légitime et pacifique pour assurer l'unité d'un même pays et d'une même nation . Elle est , enfin , un appel solennel aux Nations-Unies et à la conscience internationale, pour inviter le gouvernement espagnol à poursuivre d'urgence les négociations directes, en vue du transfert des pouvoirs, seule voie pouvant encore sauvegarder le respect de la volonté libre des Sahraouis, conformément aux principes supérieurs de la Charte des Nations-Unies. Le Président Osman est à la tête de la « Marche de la Victoire», tel un général civil qui guiderait une « armée pacifique ». Les volontaires surgissent de toutes parts, d'Orient et d'Afrique ainsi que les messages de soutien et d'estime. Dès le 5 novembre, M. Amine El Hindi, envoyé spécial de Yasser Arafat, arrive à Agadir, porteur d'un message pour S.M. le Roi. Le président du Comité exécutif de l'O.L.P. affirme notamment dans ce message:

« La libération du Sahara des griffes du colonialisme espagnol a toujours été la préoccupation de la Révolution Palestinienne. Nous estimons, en tant que révolutionnaires, que notre participation à la lutte marocaine est un devoir sacre et une mission historique. C'est avec

fierté que nous contribuerons à cette lutte, en dépit des combats que nous engageons sur plusieurs fronts, tant à l'intérieur de la Palestine occupée qu'a l'extérieur.

« La position de la Révolution palestinienne à l'égard de la cause marocaine a été exprimée , avec clarté , et , transmise solennellement par la presse arabe et internationale: j'avais déclaré, devant Votre Majesté, au cours du dernier Sommet Arabe de Rabat, que la Révolution palestinienne est prête à se tenir aux côtés des combattants pour la liberté, des défenseurs des causes justes et des révolutionnaires, partout où ils se trouvent dans la Nation arabe ». En conclusion, M. Yasser Arafat exalte la solidarité arabe autour de la cause marocaine.

La Marche de 350000 volontaires vers le Sahara, portant le texte du Coran et scandant le slogan de paix « El Kifah wa el Koran houa es-Silah » (lutte avec le Coran comme seule arme) sensibilise le Monde entier. Les commentaires vont leur train. Le va-et-vient entre Agadir et Madrid suscite les conjectures les plus inattendues. Le 9 novembre, le Roi Hassan II, après quelques jours de marche au-delà des frontières factices, ordonne le retour des volontaires à Tarfaya. L'ordre royal est immédiatement et unanimement exécuté. Le souverain rend un vibrant hommage à ces volontaires «qui ont écrit une page glorieuse de notre Histoire, fait preuve de discipline, de courage et d'abnégation, et donné un exemple éloquent de patriotisme, de maturité et de prise de conscience ».

### Couronnement de la marche: libération et avenir du Sahara

S.M. le Roi souligne que la Marche Verte a porté ses fruits et forcé l'admiration du Monde entier. Elle a atteint, tous ses objectifs; par conséquent « nous devons - dit-il revenir à notre point de départ , et apprécier le problème sous une autre optique. Nous devons bâtir l'avenir des relations maroco-espagnoles , sur de nouvelles bases, dans le cadre du respect mutuel et loin de toute pression. Ces rapports doivent être fondés sur le fait qu'il n'y a ni vainqueur ni vaincu.»

Le Maroc et l'Espagne ont fait preuve de sagesse, puisque soucieux de préserver la paix dans la région, ils ont su éviter tout acte de nature provocatrice.

Tenant à leur amitié séculaire, et , sauvegardant leurs relations de bon voisinage, les deux pays ont ainsi ménagé l'avenir.

Le 25 novembre 1975, S.M. le roi Hassan II a tenu une conférence de presse, en présence des membres du gouvernement et des responsables des partis politiques. Rendant hommage à l'objectivité de la Presse internationale, qui a réussi à serrer de très près la vérité, S.M. fait un long exposé sur les mobiles et les buts de la « Marche Verte », en précisant notamment :

« L'idée de la Marche n'importe qui aurait pu l'avoir, mais la marche dans la discipline, la force et la sérénité, seul un peuple, comme le Mien a pu la faire, en plénitude de son génie, en pleine possession de ses facultés de discernement et avec foi dans ce qu'il considère légitime.

« Cette marche, je tiens à le dire, est la marche de tout le peuple marocain. J'espère qu'il saura en tirer les leçons voulues, chaque fois que se présentera, pour lui, une situation délicate. Non pas qu'il sera appelé continuellement à marcher. Non, mais il sera appelé continuellement à faire travailler son esprit, à rechercher les voies les plus appropriées , pour parvenir à son but.

Al' occasion du XX' anniversaire de l'Indépendance, S.M. le Roi s'adresse à la Nation, pour l'inciter à penser à l'avenir du Sahara récupéré: « Le peuple était unanimement décidé - dit-Il - à tous les sacrifices; de ce fait, la Marche Verte n'était que le reflet de cet esprit d'abnégation, de la sagesse de notre peuple et de son attachement aux valeurs morales et spirituelles. Aujourd'hui, le problème de la souveraineté et de la récupération de nos droits a été réglé ,ou , est sur le point de l'être. Les négociations ont pu aboutir à tous les résultats escomptés.

« Notre Sahara nous a été restitué, sans effusion de sang , bien que tout le peuple fût fermement résolu à se sacrifier. Dans un avenir immédiat, nous allons donc retrouver nos frères... Cette marche constitue une véritable école politique, un peuple nouveau est né , et , un Maroc nouveau doit être édifié par tous, en tenant compte des nouvelles obligations dont les responsables doivent être à la hauteur. »

S.M. Le Roi a rendu hommage aux unités de notre glorieuse armée stationnées au Sud du pays « qui défendent, sans tapage ni propagande, avec courage et héroïsme, les acquis de la Nation ».

« Une page glorieuse de notre Histoire - dit-Il - a été tournée. Nous devons maintenant penser à l'avenir du Sahara , et , entreprendre des efforts pour assurer le développement de

cette région, car il ne faut pas compter uniquement sur les revenus des phosphates qui ne peuvent, aucunement, financer tous les projets envisagés: constructions minières, dessalement de l'eau de mer , pour l'agriculture, création d'emplois, etc., etc.

« L'essentiel n'étant pas seulement de récupérer le Sahara, nous devons mobiliser toutes nos potentialités, pour ouvrir aux énergies des populations sahraouies longuement étouffées de nouveaux horizons ».

**La Marche et l'Opinion internationale**

S.M. le Roi a été assailli de toutes parts par les représentants de la presse internationale et les envoyés spéciaux des agences d'information et des radios-télévisions. Avec amabilité, aisance, le souverain a daigné répondre à toutes les interviews, dont celle d'un journaliste américain de la N.B.C. La ferveur et l'enthousiasme de l'accueil réservé par les populations à l'appel royal à la Marche Verte avait fortement impressionné ce dernier ainsi que ses collègues.

A une question qui lui était posée sur la tournure des événements, S.M. répondit: « Je suis très satisfait des résultats obtenus , aussi bien auprès de mon peuple qu'à l'étranger, parce qu'ils répondent à mon attente. Au Maroc, c'était un test permettant de savoir , si la nouvelle génération était aussi courageuse et nationaliste , que celles qui l'ont précédée. Je rends grâce à Dieu de ce que cette nouvelle génération n'a rien à leur envier.

Pour ce qui est de l'étranger, c'était également un test; il s'agissait de lui faire connaître le problème de la décolonisation du Sahara. C'est un problème spécifique, différent des autres problèmes de décolonisation , qui se sont posés en Afrique ou en d'autres continents. Là encore, je ne peux qu'être satisfait des réactions suscitées à l'étranger.

Parmi elles, voici par exemple celle du roi Hussein de Jordanie , qui s'adresse au promoteur de la Marche pacifique:

« Nous exprimons à Votre Majesté l'expression de notre grande estime, de notre considération et notre unité.

« Tout en apportant appui et soutien à Votre Majesté, en toute circonstance, et en approuvant les initiatives de votre Royaume, sous votre sage conduite, pour recouvrer vos droits légitimes, nous approuvons votre décision d'organiser une Marche-pacifique.

« Il nous est agréable d'y participer avec une délégation jordanienne , en signe de solidarité de notre peuple arabe avec le peuple marocain frère, illustrant notre attitude à l'égard du droit légitime arabe à l'intégrité territoriale... »

Un jeune français, Jean-Claude Ruel dépeint ses impressions en ces termes (59) :

« On réalise sur le terrain - dit-il - que le sentiment d'égalité fraternelle règne partout: jeunes et vieux, pauvres et riches, hommes du peuple et notables, tous sont unis pour un destin commun.

Malgré les fatigues du voyage, la rudesse de la vie, sous un climat impitoyable, pas un ne manque à l'appel, et si certains sont déjà rapatriés, ce n'est que sur ordre médical impératif qu'ils repartent, les larmes aux yeux, pleurant devant leur impuissance physique à ne pouvoir continuer: une femme vient d'accoucher; ainsi des diabétiques, des tuberculeux évolutifs, des femmes enceintes de 6 mois, des personnes âgées, regagnent tristement des climats plus cléments.

**Jeudi 6 novembre:**

A l'heure « H » la Marche Verte commence: une page d'Histoire vierge est en train de s'écrire. Le destin inexorable s'accomplit. Psalmodiant des versets du Coran, d'une voix mélodieuse, qui semble venir d'ailleurs, hommes et femmes, unis par le dévouement, avancent avec une discipline mutuellement consentie. »

Le rédacteur en chef du quotidien égyptien « Al Joumhouria », M. Mohsine M'HAMED, publie un éditorial ayant trait au Sahara marocain.

« J'aurais aimé participer à la Marche pacifique, en compagnie de Marocains et de Mauritaniens - écrit M. Mohsine - , car cette marche constitue une expérience nouvelle dans le monde ,et ,nous rappelle les Marches entreprises par le leader spirituel feu Ghandi, contre l'occupation britanique, et qui avait secoué les bases de l'occupant.

« Il est un fait significatif, à savoir qu'il y a une différence de conjoncture entre les marches de Ghandi et la marche vers le Sahara marocain. Toutefois ,il y a une certitude. C'est que la présente marche changera beaucoup de choses dans le Maghreb Arabe et poussera l'Espagne à l'évacuation du Sahara. »

Noel Darbroz écrit, dans le journal français La Croix : « L'initiative spectaculaire du roi du Maroc a reçu l'appui et l'approbation de plusieurs pays.

« Le Maroc demande le retour à la Mère-patrie d'un territoire qui fut occupé par l'Espagne, comme l'était l'enclave d'Ifni, comme le sont encore les présides de Sebta et Mellilia.

« L'Algérie est pour l'auto-détermination du territoire et soutient le «POLISARIO» dont le siège est à Alger. L'Algérie rêve d'un accès facile à l'Atlantique pour l'écoulement du fer du bassin minier de Tindouf, tout en répétant n'avoir aucune revendication territoriale sur le Sahara occidental.

« Toute son armée campe sur la frontière avec le Maroc, une frontière non encore délimitée, depuis la guerre de 1963.

« L'enthousiasme des volontaires, bien trop nombreux pour être tous acceptés, fait passer sur le Maroc tout entier, sur ses dix-sept millions d'habitants ( population qui a presque doublé au début de ce XXIème siècle), un souffle nationaliste sans précédent , depuis les jours de l'indépendance de 1956.

« Le roi Hassan II a réussi à mobiliser son peuple, comme il avait déjà réussi, il y a un an, à rallier l'opposition politique, autour de la question saharienne...

« Il apparaît difficile de tirer sur une foule de 350 000 personnes non armées ,qui marchent sur vous...

« Supérieurement habile donc, cette Marche Verte, pacifique, à travers le désert, chaque marcheur ayant pour tout bagage ses rations de vivres et d'eau , pour trois jours et la couverture où s'enrouler la nuit »...

Evoquant les richesses du sous-sol du Sahara marocain, Noel Darboz poursuit:

« Il ne faut pas chercher plus loin les réticences de bien des pays à la mainmise marocaine sur un tel pactole. Les partisans de l'autodétermination et de l'indépendance des 60000 à 80000 Sahraouis, qui vivent dans un désert fabuleusement riche, ont en tête d'autres soucis que le paravent de ce que peuvent bien vouloir des tribus nomades.

« Le recours à la charte des Nations-Unies, en la circonstance, pourrait relever de l'alibi. Les responsables marocains font remarquer que les nationalistes algériens, en 1961, n'ont rien voulu entendre, quand le général de Gaulle avait demandé l'autodétermination pour les populations du Sahara qui ne furent jamais algériennes. »

## INTERNATIONALISATION DU PROBLÈME DU SAHARA MAROCAIN

Le 15 octobre 1975, la mission de visite des Nation Unies au Sahara, dirigée par l'ambassadeur Siméon Aké, de la côte d'Ivoire, recommande, dans son rapport à l'Assemblée Générale, que les Nations-Unies encouragent toutes les parties concernées et intéressées dans la décolonisation du Sahara à engager un dialogue « afin de trouver les moyens permettant de réaliser une décolonisation pacifique du territoire » et leur apportent, à leur demande, « toute assistance qui pourrait s'avérer nécessaire »... Compte tenu des divergences , qui prévalent sur l'avenir du territoire, l'Assemblée Générale devrait « prendre des mesures permettant aux populations du territoire de décider de leur avenir, en toute liberté, et dans une atmosphère de paix et de sécurité , à prévoir, à cet effet, une consultation de ces populations , sous les auspices des Nations-Unies et selon des modalités qui pourraient être élaborées par une nouvelle mission de visite de l'ONU.

M. Olof Reydbeck, représentant permanent de la Suède à L'O.N.U. , a été désigné par le Secrétaire Général Kurt Wal dheim comme son représentant pour le Sahara Occidental Marocain.

La nomination de M. Reydbeck a, conformément à une résolution de l'ONU, fait suite à de nombreuses consultations entre M. Waldheim et les gouvernements espagnol, marocain, algérien et mauritanien.

La ville de Laâyoune en fête a accueilli M. Reydbeck, venu de Madrid où il avait eu des entretiens avec le ministre espagnol, des Affaires Etrangères.

Selon le délégué onusien, cette visite entre dans le cas des deux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale de l'ONU, en décembre 1975.

« C'est une mission, - dit-il - d'exploration. C'est aussi une tâche définie et limitée au Sahara. J'aurai des discussions, avec les représentants d'Espagne, du Maroc et de Mauritanie. Ma mission, conformément aux résolutions adoptées, consiste à voir comment tout a été fait pour que la population sahraouie s'exprime librement sur une décision concernant son avenir. Ma mission consistera également à voir et à écouter tout le monde ».

« J'écouterai le « Polisario» s'il est là. J'ai d'ailleurs appris, avec plaisir, que plusieurs groupes d'étudiants et de commerçants ont demandé à me voir. Je les entendrai ».

M. Reydbeck, reçut en effet les différents représentants de la population; des groupes sahraouis sont venus de tous les coins de la Seguiat El Hamra et de Wadi ed-Dhahab, pour affirmer leur marocanité et démontrer que leur volonté de réintégrer la mère-patrie , a été respectée, conformément aux principes et directives des Nations-Unies. Le problème est ,donc ,résolu et le dossier classé. C'est le leitmotiv de tous les Sahraouis satisfaits de la réalisation de l'unité ,pour laquelle ils ont lutté. L'émissaire onusien a entendu, partout, les témoignages de cette profonde aspiration. Le Comité exécutif du F.L.U. a tenu à exprimer ses sentiments en ces termes:

« Pour nous, l'affaire du Sahara est bel et bien réglée. Nous avons accepté et nous approuvons l'accord tripartite de Madrid qui consacre l'unification du Maroc.

« Le F.L.U. combat depuis de longues années les forces d'occupation et représente, à une grande échelle, la population sahraouie.

«Nous avons atteint notre but: le drapeau marocain flotte à présent au Sahara.

« Nous avons déjà fait connaître notre position à la 4" commission des Nations-Unies, nous la réitérons aujourd'hui. La situation est à présent irréversible.

« Les manifestations qui ont eu lieu à Laâyoune et auxquelles vous avez assisté, sont l'expression de la volonté sahraouie. Nous sommes prêts à combattre et nous combattrons toute manœuvre ,qui visera à entraver l'unification du Maroc. »

Le représentant de M. Waldheim a aussi entendu, entre autres, un jeune sahraoui, Mohamed Dlimi, connu sous le surnom de Bendir, qui faisait fonction d'instructeur dans le « F. Polisario ». Détenu et torturé par ce mouvement qu'il a taxé de déviation, il avait réintégré la mère-patrie, lors des évènements d'Amgala.

« Au cours de la nuit, a-t-il dit, j'ai rampé en direction des Forces Armées Royales. De la, j'ai été transporté en hélicoptère jusqu'a Smara, puis à Laâyoune.

«De très nombreux autres membres du «Polisario» souhaitent regagner leurs foyers, mais les autorités algériennes les menacent du pire.

« Je connais sept personnes qui ont été éliminées par le « Polisario », sur instruction des services du colonel Ahmed Drâa.

« Ahmed Kheir Ahmed et Guai Douihi sont morts à cause de la torture et de la maladie.

« Hassana Mdegri, Baba Ahmed Berrak, Abdallah Al Bachir, Bijo et Abdallah ont également été abattus pour leur opposition au « Polisario ». « La position de la Jemaâ est la nôtre. Peut-on, du reste, demander à un Parisien s'il veut être Français? ».

Lors d'un entretien, à huis clos, avec les membres permanents de la Jemâa, M. Reydbeck dut être étonné de l'unanimité des témoignages d'attachement à la marocanité. Si Khatri Ould Saïd Al Joumani, président de la Jemâa, récapitula les sentiments de ses collègues en précisant :

«Nous voilà décolonisés et mieux encore, nous voilà intégrés de nouveau à notre Patrie. Si maintenant les Algériens veulent nous déraciner, pour mieux nous coloniser, il ne fait aucun doute que nous les combattrons jusqu'à la mort. C'est une question que vous pouvez vérifier par vous-même, si vous sortez dans la rue ,et ,si vous discutez avec n'importe quel passant. »

**Le Sahara et L'ONU**

« L'Organisation des Nations-Unies a, dans plusieurs de ses résolutions, recommandé avec insistance à l'Espagne de~ négocier avec les parties directement concernées, c'est-à-dire le Maroc et la Mauritanie. Respectueux des principes de l'O.N.U, mon gouvernement a donc, avec

sincérité et sérénité, opté pour la solution qui garantit, le mieux, l'avenir de la Population sahraouie ,et qui répond à ses aspirations longtemps exprimées.

« La population sahraouie a voulu redevenir marocaine et mauritanienne, nous n'avons fait que respecter sa volonté, tout en respectant les principes de décolonisation et de libre choix défendus par les Nations-Unies. »

Mais, le 17 février 1976, M. Reydbeck, représentant du Secrétaire Général de l'ONU, rentre à New-York; il est passé par Vienne présenter un premier rapport à M. Kurt Waldheim , après une visite de 6 jours au Sahara marocain et un séjour de deux jours à Madrid.

Dans une déclaration faite, au cours d'une conférence de presse tenue le lendemain à New-York, le représentant onusien dit notamment qu'au vu de la situation dans le territoire ,sur le plan militaire et le plan de la sécurité, il ne semble pas possible d'y tenir une consultation significative, permettant à la population du Sahara d'exprimer librement sa volonté ».

On sait que la Suède, par l'intermédiaire de M. Olof Reydbeck, a voté, par deux fois, contre le Maroc aux Nations-Unies - lors de la commission de décolonisation et de l'Assemblée Générale.

D'autre part, la commission de tutelle des Nations-Unies a adopté deux projets de résolution, le premier tanzanien, le second tunisien, sur le Sahara. Le troisième, présenté par l'Algérie, n'a pas été soumis au vote.

Le projet tanzanien recommande à l'Espagne de permettre au peuple du Sahara d'exprimer librement sa volonté et de prendre les mesures nécessaires ,pour que tous les Sahraouis, y compris ceux qui vivent en dehors du territoire, puissent exercer librement leur droit à l'autodétermination.

La seconde résolution adoptée « prend acte de l'accord tripartite de Madrid du 14 novembre 1975» ,et demande « aux parties concernées par l'accord de veiller au respect des aspirations librement exprimées des populations sahraouis». Auparavant, M. Khatri Ould Saïd al-Joumani, président de la « Jemâa» est intervenu devant cette quatrième commission:

« En mon nom personnel - a-t-il dit - et en celui de la « Jemaâ» sahraouie, je suis venu annoncer, devant votre honorable commission, que les habitants du Sahara se réjouissent de l'accord sur le Sahara, auquel sont parvenus le gouvernement espagnol d'une part et les gouvernements marocain et mauritanien d'autre part. Les Sahraouis considèrent cet accord ,comme l'unique solution qui répond à leurs aspirations à l'unité.

« Nous rendons grâce à Dieu d'avoir mis ainsi un terme à la colonisation qui a séparé le Sahara de la mère-patrie, accédant à nos aspirations légitimes ,et ,comblant les vœux de Votre honorable organisation, car le retour du Sahara à la mère-patrie consacre et affirme le principe de l'intégrité territoriale ,reconnu par la charte des Nations-Unies.

« Je tiens à rappeler qu'a l'instar de mes ancêtres qui ont, de tout temps, été liés par le serment d'allégeance au Trône alaouite, j'avais personnellement fait acte d'allégea ce, en 1956, à Feu Sa Majesté Mohammed V.

Cette allégeance considérée comme un devoir de tous les Sahraouis, j'ai tenu à la renouveler à S.M. le Roi Hassan II aussitôt après mon arrivée à Agadir.

« Les habitants du Sahara se dresseront, comme un seul homme, devant toutes les manœuvres de ceux qui tenteraient de porter atteinte à la sécurité du Sahara et d'entraver l'application de cet accord pour assouvir leurs convoitises. C'est pour toutes ces raisons que les Sahraouis souhaitent que votre honorable organisation demeure vigilante, afin de contrecarrer toutes ces manœuvres, et accorde son soutien aux populations authentiques du Sahara. »

Ainsi, l'Organisation des Nations-Unies, qui n'aura qu'à se féliciter de la décolonisation de notre territoire, pourra se consacrer au règlement d'autres problèmes, pour le triomphe des principes de justice, de paix et sécurité. C'est là que réside la mission de l'ONU, sur laquelle sont fondés les espoirs de tous les peuples.

Le 6 novembre 1975 Khatri a adressé à M. Jacob Malik président du Conseil de Sécurité, une lettre affirmant notamment: « La Jemâa, considérée comme l'Assemblée élue du territoire », est l'organe suprême représentant l'ensemble des populations.

« J'en assure la présidence et à ce titre, j'ai toujours agi à l'intérieur du Sahara comme à l'extérieur, au nom de ces populations.

« Traduisant fidèlement les sentiments et la volonté de ces populations, je suis venu au Maroc, pour exprimer à S.M. le Roi Hassan II ,l'attachement des Sahraouis et la volonté de

maintenir avec le Maroc les liens juridiques d'allégeance, que la période de l'administration espagnole ne pouvait, en aucun cas, détruire et que la Cour Internationale de Justice vient solennellement de réaffirmer.

« En ma qualité de président de la Jemâa, et au nom toute l'autorité qui s'attache à la représentativité de cette Assemblée, autorité que l'Espagne a toujours défendue, devant l'Organisation des Nations-Unies et devant l'opinion arabe africaine et celle des non-alignés, je réitère la volonté d Sahraouis de lier définitivement leur destin à celui de leurs frères du Maroc dont ils ont été séparés.

« Ma présence aujourd'hui au Maroc est l'expression de cette volonté. »

Monsieur E. Moha, Président du Morehob, a fait une déclaration devant le groupe africain des Nations-Unies; son nom d'Edouard Moha, n'est qu'un pseudonyme; son véritable nom est Ouled Taleb Mohamed Ahmed, fils de Ouled Taleb Ahmed Mohamed Lahcen, appartenant à la tribu des Reguibat, fraction des Ouled Taleb : ses parents sont arrivés au Maroc avec les premiers exodes, en 1939. Le Morehob est le Mouvement Révolutionnaire des Hommes Bleus, créé en 1969-1970, à l'étranger, plus précisément à Paris, par les émigrés Sahraouis, résidant en Europe. Ces militants ont participé aux manifestations sanglantes à El Aïoun, en 1970. Le Morehob a entrepris la création et l'implantation de cellules clandestines. Il a aussi soutenu, depuis longtemps, un grand effort d'information, dans le but d'édifier l'opinion internationale, grâce aux bureaux dont il dispose dans plusieurs capitales européennes et africaines. Moha a tenu à faire état devant le groupe africain à New-York, des péripéties de lutte des Sahraouis, pour réintégrer la Mère-patrie. Il a rendu hommage à l'action commune engagée, face aux ennemis communs, par Sa Majesté le Roi du Maroc et par Son Excellence Mokhtar Ould Daddah, Président de la République Islamique de Mauritanie ,ajoutant que son organisation œuvre, inlassablement et avec détermination, dans la ligne de conduite tracée et suivie par les deux peuples frères.

« L'Algérie - dit-il ensuite - n'ignore pas que, désormais, ses agissements vont à l'encontre des principes qui servent de base à une coexistence pacifique dans la région. Ainsi, et derrière son masque fraternel, elle ne cherche qu'à aider au triomphe d'une nouvelle domination, celle qu'elle croit capable de lui garantir une succession ,en tant que colonisateur du Sahara.

« L'Algérie qui a essayé de nous rendre complices d'une collusion avec un pays colonialiste, voulait aussi faire de nous des traitres à notre patrie. C'est la raison pour laquelle je voudrais m'adresser particulièrement à ceux de mes frères mauritaniens du « Polisario» ,qui sont en train de mettre en application un plan conçu par Alger, à la lumière d'une nouvelle carte géographique élaborée récemment par un pays de l'Est, à la demande de l'Algérie; cette carte englobe le Sahara marocain spolié, avec toute la partie Nord de la Mauritanie, créant ainsi une frontière de 400 km entre l'Algérie et le Sahara. Où qu'ils soient, à ceux qui sont nés au Maroc et militent dans l'opposition avec les principes sacrés de leurs aïeuls, je dis tout simplement qu'il est grand temps qu'ils s'aperçoivent de la duperie algérienne; ils ne doivent pas ignorer que l'étrange griserie née de la coalition algéro- espagnole n'a pas duré le temps escompté. A ce titre, je leur citerai comme exemple les leaders des populations de l'intérieur qui rejoignent chaque jour la partie libérée de la mère-patrie.

**L'ONU entérine l'accord de Madrid**

L'Assemblée générale des Nations-Unies a fini par entériner l'accord tripartite de Madrid et confirmer le Maroc et la Mauritanie dans leurs droits. Avant le vote de l'Assemblée Générale de l'O.N.U., sur les résolutions concernant le Sahara, le représentant permanent du Maroc auprès de l'O.N.U. a tenu à réfuter certaines allégations, exprimées devant l'Assemblée, d'une situation grave dans le Sahara. Faisant état d'un démenti formel émanant du gouvernement marocain, le chef de la délégation marocaine décrit l'ambiance de joie régnant à Laâyoune où les populations, en liesse, circulent en toute liberté. « Ces départs massifs de Laâyoune que l'on présente comme un exode, n'existent que dans l'imagination de ceux qui veulent créer ou faire croire à l'existence d'un climat malsain ». Dans des termes pondérés dignes de sérénité et de l'objectivité des membres de l'Assemblée, Driss Slaoui conclut: « Nous entendons, aujourd'hui, arriver à une décolonisation pacifique et authentique du territoire avec le concours de l'ONU et en tous cas, en dehors des ingérences des Puissances étrangères à là région, lesquelles attisent

déjà le feu dans d'autres régions de l'Afrique et souhaitent intervenir militairement, demain, dans la région, avec les mêmes objectifs.

« On est venu me dire que la Jemaâ était dissoute.

« Cette information n'est qu'un pur mensonge. Tout simplement, parce que cette Jemaâ était en réunion vendredi dernier. Et sur les 100 membres de la Jemaâ, 85 étaient présents à Laâyoune. Aujourd'hui même, son bureau a tenu une séance de travail, à Laâyoune , pour étudier les conditions de l'organisation administrative de la province du Sahara.

« C'est vous dire que ce que l'on nous a rapporté, il y' a un instant, n'est qu'une sorte de souhait de ceux qui veulent absolument troubler la sérénité de nos délibérations ,et ,nous faire croire que le Maroc et la Mauritanie recherchent, au Sahara, une solution différente de celles ,qui résulterait d'une application stricte des résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale ou du Conseil de Sécurité

« M. le président,

« J'affirme solennellement que les parties qui ont conclu l'accord tripartite, en date du 14 Novembre 1975 à Madrid, sont fermement décidées à mettre en œuvre, avec le concours de notre organisation et dans le cadre de la résolution que vous aurez votée, toutes les mesures que vous aurez décidées pour acheminer le territoire vers la décolonisation juste, pacifique et authentique, dans le respect de la libre expression de toutes les populations du Sahara Occidental. »

L'accord tripartite de Madrid et les résolutions adoptées par le Comité des vingt-quatre, puis par l'Assemblée générale des Nations-Unies (R.3458) du 10 décembre 1975 ,qui a pris acte de cet accord, prévoient le respect de la volonté des populations sahraouies représentées par la Jemâa. Le délégué permanent du Maroc à l'ONU a remis ,en conséquence ,une invitation à M. Kurt Waldheim, secrétaire général de cet organisme, pour désigner un observateur; celui-ci devrait le représenter à la session extraordinaire de la Jemâa, conformément à l'article 3 de l'accord ,qui stipule que « l'opinion de la population sahraouie exprimée par la Jemâa en présence d'un délégué des Nations-Unies sera respectée ». Deux autres invitations ont été adressées au secrétaire de l'OUA et au secrétariat permanent de la Conférence Islamique. L'Administration a, au préalable, pris « toutes les mesures pour s'assurer que l'ensemble des populations sahraouies du territoire pourrait librement exercer ses droits inaliénables ». Les membres séjournant en dehors du territoire ,ont été invités à participer à cette session, avec la garantie de l'ONU de circuler librement et de pouvoir quitter le territoire s'ils le désiraient. Soixante-quatorze membres de la Jemâa y ont participé (deux sont morts et vingt-trois séjournent à l'étranger). Mais ,M. Kurt Waldheim a cru devoir opposer une fin de non recevoir à cette invitation, en refusant de se faire représenter à cette session extraordinaire historique de la Jemâa.

Dans un communiqué conjoint, les délégations aux Nations-Unies de la Mauritanie et du Maroc déclarent que le secrétaire général des Nations-Unies, M. Kurt Waldheim, en confirmant, au cours de sa conférence de presse du 26 Février 1976, qu'il refusait de se faire représenter par un observateur à la réunion extraordinaire de la Jemâa du Sahara occidental, a agi d'une façon contraire à la partie « B » de la résolution de l'Assemblée générale ,qui a pris acte de l'accord de Madrid de novembre 1975, entre le Maroc, la Mauritanie et l'Espagne.

« Cette résolution déclare le communiqué conjoint , prévoit que l'opinion de la population sahraouie sera exprimée par l'intermédiaire de la Jemâa et demande, à cette fin, le concours d'un représentant du Secrétaire Général.

Quant à la partie « A » de cette résolution, on peut difficilement soutenir qu'elle ait donné une définition précise des modalités pratiques de la consultation prévue qui aurait permis au secrétaire général de considérer que le Maroc et la Mauritanie n'ont pas rempli les conditions stipulées. »

Le communiqué maroco-mauritanien poursuit: « Il n'est pas interdit de penser que cette résolution dans sa partie ''A'' comporte une ambiguïté voulue pour que l'acte d'autodétermination puisse se faire de diverses manières ,et ,notamment ,par l'intermédiaire des représentants de la population. D'ailleurs, la pratique de l'Assemblée Générale, en matière d'application du principe de l'autodétermination, est d'une telle variété ,que cet acte lui-même a comporté, jusqu'ici, autant de significations ,qu'il y avait de situations spécifiques. On ne saurait ,donc ,l'interpréter de manière systématique, comme voulant dire « consultation populaire »,

expression employée, par le secrétaire général, dans la conférence de presse citée plus haut. Quant à recourir à l'argument selon lequel l'autodétermination, ou la « consultation populaire », est dénominateur commun des deux résolutions ''A'' et ''B'' donc le seul élément à pouvoir être retenu, c'est pêcher par simplicité, car les résolutions de l'Assemblée sont un tout indivisible. Ne pas tenir compte de ce caractère d'indivisibilité ,c'est accorder peu d'importance à la lettre de ces résolutions et à l'esprit dans lequel elles ont été élaborées ».

Le communiqué conclut: « Que le secrétaire général ait considéré ces deux résolutions comme contradictoires et, par conséquent, difficilement applicables, on pourrait ne pas trouver à redire. Mais qu'il veuille choisir d'en interpréter appliquer certaines dispositions plutôt que d'autres, voilà une attitude de nature à provoquer un scepticisme qui pourrait bien être justifié ».

Le Président de la Jemâa Sahraouie, M. Hadj Khatri Ould Saïd El Joumani, a adressé au secrétaire des Nations-Unies, M. Kurt Waldheim, un message lui affirmant que la réintégration du territoire du Sahara au Maroc et à la Mauritanie répond « aux aspirations authentiques et légitimes de la population et constitue une contribution majeure au maintien de la paix dans la région».

Ce message a été transmis au secrétaire général des Nations-Unies par la mission permanente du Royaume du Maroc à l'ONU.

Il dit notamment: « en application de l'accord tripartite de Madrid, conclu le 14 Novembre 1975, entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, et particulièrement, de son article trois, la Jemaâ sahraouie, réunie le 26 Février 1976 à Laâyoune, en session extraordinaire, a approuvé, à l'unanimité de ses membres présents, la réintégration du territoire du Sahara au Maroc et à la Mauritanie, conformément aux réalités historiques et aux liens ,qui ont toujours uni la population sahraouie à ces deux pays, en manifestant sa pleine satisfaction et son approbation totale pour la décolonisation de ce territoire ,et sa réintégration au Maroc et à la Mauritanie ».

« La Jemaâ - conclut le message - a exprimé ,ainsi ,l'opinion unanime des populations sahraouies et de toutes les tribus ,dont elle est l'émanation et le représentant authentique et légitime. Il est incontestable que le processus de la décolonisation ,suivi dans le territoire a permis la normalisation de la situation dans la région. Il répond, par conséquent, aux aspirations authentiques et légitimes de la population et constitue une contribution majeure au maintien de la paix dans la région.

Le Dr Laraki, ministre d'Etat aux affaires étrangères, définissant le rôle joué par certains organismes internationaux, dans la question du Sahara, en l'occurrence la C.E.E. et l'O.N.U., déclare: « La Communauté Economique Européenne a été informée, officiellement, de l'accord tripartite de Madrid et le considère comme un transfert légal des pouvoirs détenus par l'Espagne au Maroc et à la Mauritanie.

« Le problème est donc réglé, une fois pour toutes.

« Le rôle primordial joué dans cette affaire ne revient ,ni à l'ONU, ni au Conseil de Sécurité, mais plutôt à la « Marche Verte» , qui a administré au monde entier la démonstration de la volonté inébranlable de notre peuple de recouvrer son intégrité territoriale.

« La mission de l'ONU s'est limitée à inviter les parties concernées, à savoir l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, à engager des négociations ,qui ont effectivement abouti à l'Accord tripartite dont a pris acte l'organisation internationale dans sa résolution 3458. « C'est ,donc ,après dix ans d'effort et de démarches ,entrepris par le Maroc que le problème se trouve, aujourd'hui, définitivement résolu ».

## A PROPOS DE L'ESCALADE MILITAIRE ALGÉRIENNE

L'escalade militaire suscitée à Amgala, en plein Sahara, par des forces régulières algériennes est grave ; une centaine de prisonniers et du matériel de combat en constituent les preuves vivantes que la presse internationale a pu constater au cours d'une tournée au Sahara.

Le ministre d'Etat chargé des Affaires Etrangères, le Dr. Ahmed Laraki a reçu les Ambassadeurs des pays membres du Conseil de Sécurité (la République Populaire de Chine, la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques) , ainsi que les ambassadeurs des pays arabes. Il les a mis au courant de la situation qui prévaut dans le Sahara marocain et leur a exprimé les préoccupations du gouvernement de S.M. le Roi, devant l'intervention militaire algérienne dans cette région.

Il a attiré leur attention sur les graves conséquences possibles de cette intervention qui ne sert en aucune manière les intérêts des peuples de cette région, ni la cause de la paix dans cette partie du monde.

Le ministre a affirmé la volonté inébranlable du Maroc de défendre, par tous les moyens dont il dispose, son intégrité territoriale et sa souveraineté. Après la consécration par l'O.N.U de l'Accord de Madrid et l'adhésion à cet accord de la « Jemaâ », représentant la population sahraouie, toute intervention, surtout militaire, émanant d'un membre de l'Organisme onusien, est considérée non seulement comme non avenue, mais d'une extrême gravité. Quelle que soit, en l'occurrence, la valeur de la position isolée d'un pays, elle doit fatalement s'identifier à un acte de subversion inadmissible, pouvant provoquer un conflit armé susceptible de menacer la paix du monde.

**Marocains expulsés d'Algérie**

Les prises de position de l'Algérie ont été assorties de l'expulsion massive de dizaines de milliers de marocains vivants en Algérie, dont bon nombre y sont nés. Un véritable drame ! Des milliers de familles dispersées, dont les membres sont atrocement séparés, la femme de son époux et les enfants de leur père; c'est inouï ! abominable!

Le « Nouvel Observateur» publie, sous la plume de son envoyé spécial Jean-Francis Held, un reportage sur la situation des victimes marocaines de ces mesures d'expulsion:

« Encore des tentes. Des tentes militaires en toile bise, cette fois rangées les unes à côté des autres, en séries interminables. Encore des réfugiés. Des petits enfants, le derrière à l'air: des vieux accroupis; des femmes qui essaient inlassablement, à partir de rien, de reconstruire la vie quotidienne. Mais , ce n'est plus le désert, comme il y a quinze jours , ni les héroïques clochards du nationalisme sahraoui. Ce camp-là est à Oujda, près de la Méditerranée et de la frontière algérienne. Il abrite des Marocains pas tout à fait comme les autres.

Cette affaire des Marocains expulsés n'est pas la clef de la crise du Maghreb ,dont le Sahara Occidental Marocain n'est lui-même qu'un détonateur. Pourtant, la pièce mérite d'être versée au dossier.
Ne serait-ce qu'en témoignage de l'acharnement mis par les « frères» à s'entre-déchirer, de puissance à puissance. Ailleurs, les Marocains prennent des initiatives avec l'habileté formelle qui caractérise leur souverain. Ici, à Oujda , j'ai vu les résultats d'une initiative algérienne. Pas très habile, celle-là.

« L'exode forcé a commencé, il y a un mois. Selon les Marocains, qui ont des listes détaillées, trente mille de leurs ressortissants ont été jetés dehors, sur les trois cents mille qui vivent en Algérie depuis, parfois, plusieurs générations . Au début, les passages de frontière ont été massifs: jusqu'à cinq mille par jour. Et puis, le flot a diminué. Aujourd'hui il est presque tari. Certains expulsés ont été accueillis par leurs familles. D'autres sont ça et là, dans des camps, selon le poste-frontière où ils ont été dirigés par la police algérienne.

« A Oujda, nous avons visité deux camps à la périphérie de la ville. Au total, plus de neuf mille transplantés. Ils sont correctement nourris et traités aussi bien que possible, en attendant leur réinsertion normale dans le pays. Après tout, ces gens sont chassés vers un pays , qui est le leur, tout au moins, théoriquement. Et, actuellement, le Maroc a tout intérêt à montrer comment il reçoit les victimes de la mauvaise humeur algérienne. Le principe et les circonstances de l'expulsion n'en sont pas moins étranges.

« Désœuvrement, attente, stupéfaction morne après l'incompréhensible choc... comme dans tous les camps du monde, des groupes oisifs se forment et viennent entourer le visiteur. Une erreur, une lamentable et totale erreur de l'Algérie socialiste , qui parle volontiers du Maghreb des peuples ».

**Autodétermination ou autodestruction?**

C'est pourquoi certains chefs d'Etat ont dû prendre nettement position, pour mettre fin à cette escalade. Le Président de la République Tunisienne a déclaré, à maintes reprises, dans des interviews à la Presse et à la télévision que « le Sahara Occidental faisait partie du Maroc, qu'il n'y a jamais eu d'Etat Sahraoui ». Faisant allusion à la position algérienne à propos de

l'autodétermination, S. E. Habib Bourguiba précise que cette autodétermination est une bonne chose, mais il ne faut pas qu'elle arrive a démanteler des pays entiers, comme c'est le cas pour les Kurdes. L'Algérie est intervenue, pour mettre fin , à la guerre des Kurdes contre l'Irak; ceux-ci demandaient aussi l'autodétermination.

« L'autodétermination pour quarante mille nomades? Il ne faut pas exagérer, a poursuivi le chef de l'Etat tunisien , ajoutant: « j'ai conseillé au Roi Hassan II de partager avec la Mauritanie. La solution de partage est ,en effet , la meilleure. Un petit Etat fantôche serait soumis aux pressions environnantes. Quant à Boumédiène, il m'a dit , une fois qu'il n'enverrait pas un soldat hors de ses frontières".

M. Habib Chatti, ministre tunisien des Affaires étrangères, déclara le 5 avril 1976 : « La Tunisie s'oppose à la création d'un petit Etat dépourvu de toutes les possibilités d'existence et de survie ».

Des organes officiels espagnols avaient déjà stigmatisé, depuis longtemps, la formation d'un tel Etat. Le Sahara affirme l'I.F.P.E. - est un espace dépourvu de presque tous les éléments naturels nécessaires à l'existence d'un territoire, en tant que base naturelle suffisante, pour abriter et soutenir une organisation collective, dotée de capacités, d'impulsions autarciques, ou, si l'on préfère, un Etat qui soit membre à titre individuel de l'ensemble mondial... Une société ainsi conçue peut servir à n'importe quoi, sauf comme base spontanée d'un Etat moderne, construit sur le modèle démocratique que l'O.N.U. préconise» (60).

Le président Bongo s'est déclaré opposé à l'examen de question du Sahara occidental par l'Organisation de l'Unité Africaine. Le chef de l'Etat gabonais a déclaré: «si le problème du Sahara occidental est soumis à l'O.U.A., le Gabon votera contre ».

«Je ne crois pas que cette question relève de la compétence de l'O.U.A. C'est une affaire qui est passée devant la Cour Internationale de Justice de la Haye. On a reconnu les droits du Maroc et de la Mauritanie sur le Sahara.

Les Espagnols les ont reconnus (...) ; l'affaire est passée à l'O.N.U. Je ne pense pas que l'O.U.A. soit plus important, que l'O.N.U. qui groupe des pays du monde entier ».

M. William Eteke Mboumoua, secrétaire général de l'O.U.A., a proposé à son homologue de la Ligue Arabe de prendre une initiative commune, en vue de résoudre la crise au Sahara. Il s'est entretenu au Caire avec Hosni Moubarak qui fit la navette, à cet effet, entre l'Algérie et le Maroc et qui réussit - affirma-t-il - à « désamorcer la situation explosive », provoquée à Amgala par des forces régulières, algériennes, encore détenus dans les casernes marocaines . Cette initiative de l'O.U.A. a été précédée d'une série médiations de l'Irak, de la Syrie, de l'Egypte, de l'Arabie saoudite, de la Tunisie et autres. Mais, El-Moujahid, organe officiel algérien a mis fin à ces vaines tentatives, en déclarant expressément qu'il n'y a pas matière à médiation, entre l'Algérie et le Maroc ».

**Réaction de l'opposition algérienne**

Les premiers leaders de la Révolution algérienne, MM. Ferhat Abbas et Youssef Benkhedda, anciens Présidents du G.P.R.A, Hocine Lahoual, ancien secrétai général du P.A. et du M.T.L.D. et Cheikh Mohamed Khair-Eddine, ancien membre du C.N.R.A, ont lancé un appel au peuple algérien frère ,dans lequel il est dit notamment:

« En moins de 14 ans, l'Algérie se trouve, pour la 2ème fois, en conflit avec le peuple frère marocain. Parmi nos soldats et nos enfants, les uns sont prisonniers ou blessés, et les autres sont morts, sans que la responsabilité de notre peuple ait été engagée.

« Nos morts, ceux des Marocains, le traitement indigne infligé à nos frères de nationalité marocaine expulsés d'Algérie, le drame et le désarroi des populations nomades de Seguia El Hamra et Oued Dahab, montrent que ce conflit a déjà exercé ses ravages.

« Demain, ce conflit risque de se généraliser et de plonger toute l'Afrique du Nord , dans un bain de sang. Les haines qu'il engendre compromettront l'union du Maghreb arabo-islamique, espérances de nos peuples et fondement de notre prospérité et de notre bien-être.

« Les peuples marocain et algérien furent unis dans le combat , pour leur indépendance. Ils ne peuvent se résigner, aujourd'hui, à la politique du pire. Durant plus de sept ans, la Tunisie et le Maroc nous ont apporté leur appui constant et positif.

« L'ingratitude est la marque des peuples faibles. Le peuple algérien est assez fort pour rendre le bien et affirmer sa solidarité maghrébine ». M. Boudiaf, l'un des neuf fondateurs du F .L.N. algérien, appuie la position du Maroc , dans l'affaire du Sahara Occidental , et soutient l'initiative des quatre leaders algériens , dont il salue le courage politique et physique ». Stigmatisant la position des dirigeants algériens à propos de ce problème, il déclare notamment que , « cet acharnement à vouloir à tout prix la naissance d'un nouvel Etat souverain au Sahara ,cache mal des arrière-pensées hégémoniques ».

Pour lui, « faire un cheval de bataille du principe de l'autodétermination , pour des populations n'excédant pas les soixante mille âmes , et disséminées sur un territoire plus étendu que la moitié de la France, relève de la plus pure utopie ».

**Réaction Marocaine**

A la veille de son départ du Japon, pour Moscou où il devait avoir des entretiens avec les responsables soviétiques, le Premier Ministre M. Ahmed Osman a donné, le 19 février, une conférence de presse à l'hôtel impérial à Tokyo, devant le club de la presse japonaise.

Le Premier Ministre a notamment déclaré que le Maroc, ne cédera pas un seul pouce du Sahara Occidental Marocain, et qu'il est prêt à défendre son intégrité territoriale , en cas d'attaque d'où qu'elle vienne. Il a accusé l'Algérie et « peut-être certaines autres forces» ,de s'être livrées à une intervention directe", au Sahara.

« Les récents affrontements dans le territoire ont clairement montré que des forces régulières et des armes ultramodernes, y compris des missiles sol-air, étaient utilisées », a-t-il rappelé.

« Nous , au Maroc, nous ne voulons pas la guerre », a-t-il dit, en soulignant que l'intervention étrangère avait créé au Sahara occidental, une « situation très sérieuse ». « Si nous sommes attaqués, nous nous défendrons et nous protégerons l'intégrité du territoire ».

M. Osman a qualifié d'« illogique et d'aberrant» le projet de referendum envisagé par les Nations-Unies. « En tant que partie intégrante de notre territoire, le Sahara, à nos yeux, ne peut pas faire l'objet d'un referendum ». Le gouvernement marocain est favorable au principe de l'autodétermination , et un processus de consultation des populations sahraouies a déjà été engagé. M. Osman a assuré que les informations faisant état de la présence d'un grand nombre de refugiés sahraouis en Algérie ,n'étaient que de la propagande.

« L'Algérie crée un soi-disant mouvement de libération, qui est un écran, une façade, derrière lesquels elle ou d'autres pays , aussi , peuvent agir ». Le 14 février 1976, un sommet Kadhafi-Boumediene a eu lieu à Tripoli où la question du Sahara occidental a été le thème central de la discussion.

Rien de précis n'a été publié et les conjectures se sont multipliées sur l'accord éventuel à propos d'une « action commune » et du « resserrement des liens organiques» entre les deux pays. Il est vrai que Tripoli ne peut pas être pour le démembrement du Sahara et la création de micro-Etats , au sein du Monde arabe; l'esprit unitaire qui l'anime, constituerait, en l'occurrence, un handicap de principe. Nous avons , donc , la conviction que l'action devant être entreprise en commun entre Alger et Tripoli, ne saurait tendre à disloquer le monde arabe.

**Conférence d'Adis Abeba**

La Conférence ministérielle de l'O.U.A., dans sa 26e session à Addis-Abeba, a évité de soulever le problème de la reconnaissance du « F. Polisario », au cours d'un long débat qui dura douze heures, dans une séance nocturne. Malgré certaines agitations , dans les coulisses et certaines interventions ,visant à faire entériner une décision, dans un sens favorable à l'indépendance du Sahara, l'issue de cette conférence se solde par un succès, pour le Maroc et la Mauritanie. Par son appel à la réflexion, et, au sens adéquat de la responsabilité incombant à un jeune organisme international - qui doit se montrer digne de sa mission - dans le vieux Continent Africain. Le ministre marocain a ébranlé les membres de l'O.U.A.

Après avoir rappelé les principes qui ont été à la base de la création de l'O.U.A., le ministre marocain ajoute:

« Le problème du Sahara, examine par l'O.N.U., organisme suprême de la Communauté Internationale, a déjà reçu une solution, à l'élaboration de laquelle tous nos Etats ont participé, et qui est aujourd'hui définitive.

« Quant à la mise en application de cette solution, elle suit son cours, sous les auspices des Nations-Unies, et en rapport avec les pays qu'elle concerne, c'est-à-dire le Maroc, la Mauritanie et l'Espagne.

« Le Maroc et la Mauritanie ont agi dans la légalité, appuyés par la Cour Internationale de Justice, et en conformité avec les résolutions pertinentes, tant du Conseil de Sécurité que de l'Assemblée Générale des Nations-Unies.

« Le Conseil des ministres est placé aujourd'hui, devant une proposition ou une recommandation, concernant la reconnaissance d'un prétendu mouvement de libération du Sahara, qui s'appellerait le « F. Polisario ».

Cette recommandation aurait été faite lors de la 26e session du comité de libération de notre organisation, qui s'est tenue à Maputo (ex-Lorenço Marques), du 19 au 24 janvier 1976. Après avoir démontré l'illégalité de cette recommandation, qui avait escamoté la procédure d'usage, le ministre marocain poursuit sa plaidoirie: « En effet, lorsque la question a été traitée, devant le comite de libération, le président a rappelé l'usage, en la matière, et la nécessité de procéder à une enquête préalable. Mais le représentant d'un pays que je ne nommerai pas , a aussitôt répliqué que c'était ,là ,du temps perdu et qu'il valait mieux décider immédiatement ».

« La recommandation proposée doit être rejetée parce qu'elle est absolument contraire, quant à son contenu , aux principes essentiels de notre charte.

De quoi s'agit-il ?

On nous demande de reconnaître, dans le « F. Polisario », un mouvement de libération d'un territoire, le Sahara qui, d'après l'O.N.U., d'une part, et les affirmations dûment établies de deux membres de notre organisation, le Maroc et la Mauritanie, fait partie intégrante des territoires respectifs de ces deux membres.

Il s'agit, en somme, d'autoriser un mouvement à attaquer deux membres de notre organisation, pour « libérer» une partie de leur propre territoire. Voilà où l'inconséquence nous conduit. L'O.U.A. est sollicitée de donner, en quelque sorte, sa bénédiction à de prétendus libérateurs, pour attaquer ses propres membres.

Comme je l'ai déjà établi devant la séance plénière, toute la procédure suivie pour la décolonisation du Sahara l'a été, dans le cadre des Nations-Unies, et l'application de l'accord de Madrid n'est que la conséquence des résolutions pertinentes adoptées par la Haute Instance Internationale, ainsi d'ailleurs que par le Conseil de Sécurité (61).

Le Maroc et la Mauritanie étaient en droit de considérer la question définitivement réglée, et ,c'est ce qu'ils affirment solennellement ici.

L'Algérie qui veut coûte que coûte, s'installer, d'une façon ou d'une autre, au Sahara, ne pouvait accepter, avec sagesse, le verdict pourtant clair et indiscutable des Nations-Unies .

C'est là le motif, et le seul motif, de la tension créée de façon factice, mais, combien dangereuse, dans la région.

Le « Polisario» n'est pas un mouvement de libération.

Il devient indispensable, au stade actuel de la vie de notre organisation, de définir les termes et de s'étendre sur le sens des vocables.

Il a toujours, en effet, été compris, et unanimement admis, que notre Continent devait se libérer de l'occupation coloniale, et que notre organisation devait accorder son soutien et son appui aux mouvements, qui participent à cette libération.

Le Sahara, actuellement restitué de façon définitive, régulière et légale, au Maroc et à la Mauritanie, n'est plus ni un territoire colonisé, ni encore moins un territoire que notre Organisation ,aurait le désir de libérer ou d'aider à libérer.

« Le Sahara fait actuellement partie intégrante de deux Etats membres de notre Organisation qui l'ont récupéré, après accord avec la Puissance administrante, accord, qui a reçu la bénédiction de l'O.N.U.

Il n'est, d'ailleurs peut-être pas, sans intérêt de rappeler que toutes les résolutions de notre Organisation, concernant la décolonisation du Sahara, ont apporté l'appui et le soutien de

l'O.U.A. aux parties concernées ou intéressées, sans qu'il n'ait jamais été question de l'Assemblée Générale des Nations-Unies.

Il ne s'agit donc pas de reconnaître à un mouvement, le droit de lutter contre un occupant étranger, mais de lui reconnaître le droit de faire la guerre à deux membres de notre Organisation. Bien mieux, ce qui est encore plus grave, il s'agit, sous le couvert de la reconnaissance d'un mouvement fantôche, de donner officiellement à l'Algérie, l'autorisation, et éventuellement une aide matérielle et un soutien moral, pour attaquer le Maroc et la Mauritanie, sur leur propre territoire.

Le Maroc unanime derrière son Roi, ne veut pas la guerre. Le Maroc ne peut accepter de renoncer à ses droits juridiques et historiques. Le Maroc ne saurait se soustraire à ses devoirs, à l'égard de ses propres nationaux. Le Maroc entend assumer ses pleines responsabilités.

Nous refusons de recourir à la guerre. Mais, si elle nous est faite, nous nous défendrons, dans l'honneur et la dignité.

Nous sommes prêts à tous les sacrifices, pour assurer la pérennité de notre Organisation ; mais, nous ne pouvons tolérer, en aucun cas, qu'elle se transforme en accusateur de ses propres membres.

Nous sommes prêts à tous les dialogues, mais nous ne pouvons accepter que soit mise en cause notre unité nationale et notre intégrité territoriale.

Nous entendons respecter les droits légitimes de chacun des membres de notre Organisation, et , en cas de besoin, les défendre; et nous sommes en droit d'exiger que notre Organisation nous défende.

Nous nous sommes toujours soumis aux décisions de la Communauté internationale, et nous sommes fondés à réclamer que les autres membres de notre Organisation y souscrivent, sans réserve ni arrière-pensées.

C'est à ce prix que l'O.U.A. qui a, si souvent, donné la preuve de sa sagesse et de sa maturité, continuera à remplir dignement et efficacement, sa noble mission, et à réaliser les buts exaltants qu'elle s'est fixée.

Il nous appartient de constater toutes les irrégularités, commises dans cette affaire. Il nous appartient de constater que le « Polisario» n'a aucune existence, ni de fait, ni de droit. Il nous appartient de relever que notre Organisation ne peut autoriser un Etat membre, à s'attaquer à deux autres membres.

Méfions-nous d'une décision, qui autoriserait, par la suite, tous les partis d'opposition à venir demander le soutien et reconnaissance de notre Organisation, pour pouvoir s'attaquer, les armes à la main, au pouvoir légalement établi dans leur pays.

Je souhaite que la légalité et le respect des principes de notre Charte, sortent victorieux de cette pénible épreuve.

Je tiens, au nom de mon gouvernement, à attirer l'attention sur la gravité exceptionnelle de la question. Nous sommes, en fait, en train de vivre un tournant décisif de l'histoire de notre Organisation. »

A son retour d' Addis-Abeba, le Dr Laraki a commenté le déroulement et le couronnement du débat de l'O.U.A., en ces termes: « C'est là - dit-il - une victoire qu'il ne faut pas considérer seulement comme un acquis, qui s'ajoute aux autres dans la bataille diplomatique que nous impose l'Algérie, mais, c'est, là , également une victoire pour l'Organisation panafricaine soumise à un dur examen consécutivement aux manœuvres algériennes, qui ont risqué de faire voler en éclats, l'unité africaine.

« En adoptant cette attitude, l'O.U.A., a fait preuve de maturité, indiquant clairement qu'elle entend rester conforme à ses principes fondamentaux.

« En nous réjouissant de cette attitude empreinte de sagesse et de bon sens, nous nous permettons de considérer que le Maroc, qui a abrité la naissance, en 1961, de l'Organisation, a pu, encore une fois, apporter sa contribution pour ¬sauvegarder les principes qui la régissent. En assumant ses responsabilités, il a apporté la clarification nécessaire au Conseil de l'Organisation: il a dévoilé les complots ourdis contre la souveraineté, de deux de ses membres, le Maroc et la Mauritanie, et, a attiré son attention sur les pressions, qui ont eu cours, durant le déroulement de ses travaux; l'analyse qu'a adoptée le Conseil, en ce qui concerne la question du Sahara, prouve que l'Organisation Africaine est au courant de l'évolution de cette question , et , entend

mettre chaque Etat devant ses responsabilités, sans immixtion dans les affaires intérieures des Etats membres.

« Ce résultat prouve, d'autre part, que ceux qui prétendent être les porte-paroles des populations du Sahara, en l'occurrence le soi-disant « Polisario », ont fait usage du principe de « l'autodétermination» , pour la proclamation d'un « Etat» nébuleux.

A la lumière de cette évaluation, le Conseil ministériel de l'O.U.A. , a constaté qu'il appartient dorénavant aux Etats membres de reconnaître individuellement ou non, « l'Etat sahraoui» nouvellement proclamé, et non à l'O.U.A., en tant qu'organisation. Le Conseil ministériel de l'O.U.A. est sorti avec pour seule conclusion que la demande de reconnaissance du Polisario, simple élément d'un Etat, qui prétend se constituer en Etat, est devenue, sans fondement. En prenant cette position, l'Organisation Africaine prouve sa maturité et sa conscience.

Mais, il demeure pour le Maroc, que l'Algérie a fait acte d'ingérence dans les affaires intérieures du pays ,et , continue d'ailleurs à le faire, ce qui est intolérable, comme il est, d'autre part, inadmissible qu'elle ait porté atteinte à l'intégrité et à l'unité territoriale du Maroc.

« Pour l'Algérie, le problème de l'autodétermination du Sahara n'est qu'un prétexte, pour essayer d'asseoir son hégémonie au Maghreb, et vu , les échecs qu'elle a essuyés, et qui sont dûs à une série d'erreurs d'appréciation importantes de sa part, elle a abouti à l'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement.

« Naturellement, et , considérant l'évolution future , que la crise pourrait connaître, tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous ne désirons, en aucune façon, nous engager dans une guerre entre le peuple marocain et le peuple algérien.

« Cependant, nous sommes décidés à défendre par les armes , aussi bien les frontières du Maroc que celles de tout le Sahara occidental, qui fait partie intégrante de notre territoire ».

Au sujet du problème actuel de la reconnaissance de la prétendue « République arabe sahraouie démocratique» par certains pays, le Dr Ahmed Laraki souligne que l'attitude du gouvernement marocain sera intransigeante, à commencer par la rupture automatique des relations diplomatiques.

« Le fait que, tel ou tel Etat reconnaisse la soi-disante République, ne changera en rien la situation actuelle, car les gouvernements impliqués en question, à l'exception du gouvernement algérien, dont on connaît l'emprise sur cette « République», se situent très loin du Sahara, dont ils ne connaissent en rien les réalités.

« Nous estimons que l'Organisation de l'Unité Africaine a fait preuve de clairvoyance en refusant de reconnaître le prétendu « Front Polisario» , qui n'est, en réalité, qu'une unité de l'armée nationale algérienne. « Les nombreux prisonniers, qui sont détenus au Maroc et en Mauritanie sont la meilleure illustration de ce que j'affirme ici ».

### La pseudo « République sahraouie» et le rappel de l'histoire

Après la proclamation en territoire algérien de la « République sahraouie », le Maroc et la Mauritanie furent amenés à rompre leurs relations diplomatiques avec Alger.

On dément catégoriquement, à Rabat que la pseudo « République sahraouie» ait été proclamée au Sahara, proximité de l'Oasis de Bir Lahlou (140 kilomètres de la frontière algérienne), comme le déclare le Polisario. On souligne que l'Oasis est entièrement contrôlée par les forces marocaines, depuis le 8 février 1976. La proclamation a eu lieu en territoire algérien, dans la région de Tindouf (62).

Tout ce remue-ménage a été, pour la presse internationale, pour les historiens et les hommes de loi, une occasion de se pencher sur les données du problème du Sahara , depuis le début. Entre autres, le quotidien parisien « le Monde» a publié dans son numéro du 31 janvier 1975, un article de M Georges Salvy, ancien officier méhariste, sous le titre: « Le grand jeu politique dans le désert » et dont nous publions quelques extraits :

« Quelle était la situation politique au début du siècle, époque à laquelle, précisément, les « frontières» sahariennes ont commencé d'être dessinées ? Etaient , alors , seuls face à face: l'Empire marocain et la France colonisatrice ».

Le Maroc vivait , sous le règne de Moulay Abdelaziz, Souverain intelligent mais faible, succédant au grand Moulay Hassan I qui avait unifié le pays et qui, précisément, avait porté ses armes, jusqu'à Cap Juby (Tarfaya) , et venait d'aider le marabout Mâa el Aïnin , à créer Smara.

Dans l'Est, le Maroc administrait régulièrement depuis des siècles, non seulement Figuig (où il est toujours), mais aussi les Oasis de Touat, par la ligne de communication de la Saoura (Bechar, Béni-Abbés etc..).

Enfin, et ceci est pratiquement inconnu, mais j'en ai trouvé la preuve en 1936, des caïds marocains, originaires des Béni-Ayoun, près du coude du Draa , occupaient, par succession familiale, les fonctions de caïd de Taou denni. Ce dernier résultat, bien lointain, de l'expédition marocaine de Djouder à Tombouctou, au seizième siècle, dura jusqu'en 1925.

Telle était, indiscutablement et à très grands traits, la position saharienne du Maroc, au début du siècle.

Aussi, c'est à l'intérieur même d'une action administrative, que furent tracées les lignes qui servent actuellement de frontières. C'est, en effet , au cours d'une liaison saharienne entre méharistes du Nord et méharistes du Sud, que adoptée, à partir du puits de Tarmanant, où on se trouvait et, en direction du Cap Draâ (alors et toujours marocain, et qu'on n'avait jamais vu) l'immense diagonale de quelque 1 500 kilomètres, qui sépare actuellement l'Algérie, au Nord, du Mali et de la Mauritanie, au Sud, et qui touche le Sahara Occidental Marocain ex-espagnol.

Il serait évidemment curieux que cette simple limite, alors provisoire, de patrouilles méharistes, puisse rester trois quarts de siècle après, un tracé politique « ne varietur ».

La délimitation complexe, entre les territoires espagnols et la Mauritanie, l'Algérie et le Maroc, résulte, on le sait, de conventions directes entre la France et l'Espagne. Il faudrait un long développement, pour expliquer comment ces limites ont, elles-mêmes, beaucoup varié.

Mais, tout cela resta théorique pendant longtemps; en effet, de 1900 à 1934, l'avance des troupes sahariennes françaises se fit progressivement. Il est essentiel et juste de souligner qu'à partir de Béni-Ounif, un officier général , qui devait devenir célèbre encore par la suite, Lyautey, poussa délibérément en territoire authentiquement marocain, en occupant Béchar, quitte ensuite à protester, en tant que Résident Général au Maroc, quand, pendant la Grande Guerre, la compagnie saharienne de la Saoura s'installa, plus à l'Ouest encore, à Tabelbala. C'est une reconnaissance de cette même compagnie, commandée par le capitaine Ressot, qui, vers 1930, atteignit pour la première fois Tindouf, et, en conséquence, poussa l'Algérie jusqu'à toucher le territoire théoriquement espagnol.

Et , c'est en , mars 1935 que la Convention de Bir-Moghrein créa les confins algéro-mauritano-marocains, placés sous l'autorité du colonel Trinquet, qui avait deux postes de commandement à Colomb-Bechar (Algérie) et à Tiznit (Maroc). Il traça une « ligne », qui porte encore son nom, pour délimiter administrativement et pratiquement les circonscriptions relevant de lui.

Dès ce moment, on put constater, de visu, que la ligne de communication Agadir-Tindouf - Bir-Moghrein s'imposait, pour l'organisation logistique des postes et des troupes, évidemment tous français, mais dépendant des commandants militaires d'Algérie, du Maroc ou d'Afrique occidentale. Et, à Tindouf, le commerce, comme la paye des troupes, s'effectua en monnaie marocaine, jusqu'en 1960.

Il est également juste et historique de mentionner, qu'au cours des quelques combats, qui marquèrent la conquête de la Mauritanie, la France rencontra l'opposition du Maroc, soit officiellement (présence d'un chérif de la famille impériale en Mauritanie vers 1905), soit militairement. Nos combattants les plus valeureux étant, et ceci jusqu'en 1934, les fidèles des deux grandes confréries guerrières des Maâ-el-Aïnin et des Kounta animés par Si Abidin.

Mais, il y a bien mieux: il y a encore des témoins vivants. Et , les plus marquants prouvent que, dans le vide relatif de l'Ouest saharien, une certaine présence diplomatique et administrative du Maroc existait, étant bien entendu que la, dynastie alaouite n'est pas la dynastie capétienne, et que le droit musulman n'est pas le droit romain.

Au surplus, les officiers sahariens, qui étaient, avant tout, des officiers de renseignements, l'ont dûment consigné. Et , Lyautey, passant de l'Est à l'Ouest, n'y a pas manqué, on l'a vu.

Donc pour le Maroc et la Mauritanie, l'affaire est classée. Les contacts sont, néanmoins, poursuivis , en vue d'éclairer l'opinion mondiale , sur le bien fondé de ces acquis. Au mois d'avril 1976, S.M. le Roi a chargé certains personnages politiques et quelques ministres d'une mission

spéciale dans trois continents (Afrique, Asie et Europe). Ces émissaires expliquèrent aux chefs d'Etat des pays non-alignés ,et , aux dix leaders des Républiques socialistes européennes, les données du problème, créé de toutes pièces autour du Sahara libéré, en mettant en relief «les visées réelles du régime Boumediene » : les véritables mobiles, qui le poussent à agiter l'épouvantail d'une autodétermination , visent à amputer le Maroc et la Mauritanie d'une partie intégrante de leur Sahara. Le premier ministre entreprit, en même temps, à la tête d'une délégation ministérielle, une tournée , dans sept pays arabes , en vue d'étoffer la politique de développement extensif du Maroc dans ses nouveaux contours. Un sommet Hassan II - Ould Daddah consacra l'irréversibilité de l'édification de l'avenir des deux pays, et , de la mise sur pied d'une structure économique commune.

## LE NOUVEAU MAROC

M. Antonio Carro Martinez, ministre espagnol à la Présidence chargé des Affaires du Sahara, est venu à Agadir , présenter à S.M. Hassan II , des propositions concrètes, à savoir une reconnaissance de la souveraineté marocaine sur le Sahara. La « Marche verte» a obligé l'Espagne à changer de face et à affronter le problème du Sahara, dans sa réalité vivante, loin de toute tactique artificieuse créée et animée par l'Axe Alger - Madrid; des négociations ont eu lieu à Madrid, entre des délégations espagnole, marocaine et mauritanienne, au sujet de la question du Sahara. La Délégation marocaine, présidée par le 1er Ministre, comprenait le Dr Laraki, Karim Lamrani, Directeur général de l'Office national des Phosphates, et l'Ambassadeur du Maroc à Madrid. Un communiqué conjoint a été publié le 14 nov. 1975.

## Accord tripartite de Madrid

« Conformément aux recommandations du Conseil de Sécurité, les délégations de l'Espagne, du Royaume du Maroc et de la Mauritanie se sont réunies, à Madrid, les 12, 13 et 14 novembre 1975, animées par un esprit d'amitié et de compréhension , et, par le respect des principes de la Charte des Nations-Unies.

Les délégations ont examiné les problèmes posés par la décolonisation du Sahara Occidental Marocain, tenant compte de la volonté d'assurer leur future coopération, dans l'intérêt de leurs pays respectifs et de la population sahraouie. Ces négociations ont abouti à des résultats satisfaisants, répondant ainsi au ferme désir d'entente des trois pays, en vue de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Un accord est déjà paraphé, consistant en quatre points: (63 )

1) Création d'une administration tripartite intérieure, composée des représentants du Maroc et de la Mauritanie, du gouverneur espagnol à Laâyoune, auxquels serait adjoint Si Khatri, président de la Jemaâ.

2) Cette administration préparerait la passation des pouvoirs avant fin février 1976.

3) L'armée espagnole et l'autorité administrante évacueraient le Sahara dans le même délai.

4) Une convention serait conclue sur les gisements de phosphate exploités jusqu'ici par la société espagnole « Fos Boukra », en vue d'en concéder la majorité à l'O.C.P (64). Depuis 1956, le Sahara est considéré comme une province relevant de la souveraineté espagnole; comme suite à l'accord tripartite de Madrid, le gouvernement espagnol a soumis au Cortes un projet de loi, l'autorisant à décoloniser le Sahara occidental. Par 345 voix contre 4 et 4 abstentions, l'Assemblée espagnole a abrogé, le 18 nov. 1975, la loi qui faisait d'un territoire marocain un département ibérique. Auparavant, M. Val Cassas, professeur de droit civil à l'Université de Madrid avait expliqué les raisons impérieuses , nécessitant cette abrogation. Le ministre à la présidence analysait ensuite, dans une longue intervention, les impératifs et les mobiles politiques de l'accord de Madrid. Le discours fut longuement applaudi, d'autant plus que l'annonce du principe de la décolonisation avait été assortie d'un éloge substantiel de l'armée espagnole. M. Carro a déclaré notamment: « Le gouvernement espagnol est pleinement conscient de la signification historique du moment; il veut absolument que l'on comprenne que l'opération de décolonisation du Sahara ne touche, ni la souveraineté, ni l'intégrité territoriale espagnoles.

« Les trois points principaux sont la sauvegarde des valeurs légitimes de l'Espagne, les droits des populations saharouies et le respect de la volonté de la communauté internationale, en fonction des résolutions des Nations-Unies...

« On dit que le Sahara ne vaut pas une vie espagnole. C'est exact. Etant donné notre volonté de décoloniser, pourquoi sacrifier et gaspiller la vie de nos enfants, pour que, dans un délai plus ou moins bref, nous soyons obligés de nous retirer? »

**La Jemaa entérine l'accord**

Conformément aux termes de l'accord tripartite de Madrid, M. Valdes , représentant de l'Espagne, ayant constaté le quorum, a lu devant l'Assemblée de la Jemaâ, le texte du dit accord, soulignant que l'Espagne a respecté, à la lettre, la Charte des Nations-Unies et les recommandations de la résolution du 10 décembre 1975 de l'Assemblée Générale, ainsi, bien entendu , que les prescriptions du document signé à Madrid par l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie.

La Jemaâ a donc exprimé, par un vote unanime, la volonté des populations sahraouies. Auparavant, les membres de l'Assemblée, dépassant largement le quorum, avaient pris acte de l'accord tripartite de Madrid , qui avait été entériné par l'Assemblée Générale des Nations-Unies, dans sa résolution 3458 , du 10 décembre 1975.

M. Khatri, Président de la Jemaâ, a, de son côté, déclaré que « ce jour mémorable et historique qui met fin à l'administration espagnole, au Sahara, consacre l'unité de la mère patrie ».

Le 6 déco 1975, S.M. le Roi Hassan II « a reçu en audience au Palais Riad à Rabat, la délégation de la Jemaâ sahraouie , venue réaffirmer son appartenance au Maroc et renouveler l'acte d'allégeance au Souverain.

S. M. le Roi a prononcé, à cette occasion , une allocution, dans laquelle Il a exprimé sa joie de recevoir la délégation de la Jemaâ sahraouie , et , affirmé que c'est dans l'unité que résidaient la force et le devenir réels. « Bien que nous soyons - dit-il - dans l'euphorie de la victoire, nous nous devons de rester réalistes et de penser à l'édification du Sahara nouveau, par la généralisation de l'industrie, de l'enseignement, de la santé et de l'agriculture. Cela représente un pari que le Maroc se doit de gagner et nécessite de cerner tous les aspects des problèmes spécifiques au Sahara.

Le souverain a ensuite évoqué la prochaine réalisation d'un réseau de communications routières et ferroviaires , qui faciliteront les relations spirituelles et les échanges commerciaux entre le Sahara et le nord du pays, en même temps qu'ils réaffirmeront notre unité.

Puis, M. Khatri Ould Sidi Saïd Joumani, président de la Jemaâ sahraouie a pris la parole, au nom de la délégation de la province libérée, pour faire acte d'allégeance à S. M. le Roi et témoigner de l'indéfectible attachement de la population sahraouie au Souverain. La Jemaâ sahraouie saisit toutes les occasions, pour exprimer au Souverain, son attachement au Trône marocain, symbôle de l'unité. Dans un message de vœux et de félicitations, pour la nouvelle année hégirienne 1396, le Président de la Jemaâ, renouvelle , au nom de tous les membres, le dévouement à S. M. et la détermination à défendre l'unité de la chère patrie , sous la conduite éclairée du Roi Hassan II, et , pour le bien-être du peuple marocain.

A l'approche de la date du 28 février, jour fixé pour le retrait définitif de l'Espagne du Sahara Occidental Marocain, et la remise officielle des pouvoirs à l'administration maroco-mauritanienne, le secrétaire général de L'O. N. U. , s'est efforcé de maintenir « ouvert» le dossier du Sahara.

Il a rencontré, à Zurich, le ministre des Affaires Etrangères d'Espagne, M. José Maria De Areilza, comte De Motrico, avec lequel il s'est entretenu principalement du Sahara Occidental. Il lui a fait part des « conclusions» de l'envoyé spécial de l'O.N.U. M. Olef Reybeck (Suède), qui venait de rentrer du Sahara occidental.

**Le Sahara a été autodéterminée**

A propos de l'autodétermination, le lieutenant général Fernando de Santiago y Diaz De Mendivi, vice-président du gouvernement espagnol, chargé des Affaires de la Défense , a

estimé que l'Espagne n'avait pas d'autre solution , à propos du Sahara Occidental, que celle qu'elle avait adoptée. A la vérité, a-t-il dit, la population ne s'est même pas mise de notre côté, en dépit de notre volonté de favoriser l'autodétermination. Elle a préféré l'action contre nos unités, contre nos soldats. Lorsque la mission des Nations-Unies vint au Sahara, des manifestations furent organisées , pour exiger notre retrait immédiat.

Après le retrait des forces espagnoles du Sahara marocain, le ministre M. José Maria a déclaré, au cours d'un entretien télévisé « que l'Espagne avait quitté définitivement le Sahara occidental ». C'est , avec le sentiment du devoir accompli - a-t-il ajouté - que nous avons assumé le « processus de décolonisation ».

Le Ministre a rappelé que son pays « avait aligné au mieux sa politique sur les prescriptions des Nations-Unies, au sujet de la décolonisation », l'Espagne souhaitait l'équilibre de cette région, mais n'interviendrait ,en rien , si des problèmes surgissaient entre les intéressés au sujet du Sahara.

D'autre part, le gouvernement espagnol a informé l'Algérie , qu'il restait fidèle aux dispositions de l'accord de Madrid , conclu avec le Maroc et la Mauritanie, par lequel il leur avait transmis ses pouvoirs sur le Sahara occidental, dès que la Jemaâ (Assemblée territoriale) avait approuvé l'administration maroco-mauritanienne.

Dans une note au gouvernement algérien, dont la substance a été communiquée aux missions diplomatiques accréditées à Alger, le gouvernement espagnol estime que l'accord de Madrid n'a été invalidé par aucune instance internationale et que l'opinion des Sahraouis, exprimée par la « Jemaâ », permettra l'accomplissement du processus de décolonisation.

### Nouveau tracé des frontières

Le 14 avril 1976 (14 Rabiî II 1396) , une convention relative au tracé de la frontière d'Etat , entre la République Islamique de Mauritanie et le Maroc , a été signée à Rabat, par les deux ministres des Affaires étrangères marocain et mauritanien , au cours d'une cérémonie solennelle, en présence du Roi Hassan II et du président Moktar Ould Daddah.

La frontière d'Etat, établie entre les deux pays, est définie par la ligne droite, partant du point d'intersection de la côte atlantique avec le 24" parallèle Nord et se dirigeant vers le point d'intersection du 23" parallèle Nord avec le 13" méridien Ouest, l'intersection de cette ligne droite avec l'actuelle frontière de la République Islamique de Mauritanie constituaient la limite du Sud-est de la frontière du Royaume du Maroc» (65).

### Coopération économique

Le 14 avril 1976 (14 Rabiî II 1396), le Maroc et la Mauritanie signèrent un accord de coopération économique, pour la mise en valeur des territoires sahariens récupérés. « Ils décident de conjuguer leurs efforts et moyens , pour la réalisation des objectifs du présent accord ».

Les deux pays mettront tout en œuvre, pour développer leur coopération , dans le domaine de la pêche, en s'accordant mutuellement les conditions les plus favorables dans les eaux maritimes des territoires sahariens récupérés ,et , en facilitant notamment la constitution de sociétés mixtes de pêche. Ils s'accordent , enfin, afin de préserver leurs richesses halieutiques, de créer une commission mixte chargée d'examiner l'ensemble des mesures appropriées , à cette fin.

D'autre part, ils conviennent d'une participation de la Mauritanie au capital social de la Société Fos Boukra (art. 1), d'une conjugaison de leurs potentialités , pour prospecter les ressources du sous-sol , et d'une exploitation en commun; des sociétés mixtes seront créées entre des organismes étatiques mauritaniens et marocains.

MM. Karim Lamrani, directeur général de l'Office Chérifien des Phosphates et Benjelloun, président de la Banque Marocaine de Commerce Extérieur (BMCE) ainsi que M. Juan Miguel Antonanzas, président de l'Institut espagnol de l'Industrie (INI) , avaient signé préalablement les documents d'application de l'accord conclu en janvier 1976, entre l'INI et l'OCP. Le Maroc a 65 pour cent des actions « Fos Boukra » et INI 35 pour cent. Le paiement par le Maroc des actions

vendues se ferait en quatre tranches; il est garanti par la « Banque Marocaine du Commerce Extérieur ».

Les gisements de Boukra comportent actuellement 750 travailleurs espagnols, une large main-d'œuvre marocaine et une capacité de production de l'ordre de 5,5, millions de tonnes par an de phosphates.

S. M. le Roi Hassan II a défini un vaste champ de coopération , pour un développement global dans le cadre du Maghreb Arabe. A une question posée par l'envoyé spécial de la Télévision française (TV2) : « Les richesses du Sahara sont-elles le véritable enjeu? », le souverain répondit: « Les Marocains sont de trop vieux civilisés; ils ont treize siècles d'Histoire, pour être des parvenus, qui recherchent un sous, sous la terre. Nous avons réclamé notre Sahara, bien avant que les phosphates ne soient découverts, et s'il était en ma possibilité de dire j'abandonne les phosphates, je le ferais , pour bien démontrer que, avant tout, c'est la souveraineté, le véritable enjeu, l'obligation qui nous est faite de rendre indépendant un peuple, parce que le Sahara n'est pas indépendant. En le ramenant au Maroc, nous le rendons indépendant; en le laissant devenir « indépendant », nous le préparons à une autre colonisation. La seule indépendance du Sahara, c'est de rejoindre la mère-patrie.

« Il est tout à fait normal que les richesses du Sahara nous intéressent, nous, d'abord, Marocains; mais , il est certain que, dans mes vues, il y a de cela seulement deux ans. les richesses du Sahara, tant marocain qu'algérien et mauritanien, devaient être un champ de coopération , pour un développement régional merveilleusement équilibré, ouvrant la voie à des perspectives et à des horizons prometteurs et nécessaires, vu la crise économique que nous allons forcément connaître du fait de la démographie, du fait du manque d'énergie, du fait d'un tas de facteurs.

La porte, en ce qui nous concerne, pour ce qui est des ensembles régionaux, reste ouverte. C'est la voie de la sagesse, que nous nous devons d'opposer à tout moment à l'aventurisme, et, c'est la voie de l'avenir ».

S. M. s'applique avec constance et vigueur à l'édification du «Maroc nouveau » où viennent s'intégrer, grâce à la « glorieuse Marche Verte », les retrouvailles avec le Sahara, « Nous prêchons - affirma le Souverain dans un discours royal -, amour, sécurité et paix dans le Sahara auquel nous nous consacrons , cœur et âme, afin d'en faire un paradis verdoyant où règnent la quiétude et l'espérance. Pour ce faire, il nous incombe de prêter toute notre attention aux divers domaines de formation, d'hygiène, d'équipement, d'exploration, de mise en valeur et de tout ce qui est susceptible de métamorphoser l'aspect de ce territoire , qui nous est cher , de telle sorte qu'il devienne, à l'instar des provinces du Nord, prospère et radieux.

« Nous avons d'ores-et-déjà entamé la réalisation de ce qui a été retenu, comme nous avons élaboré les plans et projet, qui nous ont été inspirés par notre volonté de réforme et notre souci de concrétiser les aspirations de nos fidèles sujets du Sahara ».

**« POLISARIO» ET PARTIS SAHARIENS**

S.-M. Hassan II, par son sens éclectique, son patriotisme ardent , et son esprit pragmatique , à toute épreuve, a su choisir le jour « J », pour galvaniser les masses et les orienter vers une marche pacifique, pondérée. Il fallait vraiment avoir une constance d'âme et une assurance , qui sort de l'ordinaire, pour se lancer dans un mouvement aussi massif que d'aucuns avaient taxé d'aventurisme.

« Je ne suis nullement surpris - affirme le Souverain (66) - par l'engouement populaire. Je dois dire qu'à la veille de prendre ma décision, comme tout homme qui doit prendre une décision d'une telle ampleur, l'hésitation se partageait mon esprit avec la ferme décision de mettre en application ce à quoi je pensais. Mais , je voulais, avant tout être sûr que ce que je pensais de la jeune génération marocaine , s'avérait exact. Et , grâce à Dieu, c'est avec fierté et émotion que je peux dire que les jeunes , qui sont appelés à prendre la relève , sont animés

d'autant de patriotisme, d'élan, d'enthousiasme et de discipline, que nous l'étions et que l'étaient nos aînés. C'est là, à mon avis, la première des principales leçons , qu'il faut tirer de l'événement.

« Beaucoup d'éléments m'ont inspiré: d'abord, le fait d'exclure, jusqu'au dernier moment, d'employer la violence; ensuite, je me suis dit qu'après tout, une cause juste avait beaucoup de chance d'être entendue, lorsqu'elle avait un bon avocat; mais, lorsque cette cause juste avait comme avocat tout un peuple, que l'on pourrait , peut-être, tuer des hommes, mais qu'on ne pourrait pas tuer des idées; et que ce qui a été valable , pour la première phase de la libération , le serait aussi pour la seconde , et que, de cette façon, j'amènerais le monde entier, non seulement à nous accorder sa sympathie, mais encore à considérer que le problème du Sahara, sa décolonisation, ne peut pas être mis dans le même cadre que les autres problèmes de décolonisation ».

Le Roi Hassan II entreprit , donc, une marche irréversible, vers la libération du Sahara, sa décolonisation, dans le contexte des principes et des directives des plus hautes instances internationales, laissant ensuite au peuple saharien, toute latitude de réitérer ,spontanément ,ses actes d'allégeance. On ne peut être plus sage et plus démocratique. La « Marche Verte » a été, à elle seule , un véritable référendum, car elle comportait parmi ses volontaires, des dizaines de milliers de Sahraouis, parmi les refugiés du Nord. Tous les partis, tous les mouvements, des membres de la Jemaâ, ceux mêmes qui allaient entériner à l'unanimité le retour à la Mère Patrie, tous, avec les partis du Nord, en constituaient les ailes marchantes.

### Jeunesse Sahraouie

Le Congrès de la « Jeunesse Sahraouie» a tenu ses assises à Tanger , le 22 avril 1976. Une centaine de jeunes, affluant des différentes villes et localités du Sahara, convergèrent vers la Cité du Détroit, ancienne capitale diplomatique du Royaume. Un grand nombre d'étudiants s'y sont donné rendez ¬vous, venant d'Espagne, de Tenerife (Iles Canaries), de Rabat et de Casablanca.

Parlant au nom de toute la jeunesse sahraouie, M. Miftah Sidati, a notamment , déclaré: « C'est un moment historique que nous vivons , aujourd'hui , avec ce rassemblement , à l'extrême Nord du pays, de la majorité écrasante de la jeunesse du Sahara Marocain. Ce rassemblement montre, si besoin est, au monde entier, la faiblesse d'esprit des rebelles, la bassesse et l'ignominie de ceux , dont les agissements se caractérisent, aux yeux de tous, par la piraterie, la falsification, le rapt d'innocents et le parcage de groupes de vieillards et d'enfants , dans les camps de concentration. De tels actes insensés ont ébranlé les bases du régime algérien lui-même , et ont conduit ses dirigeants à des contradictions flagrantes, avec les objectifs tracés par le peuple algérien frère ».

« Nous connaissons tous les différentes manœuvres des colonialistes et leurs convoitises , qui avaient pour seul but le morcellement de notre pays en pseudo-entités non viables ».

« Nous, jeunes du Sahara, qui avons vécu dans le tourbillon créé par les ingrats et les traîtres, sommes mieux placés , pour connaître les obstacles et les embûches qui étaient préparés pour notre province. Et , il n'est pas étonnant que nous soyons les premiers à répondre à l'appel de la Patrie, démontrant ainsi au monde la maturité et la pureté des sentiments des habitants du Sahara marocain, et, mettant ainsi à nu les prétentions de la minorité déviationniste, leurrée par la politique des dirigeants algériens , qui s'en servent comme couverture, pour leurs propres crimes ».

Le Secrétaire Général du F.L.U., Si Rachid Douiri et le secrétaire Général du PUNS, Si Khalli Henna Ould Rachid , ont rendu hommage à ce rassemblement , qui revêt une importance exceptionnelle dans les conjonctures actuelles où la lutte commune, depuis près d'un siècle, a été couronnée par le retour du Sahara à la Mère Patrie.

### Union générale des étudiants

Le Secrétaire Général de l'U.G.E.M. prend également la parole , pour affirmer, devant le Congrès que: « Le Maroc a récupéré une partie de ses territoires , après avoir brisé les frontières artificielles , qui séparaient la population marocaine du Nord et celle du Sud. Il a ,ainsi ,

concrétisé son vœu, défiant toutes les manœuvres coloniales , qui visaient à faire un jour du Sahara, sinon une province espagnole, du moins un « Etat» indépendant, satellite de l'Espagne.

« L'U.G.E.M. a été créée pour lutter contre la scission et militer pour l'unité territoriale, au Sud, à l'Est et au Nord du pays, dans la conviction que cette action militante et le combat continu constituent la base fondamentale de toute réalisation des objectifs nationaux, à savoir: le parachèvement de l'intégrité territoriale, la réalisation de la démocratie, de la justice sociale, du développement économique et du progrès scientifique.

« C'est grâce à notre lutte que nous avons récupéré une partie importante de notre territoire du Sud, et, c'est grâce au combat, que nous déjouerons toutes les manœuvres tramées par certains gouvernants , qui se sont déclarés, dernièrement, ennemis du peuple marocain ,et , hostiles à son parachèvement territorial. L'Algérie a vu le sang des Marocains, mêlé à celui de son peuple, couler pour son indépendance. Elle se trouve aujourd'hui sous le joug d'un gouvernement qui scande le slogan de « l'unité des peuples» ; mais qui, en même temps, se dresse en ennemi du peuple marocain et use de tous les moyens , pour morceler notre pays et diviser notre peuple. Mu par des intérêts expansionnistes, le gouvernement algérien ne recule devant rien pour atteindre ses buts, ayant recours aux plus vils moyens, tels que la torture et le meurtre contre tous ceux qu'il a tenté d'induire en erreur, mais qui ont refusé de se laisser leurrer.

«Parlant au nom de l'U.G.E.M., j'affirme que la récupération du Sahara est un pas franchi par le Maroc, dans la voie de la réalisation des objectifs du peuple marocain. Il revient à la jeunesse cultivée et consciente de la responsabilité ,qui incombe à tout citoyen, de participer effectivement aux efforts , qui attendent notre peuple, au Nord et au Sud, et qui nécessitent de grands sacrifices pour réaliser la relance économique, la démocratie authentique et la justice sociale , dans la province du Sahara et celles du reste du Maroc.

« Le rôle du citoyen marocain est, en fait, le même, qu'il soit d'une province ou d'une autre. Nous devons assumer toutes nos responsabilités, pour affronter les manœuvres étrangères qui commencent à se tramer, dans les conférences internationales et dans certaines organisations régionales. Nous mettons , surtout , l'accent sur l'immixtion du gouvernement algérien , dans les affaires intérieures de notre pays. Nous lançons un appel à l'opinion publique arabe, africaine islamique, et de tous les pays qui œuvrent pour la liberté, pour mettre fin à toutes les tentatives algériennes, visant à ouvrir un dossier que le peuple concerné considère comme' clos. Un litige, néanmoins, demeure entre le Maroc et l'Algérie , sur les territoires que cette dernière nous a spoliés , sans raison historique ou juridique.

« Le monde entier sait que lorsque le Maroc se dresse comme un seul homme pour défendre son droit et ses acquis, il ne recule jamais, même au prix du plus grand sacrifice. Le dossier du Sahara est clos. L'Algérie doit réviser ses positions et ses gouvernants doivent reconnaître l'échec de leur politique basée sur de faux calculs. Cela ne peut plus durer ,longtemps , du fait que le peuple algérien frère opprimé' a exprimé à plusieurs occasions son refus des thèses gouvernementales imposées et s'est toujours déclaré solidaire du peuple marocain. Le peuple marocain tout entier a manifesté son union , lors de la « Marche Verte» , et se refuse à se laisser entraîner dans de faux problèmes. Il doit maintenant se mobiliser pour une autre lutte, celle de la démocratie, de l'égalitarisme, du développement économique et du progrès. Les manœuvres de l'Algérie ne pourront jamais détourner un peuple, mobilisé avec foi , d'une voie qu'il s'est tracée. Soyons confiants dans notre victoire inéluctable et vive l'unité ». Le Congrès de Tanger a pu enregistrer avec orgueil, à la fin de sa session « la lutte du peuple marocain au Nord et au Sud pour parachever son unité territoriale» et a demandé que la lutte soit poursuivie jusqu'à la libération totale des territoires marocains de Tindouf, Touat, Gourarat, Tidiglit et Bechar, occupés par l'Algérie, des villes et des Îles marocaines occupées par l'Espagne: Sebta, Melila, Iles Safarines, Rocher d'Al Hoceima, etc.

Il a rendu un vibrant hommage aux Forces Armées Royales qui ont, encore une fois, prouvé par leur courage, leur dévouement et leur esprit de sacrifice, qu'elles étaient en mesure de défendre l'unité territoriale du Maroc et de sauvegarder son authenticité et sa civilisation.

Le Congrès a également voté trois motions, condamnant les actes irresponsables et irréfléchis du régime illégal d'Alger, et ses agressions répétées contre la Maroc et la Mauritanie ,qui mettent en danger les vies et les biens de populations entières contraintes, par la force, à

vivre dans de véritables camps de concentration, en Algérie, dans des conditions inhumaines ou à s'enrôler dans la bande du Polisario , à la solde d'Alger.

Les congressistes réaffirment, à cette occasion, que le dossier du Sahara est définitivement clos , et , informent les Nations-Unies, le Conseil de Sécurité et tous les organismes internationaux que toute tentative de remettre en cause les conclusions de l'affaire du Sahara marocain sera considérée comme une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat membre et une atteinte grave à sa souveraineté. Le Congrès lance un appel pressant aux pays arabes et africains, et à tous les pays épris de liberté et de justice, pour qu'ils interviennent auprès des tenants du pouvoir à Alger, les incitent à libérer les populations sahraouies que leurs forces militaires , et les pions dont ils se servent, d'une manière ou d'une autre, ont enlevées et parquées dans les camps de concentration. Il faut que ces populations puissent regagner leur pays , et jouir enfin de la quiétude et de la paix.

**F.L. U. et mouvement de l'unité**

D'autre part, dans une intervention devant le groupe africain de l'ONU à New York, M. Rachid Douihi, membre du Comité exécutif du F.L.U., déclare:

« Je veux, avant tout, vous confirmer que le F.L.U. n'est que l'extension du Mouvement de l'Unité, qui s'est manifesté dans notre région depuis vingt ans, et qui a groupé ses militants en un front organisé depuis 1974. Cette organisation est composée d'une aile militaire et d'une autre, politique, tandis que le Comité Exécutif est l'émanation de son dernier Congrès , tenu à Agadir et qui a groupé les fils du Sahara spolié.

« Cette occasion qui nous est offerte de prendre la parole devant les représentants des Etats Africains, est un fait qui replace notre problème dans son contexte historique authentique. En effet, notre foi est grande dans votre appui à la juste cause que nous défendons, et nous sommes sûrs que vous ne manquerez pas de prendre une décision à la hauteur de vos responsabilités historiques.

« Je n'exagère pas , si je confirme que les combattants du F.L.U. se considèrent des vôtres, car ils s'inspirent, dans leur lutte, de l'expérience libératrice africaine.

« Le Sahara a connu, avec le Maroc, à travers son histoire, des liens solides qui sont, en effet, une soudure ferme avec la patrie libérée du reste du pays. C'était le cas, jusqu'à l'avènement de la colonisation , qui a rompu l'unité du pays , pendant des dizaines d'années. La majeure partie de notre patrie , a retrouvé enfin son indépendance, mais le Sahara est resté victime de l'occupation, sans cesser de revendiquer sa réintégration à la Mère Patrie...

« Je ne veux pas abuser de votre temps, en parlant de la longue lutte que le Sahara a continué à mener contre la colonisation, depuis ses premières incursions et jusqu'à présent , ni détailler les combats acharnés de nos pères et de nos ancêtres, pour la défense de notre honneur. Tout cela est connu de l'Histoire et donne l'irréfutable preuve que nous tenons ferme à nos valeurs, que nous défendons notre réalité et que nous résistons à la tyrannie imposée par le colonialisme.

« Une grande partie de notre patrie a retrouvé son indépendance en 1956: la province de Tarfaya a été réintégrée en 1958, et l'Espagne se retirait d'Ifni en 1969. Mais, nous avons continué à attendre que les forces colonialistes au Sahara , cèdent devant les réalités historiques et la volonté nationale que nous, les Sahraouis, avons à maintes reprises , exprimé et par les combats mêmes que nous avons menés depuis 1957, quand la population du Sahara , toute unie, a fait subir à la colonisation espagnole de grandes pertes, en l'obligeant de se replier sur certaines villes fortifiées. Nous étions sur le point de chasser les Espagnols de la totalité du Sahara, et ce n'est qu'à la faveur de la collusion franco-espagnole , qu'un complot notoire a été ourdi et que nos masses ont été victimes de l'opération « Ecouvillon », dans laquelle nos adversaires avaient mobilisé d'immenses effectifs pour faire face à notre résistance héroïque. Nous avons , pourtant , réussi à hisser le drapeau marocain , sur toutes les villes du Sahara, sans exception; mais , les forces colonialistes ont pu éviter partiellement la déroute, grâce aux moyens énormes qu'elles ont alignés contre nous. Nous n'avons jamais cessé, depuis lors, de réclamer la réintégration à la Mère Patrie, de lancer les appels à la conscience universelle et d'attirer l'attention sur les souffrances que nous fait supporter le colonialisme , dans son ignorance des nobles principes qui

ont toujours guidé, jusqu'ici les efforts de l'Organisation des Nations-Unies et les autres Organisations internationales , et régionales telles que l'O.U.A. .

« Nos frères ont mené des batailles héroïques, ont connu des victoires , et subi des revers , comme tous les combattants de la liberté, à travers l'Histoire de l'humanité. C'est , ainsi , qu'ils ont presque anéanti les forces colonialistes , au cours de la bataille de « Dcheira », en 1958, ce qui a obligé les Espagnols à rétrocéder la province de Tarfaya au Maroc.

« En parlant ainsi, je ne veux pas détailler davantage l'histoire de notre lutte, mais simplement , dans un but d'objectivité, je suis amené à essayer de vous exposer une image de la tragédie, que nos masses et nos combattants , ont vécue et continuent à vivre aujourd'hui, à cause d'une nouvelle forme de complot et d'alliance criminelle, entre le colonialisme et ses valets, contre la ligne de conduite que nous avons tracée avec le sang de nos martyrs. Les principes qui nous guident demeurent inchangés , et , notre foi dans la victoire est plus solide que jamais, car ce que font les masses du F.L.U., aujourd'hui, n'est que la continuation logique et inévitable de la résistance farouche de nos aïeux sahraouis, entreprise contre les forces de la répression et de la tyrannie coloniale. Ainsi, notre front tire ses origines du glorieux militantisme passé de nos prédécesseurs et de la continuité éloquente de ce qui a été déclaré par nos frères en 1957. Nos martyrs sont tombés, pour la grande et éternelle patrie marocaine dont le présent et l'avenir ne peuvent être dissociés de son passé et dont les frontières doivent être restaurées. Aussi, qu'il me soit permis de souligner que la seule organisation Sahraouie que les Espagnols n'ont pas pu mettre en échec , est notre front, qui a fait face à leurs manœuvres avec foi et détermination.

« A cet égard, j'annonce solennellement que le fameux soulèvement de 1970, durant lequel le drapeau marocain été hissé, a été l'expression de la volonté des masses , qui n'ont cessé de crier tout haut leur marocanité. Durant ce soulèvement , certains de nos militants ont été arrêtés et persécutés dans les prisons colonialistes. Il va sans dire que les Espagnols savaient que l'unité, pour laquelle militaient ces masses, constituait une menace à leur volonté déclarée de perpétuer leur présence sur une partie de notre pays. Les batailles de 1974 et 1975 ont donné la preuve irréfutable que le F.L.U. est l'élément catalyseur , autour duquel se galvanisent toutes les forces vives, qui luttent pour réaliser leurs nobles buts, à savoir la libération et l'unité: en d'autres termes, l'élimination du colonialisme. Les batailles de Jdaïria, Mahbes, Haoussa, Haguounia et Tah ne sont que les preuves de notre détermination inébranlable à accepter d'être les martyrs de la cause de l'unité, pour laquelle nous n'avons jamais cessé de militer, comme le faisaient nos frères dans la partie libérée de notre pays.

«Le F.L.U. est déterminé à continuer sa résistance armée contre le colonialisme espagnol, jusqu'à ce que ce dernier soit convaincu que la seule solution pour le Sahara réside dans sa réintégration à la Mère-Patrie.

« C'était , là , nos principes, nos buts et les moyens pour lesquels nous avons opté. Toute manœuvre visant à entraver cette volonté , sera considérée comme un coup dirigé contre nos acquis et une prorogation de la colonisation d'une partie de notre sol national. '

Il faut souligner , une fois de plus, s'il en est besoin, que le colonialisme vise à créer une entité artificielle , afin de pouvoir continuer ses manœuvres, de perpétuer sa présence et de garantir ses intérêts.

« Quant à nous, nous cherchons à réaliser l'unité , sans laquelle nous ne pouvons être nous-mêmes. Le Sahara ne peut retrouver sa véritable identité et connaître le sort prospère qui garantira la dignité de chacun. Le colonialisme a ses plans et nous avons les nôtres. Ceux qui soutiennent le colonialisme ne servent aucunement les intérêts supérieurs des habitants du Sahara, ces intérêts , qui ne peuvent être garantis que dans le cadre de l'unité, seule évolution susceptible de relier notre passé à notre présent et notre avenir.

« Je veux , ici , faire allusion au complot ourdi contre nos combattants , à l'occasion de la présence de la mission de visite des Nations-Unies au Sahara spolié.

«Malgré l'encerclement que les colonialistes et leurs acolytes ont voulu imposer, pour isoler nos masses, la mission a entendu la voix de notre Mouvement , par l'intermédiaire de nos armes, dans les batailles que nous avons menées ,lors du séjour de la mission, et qui ont été rapportées par les agences de presse internationales.

« C'est là ,encore, une fois de plus, la preuve de notre refus catégorique de toute collaboration avec le colonialisme, et ses valets qui ne cherchent en vérité que leurs propres intérêts.

«Le F.L. U. soutient la position unifiée maroco-mauritanienne ,qui barre le chemin à toutes les manœuvres colonialistes, visant à nous diviser.

« Le F.L.U. soutient également la ligne tracée par Sa Majesté le Roi Hassan II et le Président Mokhtar Ould Daddah ,pour réaliser l'unité territoriale.

« A cet égard ,je veux déclarer ici, au nom du F.L.U., que nous rejetons catégoriquement l'autodétermination ,dans notre Sahara spolié, car nous considérons que son application est un défi manifeste à notre nationalité et aux acquis de notre lutte glorieuse.

« Notre Front sait, avant tout, que les masses populaires du Sahara ont effectué leur autodétermination, en se battant avec acharnement contre le colonialisme. C'est pourquoi, nous rejetons l'autodétermination quant à notre avenir, car nous savons d'ou nous sommes venus et où nous allons.

« A cette occasion, le F.L.U., veut définir sa position à l'égard des fronts et des courants qui existent à l'intérieur et à l'extérieur du Sahara. Ainsi, nous avons noté avec une grande satisfaction l'attitude patriotique exprimée par les dirigeants du Parti de l'Union Nationale Sahraouie (P.U.N.S.), qui ont affirmé, au nom de leurs masses, leur volonté inébranlable de réaliser la réintégration à la mère patrie. Nous enregistrons ,également, avec fierté ,la prise de position historique exprimée par l'Organisation MOREHOB, annonçant qu'elle rejoignait la marche de l'unité et sa ferme détermination, à lutter pour la défense des principes patriotiques communs.

« En ce qui concerne le F. Polisario, notre organisation a défini sa position à son égard, dans le congrès d'Agadir ,tenu les 13 et 14 septembre 1975. C'est ,ainsi ,qu'un appel a été adressé au F. Polisario ,pour qu'il s'engage à préserver les acquis de notre résistance, et l'unité qui fut le but de notre soulèvement commun, en 1972. Notre Front considère que l'attitude du F. Polisario est un genre d'opposition ,qui s'est égarée de son cadre patriotique sain. »

**Mouvement Morehob**

Idou Ouard Moha, chef du Morehob (Mouvement de résistance œuvrant pour la libération et l'unité avec le F.L.U. et le P.U.N.S.) stigmatise le « F. Polisario» en ces termes: « Ce mouvement connu aujourd'hui sous l'étiquette du « Polisario », n'est, en réalité ,qu'une organisation parallèle, sous le couvert de laquelle l'Algérie camoufle les actions militaires entreprises par son armée régulière.

Il est dirigé indirectement par le capitaine Jelloul Malaika ,dont les activités d'agent de la sécurité militaire se trouvent cachées,sous la couverture de l'inoffensif responsable des services des mouvements de libération, au sein du F.L.N. algérien.

Si l'Algérie avait préféré l'emploi d'un bouc émissaire ,en la personne du pseudo « Front Polisario », si cette même Algérie avait préféré s'abstenir, en se camouflant derrière des slogans de désintéressement, au moment où le Maroc et la Mauritanie avaient fait valoir leurs droits historiques et juridiques sur ces territoires, devant la Cour Internationale de Justice de la Haye et à la tribune des Nations-Unies, c'est, parce que l'Algérie se trouvait dans l'impossibilité juridique , géographique et historique, de prouver qu'elle avait des frontières communes avec ce même Sahara. »

Commentant les déclarations et prises de position de certains de ses collègues ,membres de la Jemaâ à Alger, Si Khatri , Président de cette institution, souligne que les déclarations d'Alger sont algériennes. «Ce que le vice-président Ahmed Ould Bachir a dit à Alger ,importe peu, puisque c'est Alger qui parle. La seule position valable est celle qui a été prise ici, consignée par écrit et sans contrainte ».

**« F. Polisario»**

Un groupe de 15 journalistes représentant la presse internationale ,est arrivé à Laâyoune, pour se rendre compte de la situation, qui prévaut au Sahara. Ces journalistes ont été reçus, au

siège de la préfecture, par le colonel Viguri, secrétaire général espagnol du Sahara, qui leur a annoncé que « M. Ahmed Brahim Ould Bachir, membre influent de la Jemaâ (Assemblée) sahraouie et des Cortes, a demandé sa réhabilitation aux autorités espagnoles et exprimé le désir de retourner au Sahara, après avoir été induit en erreur par le F. Polisario. »

« C'est l'armée marocaine qui contrôle le Sahara, le F. Polisario est fini, il parle trop et n'est capable de rien ».

Le General espagnol De Salazar confirme qu'effectivement «le Front Polisario» ne jouit d'aucune crédibilité ,auprès des populations. Il a trop exagéré par ses mensonges. Le commandant de Smara, le lieutenant-colonel Ben Othman, un jeune officier, répond au représentant de l'Associated Press, non sans ironie, « Polisario? Connais pas, tout le monde en parle ailleurs, mais moi je n'en ai pas vu ».

Le seul à avoir signalé « quelques escarmouches sans gravité » a été le lieutenant-colonel El Ouali, commandant de Jdiria « mais, - précisa-t-il - avec une indifférence que ne trahissait qu'un regard d'acier, cela se passait à plusieurs dizaines de kilomètres d'ici ,et ,d'une manière sporadique ». Il a indiqué que plusieurs membres du Polisario se sont rendus d'eux-mêmes, déclarant qu'ils avaient été entraînés contre leur gré dans cette aventure. Le Polisario révèle son véritable visage surtout quand il affirme qu'il ne reconnaitra jamais la souveraineté marocaine et mauritanienne sur les territoires du Sahara Occidental Marocain. A ce propos, il y a, - remarque le premier ministre marocain, Ahmed Osman (67), - « un tas d'anarchistes de tout crin et de tout bord ,qui ne reconnaissent pas l'autorité de tel ou tel gouvernement ,sur tel ou tel territoire. Les uns ne reconnaissent pas l'autorité du gouvernement de Rome sur l'Italie, les autres l'autorité du gouvernement de M. Ford sur les Etats Unis d'Amérique ,et tout le reste à l'avenant... aussi quand on nous dit que le soi-disant « Polisario » se refuse à reconnaître la souveraineté marocaine, cela nous laisse parfaitement indifférents.

Pour mémoire , ce sont les fondateurs du Polisario, Mustapha El Ouali et Mohamed Abdelaziz, qui demandaient au début des années 1970 aux partis politiques marocains d'agir pour le retour du Sahara Occidental Marocain au Maroc.

Bernabé Lopez-Garcia, professeur à l'université autonome de Madrid, rapporte que «certains éléments de la jeunesse sahraouie qui militaient vers la fin des années 1960 dans les partis de la gauche marocaine ont défendu au sein de ceux-ci le caractère marocain du territoire. Mais lors de la crise que connut la gauche marocaine au début des années 1970, ces mêmes éléments ont commencé à épouser la thèse de l'indépendance du Sahara». Le Polisario est donc créé le 10 mai 1973. A l'origine, c'est une organisation essentiellement politique, issue du Mouvement de libération du Sahara qui existait dans les années 1960.

Ce qui nous importe, ce n'est pas le « Polisario » qui est, de l'aveu même de ses créateurs, un ramassis d'aventuriers, de mercenaires et de gens naïfs, n'ayant aucun rapport avec les véritables sahraouis, comme on sait. Ce qui nous importe ce sont les Sahraouis d'une part et d'autre part, l'ensemble des pays responsables et conscients de la communauté internationale.

Le prétendu Front du Polisario n'est qu'un instrument ,au service d'une certaine politique qui, malheureusement, ne cadre , ni avec les intérêts supérieurs du Maghreb , ni avec le souci d'éviter à notre Continent ,un accroissement de la tension et des luttes idéologiques.

Cela étant, ce qui altère les relations maroco-algériennes, c'est l'actuel refus de l'Algérie, en tant que pouvoir, mais , non en tant que peuple, de demeurer aux côtés du Maroc et de la Mauritanie ,comme le président Houari Boumediene en avait pris l'engagement solennel, à plusieurs reprises, par le passé.

Dans une conférence tenue à Paris, à l'issue de sa visite officielle en France, le premier ministre A. Osman a répondu à une question concernant le « Polisario », l'accord de Madrid et un prétendu référendum ,devant s'organiser au Sahara ,avant le retrait de l'administration espagnole, en ces termes :

« Bien sûr, on parle du Polisario, on ne parle que de lui ,d'ailleurs. C'est à croire qu'il est omniprésent. Pour nous, il n'existe pas. C'est une enseigne, c'est une raison sociale derrière laquelle se cachent une série de manœuvres. Je ne veux pas entrer dans ces détails, des journalistes ont eu l'occasion de se déplacer au Sahara ,et ,je crois qu'actuellement une autre caravane de journalistes s'y trouve. Ils peuvent évidemment enquêter, en toute liberté. Je crois savoir qu'ils ne rencontrent pas souvent de Polisario. Enfin, quant aux accords de Madrid, il n'est pas fait mention de référendum, au sens juridique du terme. Il est question de consultation des

populations, d'un consensus à dégager de la part des populations par le canal de la Jemaâ ,et ,cela est appliqué scrupuleusement, dans l'esprit et dans la lettre, aussi bien par les Mauritaniens, les Espagnols que par nous-mêmes» . L'O.U.A. , dans sa session tenue à Addis-Abeba, adopta un consensus ,optant pour la non-reconnaissance du Polisario . Commentant cette décision, le ministre marocain des A.E. affirma notamment :

« L'O.U.A., en adoptant ce consensus, a fait preuve de compétence, de maturité et d'indépendance. Cette décision objective et efficace, dûe au réveil de conscience, imposé par le déroulement des débats ,constitue un précédent: c'est pour l'Organisation africaine une garantie de succès dans l'avenir.

« La communauté africaine vient, par sa décision, de donner la preuve qu'elle entend assurer pleinement ses responsabilités, sans égards pour d'autres considérations ,que celles qui vont dans le sens de son idéal et de ses principes. L'analyse du « consensus », auquel l'O.U.A. est parvenue, permet de se rendre compte que, tout en suivant l'évolution des événements avec vigilance, l'Organisation entend laisser à chacun des responsabilités ,et ,ne pas s'immiscer dans les questions, qui ne sont pas de son ressort, qui ne relèvent que des affaires intérieures des Etats membres ».

Le «consensus» de l'O.U.A. constate que ceux qui prétendent parler au nom des populations du Sahara, ou les représenter, c'est-a-dire le soi-disant Polisario, ont,de toute façon ,exercé eux-mêmes leur droit à l'autodétermination en proclamant la création d'un Etat.

Par cette constatation, l'O.U.A. a rappelé aux gens du Polisario que ce sont eux-mêmes qui ont choisi cette solution ,et qu'ils doivent, par conséquent, en supporter les suites. C'est pourquoi le « consensus» de l'O.U.A. constate ,encore ,qu'il appartient ,dorénavant ,aux Etats membres de reconnaître, individuellement ou non, « l'Etat» Sahraoui nouvellement proclamé, et non à l'O.U.A. elle-même ,qui n'a pour attribution que d'admettre les Etats indépendants et souverains et non d'assurer sa reconnaissance aux Etats qui le lui demandent. De tout cela, « le Consensus » tire la seule conclusion possible, c'est-à-dire que la demande de reconnaissance du « Polisario », simple élément d'un Etat qui prétend se constituer, est devenue sans objet ».

A la suite de la visite à Rome de deux représentants du « Polisario », visite au cours de laquelle, ils ont été reçus par le Parti Socialiste Italien, l'ambassadeur du Maroc, M. Mehdi Mrani Zentar, a adressé une lettre à M. Demartine, Secrétaire Général du Parti Socialiste, afin d'attirer son attention sur les périls que comportent de tels encouragements irréfléchis. Il met en lumière le fait que les responsables algériens cherchent à créer un abcès de fixation et à l'entretenir par des provocations multiformes, escalade périlleuse pour la stabilité et la sécurité, dans le Maghreb d'abord, et dans toute la Méditerranée occidentale, ensuite.

Après avoir mis en relief la détermination du Maroc et de la Mauritanie ,de consolider et de défendre les acquis de 20 années de lutte ,et ,l'unanimité faite autour de la « Marche Verte» ,organisée par S.M. Hassan II, l'Ambassadeur souligne les revendications territoriales permanentes du Maroc à l'égard de l'Espagne, depuis l'aube de son indépendance, l'appui arabo-africain , plusieurs fois manifesté à l'égard de ces revendications, la décision de la Cour de Justice de La Haye qui a confirmé la réalité des liens historiques entre les habitants du Sahara Occidental Marocain et les Souverains marocains , les décisions du Conseil de Sécurité de novembre 1975, appelant les trois parties ,en conflit, l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, à régler leur différend par la voie pacifique de la négociation, en application de l'article 33 de la Charte de l'O.N.U., l'Accord de Madrid ,passé en novembre entre le trois pays ,sur la base de cet appel international, pour le transfert pacifique du territoire ,à ceux auxquels il revenait de droit, la confirmation de cet accord de Madrid par les Nations-Unies dans la résolution n° 3358 du 10 décembre 1975 , enfin l'adoption unanime par l'Assemblée Locale du Sahara , (la Jemaâ), fin février de cette année, des termes de cet accord.

« Ce processus pacifique, a permis de clore ,de la manière la plus légale ,mais aussi la plus réaliste et la plus pacifique ,la question du Sahara Occidental.

« Vouloir revenir sur un dossier clos ,de manière aussi formelle, c'est chercher l'aventure, ou allumer artificiellement un foyer de tension, dans des buts obscurs, sans considération pour les objectifs et les principes pertinents des Chartes des Nations-Unies et de l'O.U.A.

Le maintien ou l'accentuation de la tension au Maghreb, auront pour effet inévitable d'attirer dans la région des Puissances Etrangères ,dont les intérêts et les influences contradictoires donneront ,sans tarder une dimension continentale, sinon mondiale au conflit.

Est-ce là ce que des mouvements politiques et progressistes sincères souhaitent faire éclater si près de leurs propres, frontières? Et où est ce peuple sahraoui , ou le soi-disant "Front Polisario" qui prétend le représenter dans sa totalité ?

Il est d'abord et avant tout au Sahara même.

« Il y a bien entendu sur le sol algérien une minorité de Sahraouis, dont la présence en dehors du territoire national oblige à se poser un certain nombre de questions.

« Combien y a-t-il, parmi eux, de Sahraouis authentiques? Depuis combien de temps vivent-ils en exil en Algérie? Sous quelles pressions ,et ,quelles menaces ont-ils quitté leur territoire et surtout, sont-ils libres de leurs mouvements et ont-ils la faculté de rejoindre leurs foyers?

« Ces questions méritent des réponses collectives. Mais ,qui est autorisé à mener une enquête sereine dans le Sud algérien? En fait, le jour n'est pas loin où le Maroc serait fondé de demander à l'Algérie ,des comptes pour une population , désormais nationale ,séquestrée et parquée dans des camps de misère , sans pouvoir, cependant, réintégrer ses foyers où l'attendent la compréhension, l'assistance, la paix et la liberté sans restriction, ni discrimination aucune. »

M. l'Ambassadeur conclut ,en invitant Monsieur le Secrétaire Général à « se rendre au Maroc, pour s'entretenir avec toutes les forces vives de la nation, y compris les Sahraouis, représentants véritables de populations nombreuses ,au milieu desquelles ils vivent sur le terrain même, afin d'arrêter un jugement ,qui ne soit ni précipité, ni partiel ».

Le Morehob a adressé un message à la commission internationale des Droits de l'Homme, alertant l'opinion publique internationale, à propos de la détention de nos compatriotes sahraouis séquestrés à Tindouf. Ce message dénonce les « liquidations physiques auxquelles s'est livré le gouvernement d'Alger, sur les authentiques Sahraouis, pour avoir refusé de se soumettre à sa volonté. Personne dans la région, n'ignore que les quelques familles de nomades amenées, sous la contrainte de l'Armée algérienne, sont en réalité destinées à servir de pièces justificatives, aux yeux de l'opinion publique, quant à l'ingérence d'Alger ,dans les affaires internes du Maroc et de la Mauritanie.

« De plus, Alger, dans ses plans ,qui visent à tromper délibérément l'opinion publique internationale, a été, jusqu'à regrouper ses tribus Touareg ,qui sont au nombre de plusieurs milliers, avec comme but ,de les faire passer pour des authentiques Sahraouis, alors que la plupart de ces Sahraouis sont séquestrés.

Le manifeste parle ,enfin ,des camps de réfugiés ,où , curieusement , plus de 90 % des effectifs sont composés de Touareg algériens.

Le Président Ould Daddah a déclaré avoir abordé, dans une de ses entrevues avec le Président Boumediene, le problème de ce prétendu mouvement de libération du Sahara. Il précisa notamment:

« J'ai rappelé que nous avons aidé les premiers , ce mouvement quand, en 1973, il était composé des vrais Sahraouis , et, luttait pour libérer le Sahara de l'occupation coloniale.

Les premières opérations organisées par ce mouvement contre les postes espagnols ,ont été lancées, à partir du territoire mauritanien. Cependant, ce mouvement ne devait pas tarder à être transformé en une bande de mercenaires. C'est L'Algérie ,qui les a armés et entraînés, et qui a empêché qu'ils soient ramenés à la raison par des pourparlers avec les parties concernées.

J'ai expliqué , à ce propos , au président algérien ,que la notion de Sahraoui , est très bien comprise , par nous Mauritaniens et que nous connaissons assez bien les hommes et le pays pour savoir distinguer aisément entre les Sahraouis authentiques et les faux Sahraouis d'importation ».

### L'union nationale créée et entretenue par le roi Hassan II

Dans son discours du trône, le 3 mars 1976, le roi Hassan II affirme:

« En dépit des tentatives de ceux qui nous envient et qui visent à nous détourner de nos objectifs et à entraver nos efforts tendant à assurer bien-être et développement au Sahara, notre détermination et notre action , pour l'intérêt général , sont plus forts que tout artifice. Ni le défi, ni l'agression , ne pourront nous dissuader de poursuivre nos réalisations, et nous demeurerons attachés à la défense de notre intégrité territoriale , comme nous continuerons à lutter pour la préservation de nos acquis. Le Sahara est nôtre, nous ne l'avons , ni spolié, ni

usurpé, c'est une partie intégrante de notre pays. Il était sous domination étrangère ,et ,nous l'avons libéré de l'emprise coloniale, sans pour autant recourir à la violence ou à toute forme d'exaction.

« Ceux qui dressent les embûches, se livrent aux agressions, ont recours à des subterfuges et s'immiscent dans les affaires d'autrui, ont été démasqués et leurs desseins dénoncés, bien qu'ils aient multiplié les falsifications et les propos mensongers.

« Nous considérons toute agression ,portant atteinte à la sûreté de notre patrie ,comme un défi à nos droits et un défi à notre souveraineté ,qui nous obligent à demeurer fermes et à n'accepter aucun compromis. Bien que nous soyons une nation pacifiste ,et répugnant à la guerre et à son cortège de malheurs, nous ne sommes guère disposés à payer le tribut d'un tel souci, en faisant des concessions ,sur nos droits ,et ,en supportant que nos valeurs sacrées soient bafouées.

« Nos Forces Armées Royales, qui, à côté de Notre autorité administrative et l'ensemble de Nos fonctionnaires, portent aide et assistance à Nos sujets du Sahara, sauront, grâce à leur vigilance, déjouer toute tentative, visant à porter atteinte à notre intégrité territoriale ».

« Il est donc normal que Nous attirions l'attention de l'Algérie ,sur le fait que son immixtion flagrante ,dans les affaires de notre Sahara ,ne signifie qu'un gaspillage de ses énergies et une perte d'un temps précieux ,qu'elle aurait mieux fait de consacrer à des réalisations utiles et concrètes, le Maroc étant déterminé à garder son Sahara , au prix de n'importe quel sacrifice ».

Ainsi donc, l'union nationale, autour du Trône, à propos du Sahara et de l'intégrité territoriale, a été totale; nulle égratignure ou fêlure ne l'entamaient. Le Président Ahmed Osman l'a mis en relief, dans une interview accordée au quotidien parisien « Le Figaro» où il dit notamment: « On a beau s'égratigner dans les meetings et se crêper le chignon» dans la presse, le débat reste dominé par le patriotisme fervent et sincère des uns et des autres ,et ,par l'attachement unanime aux valeurs spirituelles et aux institutions du pays. »

C'est ainsi , qu'on voit se réaliser ,d'une manière spontanée et éclatante , l'union nationale, chaque fois qu'intervient un événement majeur. C'est ainsi, qu'on a vu l'ensemble des dirigeants des partis politiques, des syndicats ouvriers, le 6 novembre 1975, aux côtés des membres du gouvernement de Sa Majesté le Roi, à la tête de cette Marche Verte , qui a détruit les frontières factices entre le Nord du Maroc et son Sahara. Les relations entre les pouvoirs publics et l'opposition sont beaucoup plus sereines qu'il y a quelque temps. Toutefois, il demeure nécessaire de ne pas considérer au Maroc cette bipolarisation politique, pouvoir-opposition, d'une façon manichéenne. Le monde entier a réalisé les dimensions réelles du vrai problème du Sahara. Après la Marche Verte, la situation s'est éclairée, l'éventail des amis du Maroc est nettement apparu, la masse marocaine, passé un élan irrésistible, peut envisager , plus sereinement , les perspectives d'une allure constante, mais pondérée , d'exploitation rationnelle des ressources du Sahara, concrétisation de ses droits.

La presse nationale et internationale , qui aurait pu voir dans la « grande Marche du siècle» , un des contes des Mille et une Nuits, se rend à l'évidence devant son succès. Un journaliste français, Jean Wolf (68) résume ses impressions en ces termes: « On peut tirer, de l'affaire saharienne qui vient de se terminer, quelques enseignements qui ne sont pas négligeables.

Il apparaît clairement que le Roi a renforcé sa position diplomatique , en amenant la très grande majorité des pays arabes et des Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine, à soutenir son point de vue, par sympathie pour le Maroc, ou parce qu'ils étaient convaincus de la véracité de sa thèse, ou encore par méfiance à l'égard de l'Algérie.

Lors des premiers entretiens tripartites (Maroc, Mauritanie, Espagne) , qui eurent lieu à Madrid, dans le courant du mois d'octobre, l'Algérie tenta désespérément d'isoler le Maroc. Vains efforts, car, finalement, ce fut elle qui se retrouva en porte-à-faux, alors que le Royaume chérifien se sentait soutenu par ses voisins Africains ou Européens (Tunisie, Mauritanie, Sénégal, Gabon, France, Espagne), sans oublier le soutien résolu de l'Arabie Saoudite, du Koweït, de l'Irak, de la Jordanie et de tous les Emirats pétroliers du Golfe arabo-persique.

Il faut aussi , reconnaître que le Maroc s'est montré capable d'organiser, et ,cela au terme d'une longue préparation secrète, une opération de masse , qui posait d'énormes problèmes de logistique (construction de routes, moyens de transport, alimentation, ravitaillement en eau, précautions sanitaires, etc.). Si elle avait été mal montée, l'affaire aurait pu tourner au désastre.

Or, ce fut le contraire qui se produisit et tous les témoins ont été frappés par le calme et l'ordre respectés par les marcheurs. Il ne reste plus aux Algériens qu'une possibilité de mettre des bâtons dans les roues du char marocain, se servir du « Polisario» qui semble perdre, de plus en plus, le caractère de mouvement nationaliste qu'il avait au départ. »

## CONCLUSION

### DÉFI CRÉATEUR DU ROI HASSAN II

Une des initiatives qu'un monarque puisse difficilement prendre, c'est d'écrire et publier ses mémoires , au cours de son règne. Seul un souverain de la trempe d'Hassan II, animé par la foi et par la confiance en soi, peut rompre la tradition ,et ,affronter l'opinion internationale ,dans un véritable « défi».

La hardiesse d'une telle entreprise est le fruit d'un heureux équilibre entre un idéal élevé et un profond réalisme. « Parce que l'erreur est humaine, que le souverain n'est nullement infaillible, que nous nous sommes parfois trompé, j'attache -affirme Hassan II dans son Défi- la plus extrême importance à l'impartialité et à l'authenticité des opinions ».

Hassan II est doué du sens de l'humain. Or, l'aspiration universelle n'est-elle pas de vivre dans la paix, dans une interdépendance sereine et digne, où la psychose de la peur est éliminée? « Le Maroc nouveau veut ,certes , vivre et travailler en paix; mais , si l'on veut nous en empêcher, nous relevons le gant... Tel est notre défi: défi à l'ignorance, à la misère, à la faim, au sous-développement et aux bidonvilles ; défi aux cataclysmes et aux maladies ; défi aux chaos, aux injustices sociales aussi bien qu'a ce matérialisme vulgaire qui écrase l'homme et le réduit au rang d'une machine à produire ; défi aux mensonges, à la bêtise, à la haine, aux jalousies, aux convoitises, aux provocations et aux ressentiments; défi, enfin, à la guerre, à toutes les guerres ».

En se lançant dans la bagarre , pour la reconquête de ce Sahara qui, historiquement, n'a jamais cessé d'appartenir à son pays , et ,qui était une sorte d'Alsace-Lorraine marocaine, le roi Hassan II relevait par excellence un défi. Il l'a emporté , en obtenant une décision équitable de la Cour Internationale de La Haye, en convainquant l'Espagne , qui a eu la droiture de reconnaître le bien fondé de ces revendications, en s'adjoignant de précieux appuis africains et internationaux, en travaillant , la main dans la main , avec une Mauritanie , désormais fraternelle, en réussissant à galvaniser l'ensemble de son opinion publique, en gagnant de vitesse l'encombrante machine des Nations-Unies avant même qu'elle ne s'ébranlât. Mais , ce défi sans précédent , est devenu spontanément , celui de tout un peuple , animé d'un grand élan de spiritualisme. Le roi, définissant la portée de la Marche Verte, déclare: «Tout le monde a entendu parler de l'étendard vert du Prophète et je voulais , qu'avant tout, cette manifestation eut l'allure d'une procession enthousiaste et grave, d'une cérémonie à la fois sportive, patriotique et spirituelle, d'une: sorte de pèlerinage vers cette antique terre marocaine (69).

Cette Marche a été une véritable école où la femme elle même a joué pleinement son rôle. « Dix pour cent de nos volontaires étaient des femmes. En vérité, tous étaient armés: ils brandissaient des banderoles , proclamant la souveraineté marocaine, des drapeaux verts et le drapeau national frappé de l'étoile verte. Beaucoup avaient aussi le Livre. Et tous tenaient ces armes , plus redoutables que la plus puissante et la plus manœuvrière des divisions cuirassées» (70).

Néanmoins, le Roi Hassan II n'a pas voulu avoir l'air de « braver» l'opinion internationale, en se faisant son propre justicier. Avec toute la pondération, tout le doigté et tout le tact , dont il a le secret, Hassan II a su laisser à la plus haute instance de justice internationale , toute latitude, pour se prononcer, et se résigner à une dure expectative concernant une réponse qui, pourtant, aurait dû s'imposer avec évidence.

« Les liens d'allégeance évoqués par la Cour Internationale , étaient si anciens, si constants, si nombreux, prouvés par tant de mandements, ordonnances, décisions, rescrits de nos

souverains, avant et pendant la colonisation, que la Cour, jugeant , en pleine connaissance de cause, nous donna raison sur ce point» (71). Consciente de cette réalité, l'Espagne a fait preuve d'un sens très élevé de la responsabilité, évitant tout acte ,de nature à la faire taxer d'anachronisme. Elle fut à la hauteur des événements. « Elle avait sagement renoncé à organiser un « référendum , parmi le peuple Sahraoui ». « Je le remarquai publiquement le 20 Aout 1974 - dit Hassan II(72).

Il y a , en Mauritanie, en Algérie, au Mali, au Sénégal et ... au Maroc, « un peuple saharien », Imagine-t-on l'apparition d'une demi-douzaine de «nations sahariennes», brusquement autodéterminées, au sein de tous ces pays? En ce cas, auto-détermination, signifierait autodestruction ».

Le Roi ne cache pas sa satisfaction , d'avoir résolu ce problème ardu, surtout , sans se départir de son humanisme pacifique. « Je suis heureux - dit-il - que le bon droit ait finalement et pacifiquement prévalu, en ce qui concerne notre Sahara. J'ai bonne espérance qu'un jour on reconnaîtra , de même que Sebta, Melilla, les Îles du Rif sont territoires marocains. Bien loin de menacer, c'est au bon sens, à la raison, à l'amitié aussi, que nous ne cesserons de faire appel» (73).

Le Maroc, après une résistance obstinée , qui n'a jamais cédé à la force, ni à la séduction, reprend aujourd'hui son souffle , pour remettre d'aplomb l'édifice , rendu chancelant par une colonisation précaire. « Aujourd'hui - dit le Souverain - le Maroc reprend la place , qui était géographiquement, historiquement, politiquement la sienne: il est redevenu une nation de synthèse et une communauté de liaison entre l'Orient et l'Occident. On pourrait dire que nous sommes les méridionaux de l'Europe, avec notre fougue, notre enthousiasme, mais aussi ce particularisme vigoureux qui a fait de nous, au cours des siècles, une nation et un peuple ».

**Le Maroc unifié**

Le Maroc nouveau est né sur le chemin d'El Ayoun. C'est le Maroc de la paix, de la coopération, de l'amitié, mais , c'est aussi celui de la liberté, de l'énergie, de la fermeté. Tel est le Maroc de l'avenir (74). Certes, ce Maroc nouveau « est né du retour d'un territoire à la patrie, et non d'une conquête. Ce retour n'est pas autre chose qu'une affaire intérieure, au retentissement extérieur» (75).

Le rôle joué par Hassan II, dans la mise en branle de ce mécanisme créateur a été décisif. Ce rôle grandiose est modestement défini par notre souverain. « Mon rôle, en définitive, - dit Hassan II - est de juger ce qui est bon et ce qui est mauvais, ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, de vérifier si nos promesses ont été tenues, afin de soulager la peine de mes concitoyens...

C'est un métier qui n'est pas toujours sans risques (76 )».

Le Roi est conscient qu'il a un peuple qui n'est pas comme les autres; un peuple libre qui a pu conserver son indépendance, tout le long de son histoire, alors que d'autres peuples étaient astreints à un joug écrasant. Une vingtaine d'années seulement de soumission forcée ne sont pas de nature à émousser son sens de la dignité et son amour de la liberté. « Grâce à Dieu, notre peuple - souligne le Roi( 77 )- se trouve pourvu de qualités qui lui ont permis, non seulement de participer avec distinction à l'histoire des civilisations, mais encore de surmonter victorieusement les situations les plus angoissantes. Tous les hommes et tous les peuples , sont dans la main de Dieu. « Aide-toi, le ciel t'aidera» , dit la Sagesse des Nations. Ce sont ces qualités qui permettent au peuple marocain de choisir un destin original, qui l'y obligent même, et qui lui tracent la voie. Le devoir d'un souverain est de maintenir la nation dans cette voie, en régnant sur l'esprit et le cœur de son peuple , qui règnent sur les siens, Je connais le peuple marocain ,parce que j'en suis directement issu. Nos ancêtres ont veillé à ce que les mères des Rois ne fussent originaires , ni d'une bourgeoisie possédante, ni d'une arrogante aristocratie. Ce que je désire, c'est que le, peuple marocain connaisse la paix et la justice sociale, auxquelles il aspire , du plus profond de lui-même. C'est là le sens du Combat que nous menons ensemble. « Notre législation sociale - dit encore Hassan II - est basée sur un partage plus équitable des fortunes, une répartition plus juste des bénéfices, et une possibilité réelle , pour les plus déshérités , de sortir de leur détresse» (78). La nation marocaine, dans sa fougue et son enthousiasme, a su opter spontanément , pour le régime le plus apte à lui faire réaliser sa personnalité, la monarchie constitutionnelle; c'est le régime même du peuple à la fois le plus conservateur et le plus moderne, le peuple anglais.

« Ce n'est donc pas, par hasard, que chez nous la monarchie, née du peuple, y reste, si profondément enracinée. Il s'agit d'une nécessité. Toute notre histoire crie cette vérité: sans une monarchie populaire, le Maroc n'existerait plus. Depuis une douzaine de siècles, les mêmes réalités demeurent.

Elles se font seulement plus impérieuses. Plus que jamais le peuple marocain a besoin d'une monarchie populaire, islamique et gouvernante. C'est pourquoi, au Maroc, le Roi gouverne. Le peuple ne comprendrait pas qu'Il ne gouvernât point (79) ». C'est, grâce aussi à cette monarchie de souche foncièrement islamique , que le peuple marocain a pu apprécier le sens universel de l'Islam et la portée de la fraternité humaine. « Il est vrai qu'une nation ne peut prospérer, que si elle vit en paix avec ses voisins, que si ses rapports avec les autres Puissances sont marqués par un respect mutuel, une franche cordialité, voire une fraternité véritable. Le premier devoir d'un souverain - affirme Hassan II - est d'y veiller, en même temps qu'il maintient l'unité nationale , au sein de frontières authentiques. C'est ce qui explique notre « Marche Verte» vers le Sahara retrouvé. Le Souverain reste, constitutionnellement , le garant de l'intégrité territoriale du Royaume. C'est là l'essentiel de sa mission (80) ».

**Edification de l'Afrique**

Nos souverains ont, certes, consciencieusement veillé à assurer la plénitude de notre vocation, dans son triple volet oriental, occidental et africain. « Nous ne pouvons oublier, que c'est Mohamed V lui-même, qui, au début de l'année 1961, fut l'inspirateur de la Conférence de Casablanca, d'où devait naître l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.). C'est pourquoi il est précisé dans le préambule de notre Constitution que « la réalisation de l'unité africaine, est une des tâches permanentes de la nation marocaine(81) ».

Plus de cinquante accords et conventions ont été signés entre le Maroc et les Pays Africains : le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Niger, le Zaïre, la Guinée, le Mali, le Gabon et autres. Le Maroc cherche , aussi, à consolider ses liens séculaires avec l'Occident, dont il demeure le tremplin et le trait d'union millénaire avec l'Afrique (82).

Sa Majesté Hassan II nous rappelle ce que M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission de la Communauté européenne, a déclaré , le 28 Avril 1975, à Casablanca , à l'occasion de la XXVI ème Foire Internationale, à propos du nouvel Accord entre le Maroc et la C.E.E. : « Au-delà – dit M. Scarascia - des multiples liens, que l'histoire, la géographie et les échanges humains ont établis entre l'Europe et le Maroc, il y a le fait que la Méditerranée représente une zone d'importance vitale pour la Communauté.

Le développement et les bonnes relations entre tous les pays riverains , sont une condition essentielle pour la stabilité, voire la sécurité, de l'ensemble des pays, qui sont réunis dans la Communauté Européenne ». « Les Marocains espèrent que les conventions douanières , passées avec la Communauté Economique Européenne leur permettront de jouer un rôle de liaison essentiel entre l'Afrique et l'Europe (83) ». Mais cette Afrique, il faut l'édifier, la structurer au plan socio-économique et au plan technologique. A commencer par le Sahara récupéré , charnière vivante entre deux zones de l'Afrique. Le Roi Hassan II se soucie fort de l'avenir du Sahara retrouvé. « Nous voulons - dit-il - , construire là-bas des ports, des routes des voies ferrées, un grand nombre d'usines, et prospecter , afin de découvrir d'autres gisements miniers; notre intention est de promouvoir une véritable révolution agraire, en utilisant les procédés de dessalement de l'eau de l'Océan (84) ».

**D'autres possibilités d'avenir**

Concrétisant encore mieux les possibilités d'avenir, Hassan II précise: (85)

« Je voudrais donner un exemple de ce que nous allons faire au Sahara. D'abord , une ligne de chemin de fer, de Marrakech à El Ayoun. La ligne devrait être achevée dans trois ans. Ce prolongement de notre réseau national, d'environ mille kilomètres, comprendra trois tronçons. Pour réaliser le premier (230 km), de Marrakech à Agadir, par Imin Tanoute, il faudra construire de nouveaux ouvrages d'art et percer de longs tunnels , sous le Haut Atlas. Le second tronçon, d'Agadir à Goulimine via Tiznit et Ifni, franchira de la même façon l'Anti-Atlas. Ensuite, le long du littoral, la voie ferrée desservira Tarfaya et aboutira à El Ayoun: 450 Kilomètres » (86)

« Le Maroc comprend sept grandes régions économiques ; notre Sahara retrouvé est la huitième. Nous veillons - dit le Roi - à ce qu'aucune de ces régions ne se développe au détriment d'une ou de plusieurs autres, comme ce fut le cas de 1930 à 1956 » (87). Hassan II veille aussi, avec le même zèle et le même dévouement, à parfaire l'érection du Grand Maghreb. Il cherche à éliminer les embuches dressées sur son chemin. Pendant quinze ans, le Maroc n'a cessé de ménager les susceptibilités, de faire des concessions, de tendre continuellement une main généreuse. Le Monarque nous raconte le processus pathétique du drame , qui s'est joué, sur les frontières algéro-marocaines. « Il a été convenu qu'une commission maroco-algérienne serait chargée de régler les problèmes frontaliers, « dans un esprit de fraternité maghrébine », ... étant bien entendu que l'Algérie nouvelle n'accepterait, en aucun cas, que le Maroc soit lésé au Sahara , par les modifications territoriales imposées par la France. Un accord en ce sens , était signé le 6 juillet 1961 à Rabat, par le président Ferhat Abbas et moi-même, avec l'accord formel de M. Ben Bella (88) » « Au cours de la longue et cordiale conversation que nous avons eue - dit-il - en mars 1963, avec le Président Ben Bella, ce dernier m'a déclaré: « il va sans dire que l'Algérie indépendante ne saurait être l'héritière de la France , en ce qui concerne les frontières algériennes ». J'ai eu tort de le croire, car , c'est précisément , en octobre 1963 que de petites garnisons marocaines ont été attaquées et anéanties à Hassi Beida et Hassi Timjoule, et qu'elles ont dû repousser à Ich et à Figuig, d'importantes forces algériennes.

Une commission mixte algéro-marocaine s'était réunie , à Oujda , le 15 octobre 1963. La délégation algérienne prétendit que les nouvelles frontières entre le Maroc et l'Algérie , étaient authentiques, d'après les cartes d'état-major françaises, englobant les territoires occupés selon le droit de suite ». Ainsi , nous devions abandonner des terres marocaines où les troupes algériennes avaient trouvé refuge et sur lesquelles elles avaient été fraternellement reçues et ravitaillées (89). « Alors que la guerre tirait à sa fin, la France - fait remarquer le Souverain - nous offrit à plusieurs reprises , de régler avec nous la question des frontières à l'est et au sud. Nous refusâmes (90) ». Hassan II avait choisi le dialogue avec l'Algérie, pays frère.

« C'est à Tlemcen, le 27 mai 1970, que nous décidâmes, avec le Président Boumedienne qu'une commission mixte règlerait le problème des frontières. Nous devions nous retrouver , à Nouadibou, quatre mois plus tard, en compagnie du président Ould Daddah. C'est ainsi que, la Mauritanie, l'Algérie et le Maroc se mirent d'accord pour que la décolonisation du Sahara , soit complète, tandis qu'une harmonisation des économies maghrébines et des pays du Sénégal était déjà esquissée (91) . Il avait été convenu, aux termes de l'accord passé en 1972 avec l'Algérie sur l'exploitation en commun des gisements de fer de Tindouf, que la Convention serait exécutoire ,après qu'elle aurait été approuvée par les Instances Législatives des deux pays (92) . Nos élections étaient proches: la Convention de 1972 devait ,donc , être soumise à l'appréciation du nouveau Parlement marocain , lorsqu'il se réunirait.

« Etait-il raisonnable que les peuples libérés se déchirassent entre eux? Au lendemain de l'indépendance, il nous a semblé stupide et indigne des traditions de notre histoire , de répandre du sang à cause d'un mal auquel on pouvait porter remède par la concorde et la coopération. Il est toujours possible, dans cet esprit, pour la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, d'élargir leurs frontières à la mesure du Maghreb, vaste espace horizontal où chaque nation serait strictement indépendante, mais où chaque citoyen se sentirait également en famille, chez lui. La vocation africaine du Maroc permettrait aussi la réalisation du vœu du Président Senghor , que nous faisons nôtre, bien volontiers: l'axe Dakar – Nouakchott - Rabat. C'est-à-dire qu'à une fédération horizontale maghrébine, Tunisie - Algérie - Maroc, correspondrait une fédération verticale, Sénégal-Mauritanie-Maroc qui la complèterait» (93).. «Nous , Maghrébins et Africains , sommes particulièrement solidaires. Nous avons une foi commune, qui nous permet de nous comprendre, de nous unir et de travailler en commun. Certes, nous voulons tous que nos frontières soient respectées, mais , nous ne saurions oublier que nos vraies frontières sont aussi

spirituelles et morales: c'est d'abord , en défendant, en étendant celles-ci, tous ensemble, que les autres seront sauvegardées ». (94)

Le sûr garant de l'avenir d'un Maghreb Arabe, au sein d'une Afrique rénovée et unifiée, c'est notre foi, notre bonne foi. Les tiraillements entre frères rendent l'avenir précaire. Seule l'amitié entre les peuples peut nous assurer l'avenir auquel nous aspirons.

## Notes de pages

1. H. Schiffers Die Sahara und ibre randgebiete – Munich 1971
2. Tekna : Nom d'un cercle li Sidi Slimane (région de Kenitra).
3. Etude publiée en 1951 par 1'1.H.E.M.
4. Ce mot est mentionné pour la première fois, semble-t-il, dans un texte du XVI' siècle (Archives marocaines, vol. 29 p. 185).
5. Oued Dra: grand fleuve s'étendant sur plus de 1000 km, de sa source à l'embouchure; il s'appelait jadis Wad-ez-Zitun (fleuve aux olives) (chronique de la Zaouïa d'Assa au XIV' siècle).
6. Horma : droit de pêche ou tribut payé à une grande tribu : c'est le cas des Imraguens avec les Ouled Dlim.
7. Nul-Lamta : c'est un des noms de Tagaost qui semble être aujourd'hui Ksabi près de Goulimine ; mais, selon La Chapelle (p. 33), ce pourrait être l'actuel Asrir à Timgert (Ait mes'ud).
8. Monod. Descripçao, Paris, Larose, 1938 p. 133
9. Cette question posée par l'honorable membre de la C.I.J. (Cour Internationale de Justice), M. Pétrin, est ainsi libellée : « Vu l'importance donnée dans ces débats à la solidarité religieuse, je voudrais poser

une question aux conseils du Maroc, de la Mauritanie et de l'Algérie : On nous a explique que les habitants du Maroc et du Sahara Occidental sont des musulmans sunnites de rite Malékite. Est-ce que cette appartenance au rite malékite serait une particularité qui les distingue des habitants d'autres parties du Maghreb, par exemple des habitants de l'Algérie voisine? ».

10. Se réf. à mon ouvrage en arabe « Sahara », Annexe l, Encyclopédie maghrébine. 1976, p. 190-194.
11. D. Lafuente. « Quelque chose sur le Rio de Oro» (p. 26).
12. (Missions dans le Sud Marocain, 1900-1904, Revue Afrique française, 1901).
13. Histoire du Maroc, T.I. p. 32.
14. Dans ses institutions et coutumes des Berbères du Maghreb, p. 295.
15. « Les habitants d'un village du Nord et d'un village du Sud de la France ne comprennent pas un mot de leurs idiomes réciproques » (Gustave le Bon, Civilisation des Arabes, p. 472).
16. Tome l, p. 25 « La grandeur et la faiblesse de l'Islam africain, c'est de n'échapper au particularisme le plus étroit que pour viser à l'universel. Comme la notion d'Etat n'existe pas chez les tribus berbères, une révolution religieuse peut seule les arracher à leur isolement » (Les Almohades, par René Millet, p. 3). « C'est l'Islam qui apporte ici l'idée de l'Etat » (Les Berbères et le Makhzen, R. Montagne, p. 54).
17. «Toutes les sécurités, toutes les commodités que l'Etat moderne offre à ses citoyens, sont accordés à l'Arabe dans sa tribu. Et même ce dernier jouit de plus d'avantages, car s'il s'est endetté, elle répond de lui en cas de défaillance, et s'il veut se marier, sans en avoir actuellement les moyens, c'est la tribu qui paiera la dot » (La France en A. du N. Surdon. p. 17).
18. Tome II, Pp. 122-123.
19. Tome II, p. 147.
20. Le mot Sanhaja serait l'origine étymologique du mot Zenaga qui devient Sénégal (Gauthier. Sahara. Paris 1928 p. 218 Le Chatelier, l'Islam dans l'Afrique Occidentale. Paris 1899 p. 47.
21. Dans son ouvrage « Le pays sans ombre », Paris, 1936 p. 51
22. L'historien grec Polybe (125 av. J .c.) signale que les Gétules (identifiés avec les Gzoula) occupaient déjà avec le Sous et le Draa, le territoire de la Sakiat El Hamra. Se réf. à la « Guerre de Jugurtha» de Salluste.
23. Vernet, Islamisation, 1957 Tétouan p. 48 et 55.
24. La création des grandes universités d'Europe est de date plus récente : l'Université de Salerne en 1050. celle de Paris, reconnue par Louis VII, en 1880, celle de Padoue en 1222, de Salamanque en 1243, d'Oxford en 1249, de Cambridge en 1284, « Fès - dit Delphyn - est le Dar al Hm, « la maison de Sapience », l'asile des sciences musulmanes; la mosquée de Karaouyène, la première école du monde où affluaient les Egyptiens, les Tripolitains, les Andalous, tous les Africains et même des Européens.
25. Vernet, Islamisation p. 216-218. Ziri Ben Atia contrôlait le Sahara, bien avant 1000/391 h. (D. Lafuente, p. 17) Domenech Lafuente. Tribus du Sahara « Los Regueibat » etc. 1945-1946 (p. 17).
26. (D. Lafuente, p. 21).
27. (Frédéric de la Chapelle).
28. (Huici, Histoire politique de l'Empire almohade, Tétouan 1956- 1 957,p. 570).
29. (Etude documentaire du Gouvernement français, secrétariat général du Gouvernement, 1959).
30. (D. Lafuente, p. 28).
31. Manahil, 1912 p. 78.
32. Bunafos, Taoudeni hier et aujourd'hui, (Presse de l'Etat major-Dakar, 1934).
33. Le passé maghrébin de la Mauritanie, 1962 p. 33.
34. D. Lafuente p. 30) di. p. 16-17.
35. (O. Figueras, Santa Cruz. P.)
36. D. Lafuente p. 32) id. p. 16-17.
37. p. Marty, loc. cit, 1919 p. 79, Livre blanc sur la Mauritanie, Rabat 1960 p. 37.
38. (A. Leriche, Bull. I.F.A.N. XIV, n° 2, 1952; texte arabe p. 634, trad. p.632).
39. Ahmadou Mamadou Ba, L'Emirat de l'Adrar mauritanien de 1872 à 1908, Bull. soc. Géog. et archéol., Oran 55' année, T.53, fasc. 190, 1932, p. 103.
40. En Naciri es-Slawi, loc. cil., 1906, p. 336.
41. Odette de Puigaudeau, Le Passé maghrébin de la Mauritanie, 1962, p. 35.
42. (Pierre Labarthe, Voyage au Sénégal, Paris, 1882) (p. 35).
43. Dans, son livre sur le « Monde musulman contemporain» (T2, p. 398).
44. Jean Céléric, Communication au VI' Congrès de l'Institut des H.E.M., 1930.
45. E. Renan souligne dans son ouvrage « Averroès et l'Averroïsme " qu'Ibn Rochd, premier commentateur marocain d'Aristote, a été reconnu par Christoph Colomb lui-même, comme précurseur dans la découverte du Nouveau continent.
46. Parlant du Maroc, De Foucauld dit: « On craint le conquérant plus qu'on ne hait le chrétien » (Reconnaissance, p. XVI).
47. Mœurs et coutumes des Musulmans, pp. 207-214.
48. La majeure partie des Juifs du Maroc descend des Juifs exilés d'Europe au Moyen Age: Angleterre (en 1290) France (en 1395) Espagne (en 1492) (Godard - Histoire du Maroc p. 15) ; Se réf. à l'Etude sur l'hygiène et la médecine au Maroc par Raynaud qui ajoute l'Italie (1242), les Pays-Bas (1350) et le Portugal (1476) (p. 6).
49. Ismatl Hamet, Chronique de la Mauritanie sénégalaise, Paris, 1911, p.268.
50. Ahmadou Mamadou, l'Emirat de l'Adrar p. 63.
51. Gillier, Pénétration en Mauritanie, Paris, 1926, p. 139.
52. D. Lafuente p. 33, id., p. 16-17 etc.

53. Extrait d'un mémoire du ministre de France à Tanger.
54. Cordero Torres, spécialiste des affaires sahariennes en Espagne, ouvrage édité en 1941 « Traité élémentaire du droit colonial espagnol », Madrid.
55. Se référer à mon ouvrage « encyclopédie Maghrébine », Annexe I, sur le Sahara, 1976, Imprimerie Fédala, p. 173.
56. Le Ministre d'Etat, chargé de l'information a déclaré, à Paris, le 9/2/75, devant l'Association de la Presse Diplomatique qu'il ne voyait pas de lien entre l'affaire du Sahara et le problème de Tindouf ;. il a rappelé qu'aux termes de la Convention de 1972, les deux parties ont convenu que cet accord ne serait exécutoire qu'après être passé devant les instances législatives des deux pays; il conclut, en le soulignant expressément, que l'exploitation en commun des gisements de Tindouf était une des conditions sine qua non de cet accord.
57. Se référer à mon ouvrage en français « Les Grands courants de la Civilisation du Maghreb" Imprimerie du Midi, Casablanca, 1957.
58. Extrait de la note présentée à la C.I.J. (La Haye), le 2 juillet 1975, par le professeur Isoart.
59. Cordero Torres, ouvrage de droit colonial, p. 360.
60. Renaissance d'une nation, Imprimerie royale, Rabat, 1957-1958, T. 3, p. 1377.
61. Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays coloniaux en date du 14/1211960. art. 6 (résol. 1514).
62. Déclaration faite au Journal « l'Opinion ».
63. (Sahara espagnol, Institut d'études politiques, Madrid, p. 109 et 117).
64. Depuis Je mois de mars 1976. les F.A.R. ont pu assurer le nettoyage Guelta Zemmour où s'étaient regroupés des éléments étrangers, en provenance de l'Algérie, via la Mauritanie. Ce fut là une tentative d'infiltration qui échoué après un encerclement suivi d'un investissement victorieux.
65. Se référer au texte de l'accord dans les documents « annexé ».
66. O.C.P. Office Chérifien des Phosphates
67. Voir le texte de l'accord en Annexe.
68. Dans l'interview accordée à la « TV2 ».
69. Dans une déclaration au journal parisien « le Figaro ».
70. Correspondant du journal « l'Opinion », organe de l'Istiqlal à Rabat.
71. Défi. Hassan II. Paris 1976. 2. P.80.
72. P. 175.
73. P. 175
74. P. 88.
75. P. 189.
76. P. 196.
77. P. 163.
78. P. 159.
79. P. 159.
80. P. 154.
81. P. 159.
82. P. 193.
83. Se référer à notre communication au colloque culturel de Florence (14,15 et 16 décembre 1972) organisé par l'I.P.A.L.M.O. sur le thème : « la Civilisation maghrébine, sa vocation africano-méditerranéenne et sa contribution dans la civilisation du Monde Moderne ", Elle a été traduite en anglais et en italien.
84. P. 138.
85. Ibid., p. 183.
86. P. 197.
87. Ibid., p. 144.
88. Ibid.. p. 90.
89. Ibid., p. 193.
90. Ibid., p. 85.
91. Ibid., p. 92.
92. Ibid., p. 193.
93. Ibid., p. 95. pp. 93-94.
94. Ibid. , P 95

## DOCUMENTS EN ANNEXE

**Document 1 :** Texte de l'accord tripartite de Madrid

L'accord tripartite hispano-maroco-mauritanien est signé à Madrid, le 14 Nov. 1975.

Cet accord stipule:

« Réunies à Madrid le 14 novembre 1975, les délégations représentant les gouvernements d'Espagne, du Maroc et de la Mauritanie , se sont mises d'accord sur les principes suivants:

1. L'Espagne réaffirme sa décision , maintes fois réitérée devant les Nations-Unies, de décoloniser le territoire du Sahara Occidental , en mettant fin aux responsabilités et aux pouvoirs qu'elle détient sur ce territoire, en tant que Puissance administrante.

2. Compte tenu de cette décision ,et , en conformité avec les négociations préconisées par les Nations-Unies entre les parties concernées, l'Espagne procédera immédiatement à l'institution d'une administration intérimaire dans le territoire, avec la participation du Maroc et de la Mauritanie et la collaboration de la « Jemaâ », administration à laquelle seront transmis les responsabilités et les pouvoirs auxquels se réfère le paragraphe précèdent. A cet effet, il a été convenu de désigner deux gouverneurs adjoints, l'un sur proposition du Maroc et l'autre de la Mauritanie, afin d'assister le gouverneur général du territoire dans ses fonctions. La présence espagnole sur le territoire prendra fin définitivement avant le 28 février 1976.

3. L'opinion de la population sahraouie exprimée par la « Jemaâ » sera respectée.

4. Les trois pays informeront le secrétaire général des Nations-Unies des dispositions prises au titre du présent document, comme résultat des négociations tenues , en conformité de l'article 33 de la Charte des Nations-Unies.

5. Les trois pays contractants déclarent être parvenus aux conclusions précédentes , dans le meilleur esprit de compréhension, de fraternité et de respect des principes de la Charte des Nations-Unies, et comme contribution de leur part au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

6. Ce document entrera en vigueur , le jour même de sa publication au Bulletin Officiel de l'Etat de la «Loi sur la décolonisation du Sahara» , autorisant le gouvernement espagnol à mettre en application les engagements contenus dans le présent document.

« MM. Carlos Arias Navarro.
Ahmed Osman.
Hamdi Ould Mouknass ».

**Document 2:** Communiqué de la Jemaâ entérinant l'accord tripartite de Madrid

A l'issue de la séance extraordinaire qu'elle a tenue jeudi à Laâyoune, la Jemaâ Sahraouie a publié le communiqué suivant:

«La Jemaâ s'est réunie en session extraordinaire, aujourd'hui 26 Février 1976, à Laâyoune en présence de Son Excellence le gouverneur général, le lieutenant-colonel D. Rafel de Valdes Iglesias, de Son Excellence le gouverneur adjoint représentant le Royaume du Maroc, Monsieur Ahmed Bensouda, de Son Excellence le gouverneur adjoint représentant la République Islamique de Mauritanie, Monsieur Abdallah Ould Cheikh, aux fins de l'examen de la situation à l'expiration du mandat entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, en date du 14 novembre 1975.

« Après délibération, la Jemaâ a élaboré et voté à l'unanimité la motion suivante:

« La Jemaâ se félicite de l'esprit de compréhension et de la volonté sincère de coopération , dont ont fait preuve les représentants de l'autorité espagnole durant cette période décisive. Elle exprime ses remerciements à l'Etat espagnol pour la sollicitude et l'aide qu'il n'a cessé de manifester à la population sahraouie , durant sa présence dans le territoire, en manifestant sa pleine satisfaction et son approbation totale pour la décolonisation de ce territoire , et sa réintégration au Maroc et à la Mauritanie, ce qui a conduit à la normalisation de la situation. Tenant compte des réalités historiques et des droits de ses habitants, la Jemaâ exprime, ainsi , l'opinion unanime des populations sahraouies et de toutes les tribus , dont elle est l'émanation et le représentant authentique et légitime.

« La Jemaâ n'avait pas manqué , d'ailleurs, de faire part de ces mêmes sentiments de satisfaction au représentant du secrétaire général de l'O.N.V.M. Olof Reydbeck, et à la délégation qui l'accompagnait, lors de leur visite à Laâyoune à Dakhla et Smara, du 7 au 12 février 1976. »

**Document 3:** Convention maroco-mauritanienne relative au tracé de la frontière.

« Se référant à l'avis consultatif du 16 octobre 1975 de la Cour Internationale de Justice , reconnaissant l'existence de liens juridiques d'allégeance entre le Roi du Maroc et certaines des tribus vivant sur le territoire du Sahara et l'existence de droits, y compris certains droits relatifs à la terre, qui constituaient des liens juridiques avec l'ensemble mauritanien.

« En conformité avec la déclaration de principes signée à Madrid le 14 Novembre 1975 et transmettant à l'administration intérimaire, avec la participation du Maroc et de la Mauritanie et la collaboration de la Jemaâ, les responsabilités et les pouvoirs détenus par l'Espagne sur le Sahara.

« Considérant la consultation de la Jemaâ , réunie en session extraordinaire , le 26 février 1976.

« Décident de conclure la présente convention et désignent ,à cet effet , leurs plénipotentiaires.

« Monsieur Hamdi Ould Mouknass, ministre d'Etat chargé des Affaires Etrangères,

« Et

« Docteur Ahmed Laraki, ministre d'Etat chargé des Affaires Etrangères,

« Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, reconnus en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit:

« Article 1. - Les hautes parties contractantes conviennent , d'un commun accord , que la frontière d'Etat établie entre la République Islamique de Mauritanie et le Royaume du Maroc est définie par la ligne droite, partant du point d'intersection de la côte atlantique avec le 24 e parallèle Nord et se dirigeant vers le point d'intersection du 23e parallèle Nord avec le 13 e méridien Ouest, l'intersection de cette ligne droite avec l'actuelle frontière de la République Islamique de Mauritanie, constituant la limite Sud-est de la frontière du Royaume du Maroc.

« A partir de ce dernier point, la frontière suit , vers le Nord , la frontière actuelle de la République Islamique de Mauritanie, jusqu'au point constitué par les coordonnées suivantes 824/500 et 959, telles qu'elles figurent sur la carte paraphée et annexée à la présente convention.

« Article II. - La frontière d'Etat entre la République Islamique de Mauritanie et le Royaume du Maroc, telle que définie à l'article 1 ci-dessus , constitue la frontière terrestre et délimite également dans le sens vertical la souveraineté dans l'espace aérien, ainsi que l'appartenance du sous-sol. En ce qui concerne le plateau continental, la délimitation est constituée par le 24" parallèle Nord.

« ARTICLE III - Il est créé une commission mixte maroco-mauritanienne en vue de procéder sur le terrain au bornage de la frontière entre les deux pays, telle que définie à l'article 1 ci-dessus.

« ARTICLE IV. - Au terme de ses travaux, la commission mixte établira un acte , constatant le bornage de la frontière maroco-mauritanienne. Cet acte sera joint à la présente convention.

« ARTICLE V. - La présente convention entrera en vigueur à la date de l'échange des instruments de ratification , conformément aux procédures constitutionnelles , en vigueur dans les deux pays.

« ARTICLE VI. - Dès son entrée en vigueur, la présente convention sera enregistrée au Secrétariat Général des Nations-Unies , conformément à l'article 102 de la Charte des Nations-Unies.

## GLOSSAIRE

**Aallaf :** ministre de la guerre

**Abdallah B. Yasin:** Missionnaire soussi qui accompagna l'émir saharien Yahia, après 1040, chez les Sanhaja du litham (voile) pour leur enseigner les préceptes du Coran et de la Sunna.

Ce fut le doctrinaire des Almoravides dans leur réforme des mœurs. Il fonda un ribât (ermitage) , dans une Île du littoral, près de la Seguiat al-Hamra ; c'est l'origine des Mourabitines ( Almoravides ), sahariens, par excellence.

**Alaouites:** Dynastie chérifienne qui a acquis un grand prestige par son origine sacrée, la piété et la rectitude de ses membres. Son véritable fondateur est le roi Moulay er-Rachid, intronisé en 1640.

Mais , son frère Moulay Ismaïl , lui succéda, en 1672. Il eut le mérite de libérer certaines enclaves du joug ibérique, d'unifier le Maroc et de le doter d'une structure solide, au cours d'un long règne (1727); grand constructeur, il édifia à Meknès, le « Versailles Marocain ».

**Almohades:** Le mouvement unitaire almohade fut fondé par le réformateur religieux Mohammed B. Toumert, berbère de l' Anti-Atlas , qui alla en Orient , pour parfaire sa formation, dans les sciences musulmanes; il retourna, en 1120, à son ribât, dans son village natal: Igliz des Hargha, puis à Tinmel où il fut reconnu comme Imam et fondateur de l'Etat Almohade – Le Mahdi B. Toumert est mort en 1130. La dynastie almohade s'effondra en 1269.

**Almoravides:** Le 1er Almoravide Youssef Ben Tachfin fonda Marrakech en 1062; c'est la première cité de liaison entre le Nord du Maroc et le Sahara. Elle deviendra la capitale de l'ensemble andalou - maroco-saharien, pendant plus de trois siècles, par suite de la conquête de l'Espagne par les Almoravides.

**Amin el-oumana:** Ministre des finances.

**Amir el mouminin** : c'est le titre califien de « commandeur des croyants » que porte le roi du Maroc. Ce titre a un caractère prestigieux, surtout quand la dynastie régnante est chérifienne, c'est-à-dire descendante en ligne directe du Prophète Mohammed, apôtre de l'Islam. C'est le cas de la dynastie alaouite.

**Atlantique:** Façade maritime occidentale à grandes possibilités halieutiques dont les riches plaines... donnent accès au cœur du pays. Côte à barre, elle a toujours constitué un rempart naturel.

**Atlas:** Montagne marocaine constituée par deux masses inégales: d'une part Le Rif et le Jbel , en bordure de la Méditerranée , et ,d'autre part, l'Atlas proprement dit.

Le Grand-Atlas est franchi par de rares cols dont l'accès est difficile.

Le Moyen-Atlas possède de riches plateaux de transhumance.

L'Anti-Atlas est marquée par la vie des Ksours; c'est la région appelée Sous.

**Béni Ifren:** La plus importante des branches Zénètes, installée ,vers 954 ,par les Omeyades , dans le Nord du Maroc, notamment à Fès.

**Béni Wattas** : Branche mérinide qui imposa son autorité au Maroc, après avoir nomadisé à la lisière des Hauts-plateaux , et du Sahara , vers la moitié du quinzième siècle.

**Berbères :** Se divisent en deux grands groupes: les Botr et les Branès - Ils sont aussi rangés, d'après Ibn Khaldoun, en trois groupes: les Masmouda, les Sanhaja et les Zenata. Mais , les deux premiers appartiennent, selon la majorité des historiens, à une souche arabe himyarite (thèse renforcée tout récemment par de nouveaux documents).

**Berghouata:** Secte hérétique fondée par Salih ben Tarif, dont le père fut compagnon de rébellion de Maysara , à la révolte kharidjite de Tanger vers 740 ; l'autorité de Tarif s'établit dans le Tamesna, entre le Bouregreg et l'Oum er-Rbii; Salih prétendit être prophète, avec un coran révélé écrit en berbère, comportant vingt-quatre « sourates ». La religion berghouate est calquée sur l'Islam, mais avec de profondes altérations imprégnées de paganisme; un autre prophète de Ghomara, Hamim, créa un culte inspiré de l'Islam.

**Confédération:** Groupes de tribus ou fractions de tribus, constitués par suite de migrations ou de nécessité de commune défense. En principe, une confédération n'a , ni assemblée , ni chef permanent.

**Çoufisme** : Doctrine islamique qui prêche le renoncement au monde. Son développement est une réaction contre la mondanité des musulmans. Il a joué un rôle capital , dans l'évolution sociale et politique du Maroc. La dynastie saadienne est issue d'un mouvement çoufi.

**Couloir de Taza:** Zone de liaison entre l'Algérie et le Maroc; passage sud-rifain , débouchant sur les plaines atlantiques.

**Détroit de Gibraltar:** Sa côte marocaine est la rive africaine la plus proche de l'Europe; elle domine un des plus grands carrefours du Monde.

**Dir :** Piedmont de l'Atlas, zone de liaison avec la plaine où les nomades présahariens pratiquent la transhumance d'été.

**Douar:** Unité sociale qui comporte, chez les transhumants, des groupes familiaux composés de plusieurs tentes - Elle constitue une sous-fraction. C'est une sorte de village où le niveau culturel a toujours été fonction de la conscience religieuse : l'analphabétisme est considéré comme une tare , qui entache le musulman, privé d'un atout essentiel pour apprendre le Coran ,et , connaître le dogme; cet atout est la culture. Dans chaque village, une cinquantaine d'étudiants s'installent à la mosquée, apprenant le Coran, le psalmodiant aux frais de la communauté qui leur assure gîte et nourriture . Certains centres sont le foyer d'études plus poussées; c'est le cas d'Iger Emmaouas dans le Rif, qui a la réputation d'une bonne petite université où l'on apprend, entre autres sciences chères aux Marocains, les éléments du calcul (le Maroc Inconnu p. 113).

D'habitude , les petits villages n'ont qu'une seule école, et, par conséquent, un seul instituteur. Dans les grandes bourgades, il y a presque toujours trois ordres d'enseignement et trois maîtres:

1° / Un professeur de droit et de grammaire, « mcharet» , chargé également de prononcer la khotba du vendredi ;

2° / Un professeur du Coran ,dont le rôle se borne à faire apprendre de mémoire aux élèves le texte du Livre Sacré, sans le commenter;

3°/ Un fqih, espèce d'imam , qui dirige les cinq prières quotidiennes.

Dans certaines tribus , la situation sociale de l'instituteur contractuel (dit mcharet) , était enviable . A Béni Amreth, cet instituteur, gagnait , à la fin du XIXème siècle dernier sans trop s'échiner, 20 centimes par semaine et par élève (selon), le taux de change de la fin de ce siècle.

Certains bourgs rifains offrent une large hospitalité aux écoliers , qui viennent apprendre le Coran dans leurs mosquées.

**Ghomara :** Frères de race des Masmouda de l'Atlas, vivant dans le Jbel et le Rif, en bordure de la Méditerranée.

**Hajib :** Chambellan, qui était le grand vizir ou le premier ministre , du temps des Almohades , (d'après Ibn Khaldoun).

**Haratin :** Habitants des oasis sahariennes, qui vivaient, en contact avec les Berbères blancs, et , constituent aujourd'hui , les populations de couleurs issues du métissage, dans les oasis bordières.

**Idris:** Chérif rattaché à Ali, gendre du Prophète (époux de Fatima, sa fille). Après une révolte des Alides (descendants d'Ali), en 786 en Arabie, centre des Abbassides, Idris se réfugia chez les Aouréba, dans la région de Zerhoun, près de la cité romaine de Volubilis.

Là, il fut proclamé Iman (778-90), chef sunnite, ayant renié le Chiisme , malgré son origine alide. D'après Ibn Khaldoun, une coalition de tribus berbères se forma autour d'Idris , comme roi.

Qu'un immigré ait pu rencontrer autant d'audience , constitue un phénomène , unique dans l'histoire; de là vient l'emprise de la monarchie alaouite , depuis près de quatre siècles.

Idris II succéda à son père Idris 1er (791-829); son règne fut marqué par l'édification de Fez , dont Idris 1er aurait jeté les fondations.

**Jemaâ:** Assemblée d'une tribu ou fraction de tribu, représentant toutes les familles. Elle se chargeait de la répartition des corvées, des impôts et des amendes; exerçait , même , un pouvoir judiciaire, d'après le « orf », c'est-à-dire la coutume. Elle avait pour chef un amghar, cheikh ou moqaddem (préposé) , qui était simple délégué de l'Assemblée.

**Maghraoua :** Zénètes nomades transhumants, clients des Omeyades de Damas , puis de ceux de Cordoue et alliés des Idrissides. Leur émir se soumit à Idris 1er. C'est surtout, sous le commandement de Ziri b. Atiya, que les Maghraoua jouèrent un rôle capital, dans l'histoire du Maroc, en maintenant leur emprise sur Fès, après la chute du Khalifa omeyade d'Andalousie.

**Mahdisme:** Le mahdi est l'imâm impeccable des Chiites. Réformateur sunnite, Ibn Toumert, qui prit le titre de Mahdi, alla à l'encontre de la tradition stricte de l'Islam; mais , il avait besoin d'un titre de prestige, d'un rôle, pour renforcer son emprise sur la masse; par son côté hétéroclite, ce mahdisme ne tarda pas à apparaître comme un germe de défaillance du mouvement. Le Maroc a connu un grand nombre de pseudo-mahdis.

**Makhzen:** Nom donné au gouvernement marocain , depuis les Almohades - C'est par le Makhzen, gouvernement central, que les califes almohades commandaient et administraient leur Empire, qui s'étendait de la Castille au Nord, à la Tripolitaine à l'Est, et au Niger au Sud.

**Marabouts:** Saints musulmans dont l'auréole sacrée leur donne une grande audience, parmi le peuple. Ils fondèrent, sous la protection des Mérinides, des zaouïas, sortes de mosquées - écoles où le culte s'allie ,surtout , à l'enseignement des disciplines islamiques. Des confréries sont nées , qui ont combattu les Almohades , dont le sectarisme était, par définition, contre tout mouvement çoufi.

Dans la Zaouïa de Sidi Ramdhan, chez les Béni - Znassen, il y avait une vingtaine d'étudiants sérieux, occupés à apprendre par cœur Sidi Khlil, texte canonique d'un jurisconsulte arabe, remarquable par la concision de son style.

**Masmouda:** Tribus sédentaires constituant, au début, la majorité de la population marocaine . Elles occupaient toutes les plaines atlantiques (Berghouata, Doukkala et Regraga) , et la plus grande partie des montagnes marocaines (Grand Atlas et Anti-Atlas).

Les Almohades sont des Masmouda.

**Mérinides:** Dynastie Zénète , ayant remplacé les Almohades , après la prise de Marrakech en 1269 , par Abou Youssef, qui fonda une nouvelle capitale, « Fès la Neuve». Abou el Hassan, le mérinide, fut le plus grand monarque du XIXe siècle (André Julien).

**Nekour (royaume de ...)** : Petit royaume fondé vers 709¬710, sur la côte rifaine , par un oriental Salih b. Mansour; devenu centre d'islamisation soutenu par les Omeyades . Sa mosquée,

édifiée , dès la fin du 1er siècle de l'hégire (VIIème siècle), est une image vivante de celle d'Alexandrie , qui lui a servi de modèle.

**Oued el-Mekhazen** : Situé près de la ville de d'El-Ksar el Kébir où eut lieu la « Bataille des Trois Rois », le 4 aout 1578. Don Sébastien, Roi des Portugais fut tué, dans le combat et le Portugal, privé de son Roi, fut livré, pour une soixantaine d'années , aux convoitises espagnoles.

C'était une grande victoire du Maroc contre le colonialisme ibérique.

**Présahara:** Oasis des vallées du Tafilalet et du Draa, véritables ports du désert par où les caravanes du Sahara relient la Méditerranée à l'Afrique, notamment le Soudan et le Sénégal. C'est le Maroc steppique et subdésertique, s'étendant au-delà de l'Atlas.

**Qsour:** Village fortifié , groupant les habitants des oasis où les gens de couleur forment la majorité. Deux ou trois villages peuvent former une cité, à l'instar d'une sous-fraction , chez les sédentaires.

**Retba :** C'est l'autorisation de suivre les leçons , et la faveur d'être nourri et logé , gratuitement , dans le temple avec les écoliers étrangers.

**Rif:** Chaîne montagneuse , constituant une façade de plusieurs centaines de kilomètres , sur la Méditerranée.

**Saadiens:** Dynastie chérifienne , qui réagit contre le dilettantisme Wattasside et les visées portugaises sur le Maroc . La victoire d'El Mansour, conquérant du Soudan, à Oued el Mkhazen , où l'armée portugaise fut défaite, le 4 aout 1578, affermit la nouvelle dynastie.

**Sanhaja:** Forment un tiers des populations de l'Afrique du Nord. Ce sont des nomades chameliers, qui ont apporté l'Islam au Sahara et aux royaumes noirs du Sénégal. Leur groupe principal, les Zenaga occupaient le Moyen-Atlas, et étaient les maîtres des oasis sahariennes. Les Almoravides sont des Senhaja.

**Tribu:** comportait un certain nombre de fractions (trois à douze), ayant un même ancêtre , et , parfois , un territoire commun, comme c'est le cas chez les sédentaires.

La fraction de tribu (fakhd on taqbilt) , est une cellule sociale et politique, chez les sédentaires, administrée par une petite assemblée représentant toutes les familles. Chaque fraction se divisait en deux « leffs » ou clans , dont l'arbitrage était requis pour apaiser les conflits:

C'était un mobile de morcellement constant. Le système est remplacé, dans le Maroc moderne, par le jeu d'une assemblée représentative élue, dans le cadre d'une décentralisation.

**Zenata:** Berbères venus de l'Est, surtout du Sud tunisien et de la tripolitaine; nomades cavaliers . Les Béni Ifren et les Maghraoua sont des Zénètes ainsi que les Béni Merine . L'invasion par les Zénètes des oasis sahariennes rompait le réseau de transhumance, en jetant le trouble dans le Sahara ; les Almoravides réagirent contre ces trublions, en restaurant la paix.

**Wazir el-bahr :** Ministre de la mer chargé effectivement du ministère des affaires étrangères. De lui dépendait le « naïb es-sultân », chargé d'assurer la liaison, à Tanger, capitale diplomatique du Maroc, entre le Makhzen (c'est-à-dire le gouvernement marocain) et les représentants européens.

**TABLE DES RÉFÉRENCES**

(Classification par ordre **chronologique**)

- L. De Marmol, Descr. général de Africa, Grenade, **1537**. "
Marmol, L'Afrique, trad. Perrot d' Ablancour, Paris **1667** (2 vol.).
- A letter from a gentleman of the lord Ambassador Howard's retinue to his friend is London dated at Fez, nov. l, 1669. London **1670** (36 p.).
- Lancelot Addison, West Barbary, or a short narrative of the revolution of the kingdoms of Fez and Morocco, with an account of the present customs, Oxford, **1671.**
- Simon Ockley, An account of South - West Barbary: containing what is most remarkable in the territories . of the king of Fez and Morocco, London **1713** (152 p.).
- John Windus, A journey to Mequinez on the occasion of Commodore Stewart's Embassy thiher for the Redemption of the British captives in the year 1721. London, **1725** (240 p.).
- Sir Hugh Chomley, An account of Tangier, **1787** (318 p.).
- Louis de Chénier, Recherches historiques sur les Maures et histoire de l'Empire de Maroc (3 vol, Paris, **1787**).
- William Lemphre, A tour from Gibraltar to Tangier, Salé, Mogador, Santa-Cruz, Taroudant and thence over Mount Atlas to Morocco: London, 1791 (464 p.) **1793** (477 p.).
- James Curis, A journal of travels in Barbary, in the year **1801**.
- Judah Paddock, Narrative of the Shipwreck of the Oswego on the coast of South' Barbary London **1818.**
-Sir Arthur de Capell Brooke, Sketches in Spain and Morocco - London, **1831** 2 vol. (432 + 408 p.).
- A voyage to Barbary for the redemption of captives, London, **1835** (146 +108 p.).
- Thomas Roscoe, The tourist of Spain and Morocco, London, **1838** (222 p.).
- John Davidson, Notes taken during travels in Africa by the late - London, **1839** (218 p.).
- M. d'Avezac, Afrique, esquisse générale de l'Afrique et de l'Afrique Ancienne, (Paris **1844**).
- Anonyme, Le Tafilalet, Arch. des Af. étrangères (Mémoires et Doc., M. 1960, **1847**, T. 9).
- Soulange - Bodin, Recherches sur les contrées méridionales du Maroc; les pays du Sous et du Tafilalet; les caravanes de Tombouctou; les provinces de Chiadma et de Haha, Arch. des Aff. étrangères, Mémoires et Documents Maroc 4, **1630 à 1853** - Manuscrit datant de 1847.
- E. Carette, Recherches sur l'origine et les migrations des principales tribus de l'Afrique Septentrionale, (paris **1853)**.
- E. Ventora. Historia de la guerra de Africa, Barcelone, **1860** (2 col. 1480 p.).
- Duveyrier, Les Touareg du Nord, Paris **1864.**
- Tomas Hodgkin, Narrative of a Journey to Morocco 1863 - London, **1866.**
- H.E.J. Account of an Embassy from Morocco to Spain in 1690 and 1691, Journal of the Royal Ass. **1867** (359-78).
- Gatell Joachim. L'Oued Noun et le Tekna à la côte occidentale du Maroc B.S.G. Paris XVII, **1869.**
- Donald Mackenzie, the flooding of the Sahara... description of Soudan and Western Sahara.
London, **1877.**
-Robert S. Watson, A visit to Wazan, the sacred city of Morocco, London, **1880** (328 p.).
- Philip Durham Trotter, Our mission to the court of Morocco in 1880, under Sir John Drumond Hay, Edisburgh, **1881** (310 p.).
- Pierre Labarthe, Voyage au Sénégal, Paris, **1882.**
- L. Lanier - L'Afrique, choix de lectures de géographie, Paris, **1884.**
- Rohifs, mein erster Aufethalt in Morocco, Norden 1885.
- J. Erckmann, le Maroc moderne, Paris **1885.**
- Hugh E. M. Stuffield, El Maghreb: 1200miles ride through Morocco, London,**1886** (374 p.).
- B. Lazaro E. Ibize - Colecciones del Sahara y de Canari as - Plantas Rev. géog. corn (2) **1886.**
-Mohammed Bennani, A story of Today, London, **1887** (287 p.).
- H. Bissuel, Les Touareg de l'Ouest, Alger **1888.**
-Joseph Thomson, Travels in the Atlas and Southern Morocco.

(A. Narrative of exploration.) (London, **1889**, 488 p.).
-H.A. La Martinière, Morocco. Journeys in the kingdom of Fez and to the court of Mulay Hassan, London, **1889** (478 p.).
- Lahure et Fourcault, Le pays des Tekna (Nord-. Ouest du Sahara) **1889.**
- Diplomatie and consular reports - Morocco. London, **1890,** 1902, 1908, 1909, 1910.
- Arthur Leared, Morocco and the Moors, Sampson, **1891** (354 p.).
- Budgett Meakin, An introduction to the Arabic of Morocco, London, **1891** (256 p.).
-Stephen Bonsal, Morocco as it is, London, **1893** (349 p.).
- Foreign Office 1894, Annual series n° 1473 Diplomatic and consular reports on trade and Finance _ Morocco - Report for the Year **1893** - on the trade of district of Dar-al-Beida, London, 1894 (52 p.).
- Delbrel - Note sur le Tafilalet Bull. de la Soc. de Géog. **1894**, 2e (199-22).
- W. Harris - Tafilalet London **1895.**
- H. Boissieu, Contribution à la connaissance du littoral Saharien. Etude sur la flore du Cap Blanc. Journal de Botanique, **1896** (I er juillet) .
- A memoir of Sir John Drumond Hay, Sometime minister at the court of Morocco, based on his journals and correspondence, London, **1896** (407 p.).
- Castellanos, Historia de Marruecos, Tanger **1898.**
- J. Glenny, The Gaspel in North Afric : History and condition, London, **1900** (248 p.).
- Rafael Mitjana, En El Moghreb El-Aksa, Voyage de l'Ambassade espagnole à la cour du sultan du Maroc en 1900, Valence, **1900.**
-Budget Meakin, The land of the Moors, London **1901.**
-A.J. Dawson, Morocco. The Moors and the lowers, the Contemporary Review, **1903** (225-42). .
- S.L. Bensusan, Morocco and the Powers, The Contemporary Review, **1903** (167-77).
-Flye Sainte Marie, Le commerce et l'agriculture au Touat, Bull., Soc. géog. Arch. Oran, **1904.**
- Afalo, The Truth about Morocco an indictment of the policy of London: the British Foreign Office With regard to the Anglo- French agreement, London **1904** (283 p.).
- Watin, Origine des populations du Touat, in Bul, Soc. géog. Alger, **1905**.
- L. Mercier, Notice économique sur le Tafilalet , Rens. col. (**1905**) (210-221).
-Faujas, Maurice, **1906,** Frontières algéro-marocaines .
- Major A. Gibbon Spilsbury, The Tourmaline Expedition, With an appendix on Southwest Barbary as a field for colonisation , by W.B. Stewart. London, **1906** (259 p.).
- Azam, Paul **1907**. Frontières algéro-marocaines. Benhazera, Six mois chez les Touareg de l'Ahaggar, Alger **1908.**
-A.G.P. Martin, les Oasis Sahariennes, Alger et Paris **1908** (406).
Lt Cortier, d'une rive à l'autre du Sahara, Paris **1908.**
-H. De Castries, Une description du Maroc , Sous le Règne de Moulay Ahmed el-Mansour (1596) Paris **1909.**
- Dr F. Brunet At Casablanca Brodard, **1909** (85 p.).
- Journal of our mission to Fez (1909) by the military attaché, London, **1909.**
- Lawrence Harris, With Mulay Hafid at Fez behind the scenes in Morocco, London **1909** (270 p.).
- L. Voinot, Le Tidikelt,Oran **1909**.
- E.F. Gautier, La conquête du Sahara, Paris **1910.**
-Mackenzie, Donald, The Khalifate of the West being a general description of Morocco (274 p.) London **1911.**
- George Edmund Hott, Morocco the piquant or life in sunset land, London **1914** (242 p.).
- E. Doutté, En tribu, missions au Maroc, Paris **1914.**
- P. Marty, Les tribus de la Haute Mauritanie (Bul. du Comité de l'Afr. française - Renseignements coloniaux, **1915**).
- Jean Charlemagne Bracq, The provocation of France, Fifty years of german aggression New York **1916** (202 p.).
-Herbert Adams Gibbons, The New Map of Africa (**1900-1916**).
- A History of European Colonial Expansion and Colonial Diplomacy, New York (**1916**) (503).

- Nuwayri, Histoire d'Afrique , éd. Gaspar Remiro, Grenade **1919**.
- Partition of Africa, H.M.S.O., London (**1920**).
- Captain Lynes, Ornithology of the Moroccan Middle - Atlas **1920**.
- E. Antonnelli, L'Afrique et la paix de Versailles, Paris, **1921** (258 p.).
- Les poissons des eaux douces de l'Afrique du Nord, (Maroc, Algérie, Tunisie, Sahara) Paris Larose, **1921,** (216 p.).
- Bauer, Landauer Papeles de mi archivo manuscritos (varios sobre Africa), Madrid, ed. **1922** (pp 81-113).
- Régime douanier algéro-marocain, Oran, Heintz, **1922** (31 p.).
- Col. Modat, Les populations primitives de l'Adrar mauritanien (Bul. du Comité des étud. hist. et scient. de l'AOF. **1919**) et portugais, arabes et français dans l'Adrar mauritanien, **1922**.
- E. Seguy, Les moustiques de l'Afrique mineure, de l'Egypte et de la Syrie, Paris, Le Chevalier, **1924** (259 p.).
- Cauvet, Le Chameau , Anatomie, physiologie, races, extérieur, vie et mœurs, élevage, alimentation, rôle économique, Paris (784 p. 82 pl).
- L. Joleaud, Etudes de géographie zoologique sur la Berberie: les ruminants carnivores. Zagreb. **1925** (60 p.).
- E. Krenkel, Géologie der Erde, Géologie Afrikas 1. Berlin, **1925** (464 p.).
- M.B. Milne, Trade treaties and capitulations in Morocco, Journal of the British institute of international Affairs. **1926** (p. 32¬43).
- Survey of Economic and commercial condition in Morocco, Algeria, Tunisia, Tripolitania and Cyrenaica **1926-1927**, London 1927.
- Nahum Siouschtz, Travels in North Africa, The Jewish publ. soc, of America Philadelphia **1927** (488 p.).
- David p. Barrows, Berbers and Blacks - impressions of Morocco, Timbuktu and the Western Sudan. New-York, **1927** (251 p.).
- Cne Huguet, Les populations primitives de l'Adrar mauritanien (Bull. du Comité de l'Afr. Française).Renseign. colon, **1927,** n° 3.
- E.F. Gautier, Le Sahara, Paris **1928.**
- Lt. Bernard, Le Rio de Oro. L'Afrique Française ( **1928**-avril).
- R. Ptyronet, Sud-ouest. Rio de Oro. Alger **1928.**
- Doury, Le Tafilalet, in Armée d'Afrique, Juil.- Aout **1928** (237, p.).
-Gaulis - Le Tafilalet, in Renseignements coloniaux, suppl. à l'Afrique Française, **1928** n° .
-Mercier (Martel), Notes sur une architecture berbère Saharienne. in Hesperis, 1928 (3-4eme trim.) pp.413-429.
- F. Crucy, En pays Berbère, in Europe, **1928** (15 sept. et 15 oct.).
- Alys Lowth. A Wayfarer in Morocco, London **1929** (208 p.).
- Cap. Bonafas - Une tribu marocaine en Mauritanie - les Ouled ben Seba, in Bull. de la Sec. de géog. D'Oran, **1929.**
- Stephen Roberts, History of French colonial Policy (1870-1925) - vol. 1-11, London, **1929** (374 p. + 741 p.).
- H. Hauser, Histoire diplomatique de l'Europe (1871-1914), Paris **1929,** II, 6ème partie, ch. III, la crise d'Agadir, par P. Renouvin.
- F. de la Chapelle, Esquisse d'une histoire du Sahara Occidental, Rabat **1930.**
- Joseph Williams, Hebre wisms of West Africa. From Nile to Niger with the Jews, London, **1930.**
-Anderson Eugene, The first Moroccan Crisis (**1904-1906**).
(University. of Chicago Press), **1930** (420 p.).
- Hesperis, Sahara Occidental, T.XI, Paris, Larose, **1930.**
- Ben Assher, A. Nomad in Morocco, London, **1930** (324 p.).
- R. Guillermo et J. Sanchez, El Sahara Occidental , Madrid **1932** (200 p.).
- Dr Linarès, Voyage au Tafilalet avec S.M. le Sultan Moulay Hassan en 1893. Bulletin de l'Institut d'hygiène du Maroc, **1932,** III et IV.
- Smara the forbidden city. Being the journal of Mickel Vieuchange while travelling among the independant tribes of south Morocco and Rio de Oro. London, (276 p.).

- E. W. Bovill, Caravans of the Old Sahara. An Introduction to the Western Sudan. London, **1933** (300 p.).
- Chronique de Santa Cruz du Cap de Gué (Agadir), éd. et tr. p. de Cenival, Paris **1934**.
- G. Ward Price, In Morocco with the legion, London, **1934 (**288 p.).
- Alfred Batson, African Intrigue, London, **1934** (288 p.).
- Bonafos, Toudeni hier et aujourd'hui, Presse de l'Etat-major - Dakar, **1934.**
- Economic conditions in Morocco, **1932-1933** French zone, spanish zone, Tangier zone, London1934 (70 p.).
- Exploration au Maroc, Paris **1934.**
- H. Peres, Le Palmier en Espagne musulmane, notes d'après les textes arabes Mélanges G. Demombynes le Caire I.F., d'archéol. orient. : **1935-1945**.
- Santa Cruz de Mar Pequena et Ifni T. XXI 1935.
-Wiere Ernst, Auf. Beton und Wustensand in Nord Afrika **1935.**
- Howard of Penrith Lord Esme, Theatre of life. Life seen from the pit, London **1935** (336 p.).
- William L. Langer, The diplomacy of impe-Usborne, Vice-Admiral C.V. The Conquest of realism 1890-1902 New York, London **1935** (414 p.).
- Morocco, London **1936** (344 p.).
- George Padmore, Africa and World Peace, London **1936** (348 p.).
A Caballero - Plantas de Ifni, Morocco Hist. Nat. **1936** (36 p.).
- Francis Williamson, Germany and Morocco before 1905, Baltimore, **1937** (210 p.).
- Melvin M. Knight, Morocco as a French economic venture - A study of open door imperialism, New York **1937** (244 p.).
- Galbraith Welch, The Unvelling of Tombucto, London **1938** (351 p.).
- Janes Soames, The Coast of Barbary, London **1938** (286 p.).
- Capit. Dupas. Le Commerce transsaharien entre le Sud du Maroc, le Sahara Occidental et la Mauritanie. France méditerranéenne **1938.**
- Captain mellor, Morocco awakes, London, **1939** (260 p.).
- L. Berland, Aspects de la flore et de la faune à Villa Cisneros (Rio de Oro) Sec. Biogéog. **1939**.
- Henri-Charles Puech – Le judaïsme berbère dans l'Afrique ancienne. Revue d'histoire des religions sept. déco **1941.**
- John D. Hay, Morocco and the Moors. Western Barbary, its wild tribes and savage animals, London, **1941** (177 p.).
- E. et F. Hernandez, Sahara Espagnol, Madrid **1942.**
- Hernandez Pacheco (Eduardo et Francisco), Sahara espagnol. .
Expedicion cientifica de **1941,** Madrid , Univers de Madrid, 1942 (196 p. + 82 pl.).
- Soupault, Le palmierdattier en Afrique du Nord - 1942.
- Ch. Rungs, Etat actuel de nos connaissances sur la faune, la flore et les conditions de vie dans le Sahara nord-occidental. Bull. de la S. des Sc. nat. du M. **1942.**
- E. Guinea, Expedicion geobotanica al Sahara espanol - Africa 23 (**1943** + 4" partie 1949) (pp. 631-806).
- Charles Penz, Journal du consulat général de France au Maroc (1767-1785), Casablanca, **1943.**
- Manuel Alia medina, géologue espagnol, professeur à l'Université de Madrid, Comptes rendus de deux expéditions au Sahara Occidental (1942-1943). Boletin de la R.S.E. de Historia Natural, en **1943.**
- L. Lambert, Un animal de civilisation: le chameau en Afrique du Nord-ouest Ecole nat. de la F. d'Outre-mer, **1943.**
- Travaux de l'Institut de recherches sahariennes. T.II¬III-IV - Alger, **1943** (223 p.) 1945 (198 p.) et 1947 (225 p.).
- Paluel-Marmont , L'épopée du Transsaharien Ed. « Armes de France », **1944.**
- H. Lhote, Les Touaregs du Hoggar, Paris **1944.**
- L. G. Seurat, Zoologie saharienne - Alger, **1944**, 58 p.
- J. Peyré, Sahara Eternel, P. Grasset, **1944** (298 p.).
-D. Galo Bullon Diaz, Notas sobre geografia humana de los territorios de Ifni y del Sahara - B. de la Real S.g. T.LXXXI. (1945) et Madrid. Dir. de Marruecos y colonias, **1944-45** (56 p.).

- Barrière-Affre (Marie), Timmimit Ksourienne Casablanca, **1944** (253 p.).
- L. Lehuraux, Au Sahara, avec le Père Charles de Foucauld - Alger, **1944** (240 p.).
- Belot Colombat (Paul), Trente ans de baroud ¬Grenoble p. **1945** (317 p.).
- Murat, Monod, Rungs et Sauvage, in mémoire de l'Office National Antiacridien, n° 1 - déco 1944, 32 p., Alger, Garbonel, **1945.**
- E. Guinea - Aspecto forestal dei desierto. Madrid, **1945** (152 p.).
-Ch. Sauvage, Analyse et critique d'un ouvrage du Dr Guinea sur le Sah. esp. (Sec. des Sc. nat. du M. **1945**).
- G. Colin, Des juifs nomades retrouvés dans le Sahara marocain au XVI. siècle. Mélanges d'ét. luso-m., David Lopes et Pierre de Cénival **1945**,53-66.
-R.Capot-Rey, Progrès dans la connaissance des ergs du Sahara français.
- Assoc. franç. pour l'avancement des Sc., 64. session, Congrès de la Victoire, **1945**, T. IV.
-Ch. Courtois, Grégoire VII et l'Afrique du Nord. Remarques sur les communautés chrétiennes d'Afrique au XI. Siècle. Revue d'histoire avril-juin 1945, j uil. -sept. **1945**.
- A Ruhlmann, Deux gravures rupestres de style géométrique trouvées aux Ait Saâdane (Maroc Saharien) - Travaux de l'Inst. de recherches sahariennes T, 111,**1945**, la gravure rupestre de la « Tagoura nimt» près d'Alnif Bull. trim. de la Soc. de Géo. et d'Arch. d'Oran, 1940.
-M. Mulero Clemento, Les territorios espanoles del Sahara y sus grupos nomades - Las Palmas, **1945** (443 p.).
-M. Alia medina, Caracteristicas morfograficas geologicas de la zona septentrional dei Sahara espanol. Madrid, **1945** (261 p., 38 pl.).
-M. Simon - Revue d'histoire et philosophie religieuse de la Fac. de théol. protestante de Strasbourg **1946**, n° 1 et n° 2.
-I. Chopard, Note sur les orthoptéroïdes du Sahara marocain - Bull. de la Soc. des Sc. nat. du M., TXXV, XXVI, XXVIII, 1945, **1946, 1947**.
- J. Figanier, Historia de Santa Cruz de Cabo de Gué (Agadir), 1505-1541,
Lisbonne, **1945** (Hesperis, 1946,93).
- A. Linares Maza, Estudios para una antropologia del territorio de Ifni. Madrid, Consejo de Investigaciones cientificas, **1946** (181 p.).
- Cordero Torres (José Maria), Marruecossu unidad y sus limites. Cuadernos de Estudios af., n° 1, **1946**, n° 2, 1946, n° 3, 1947.
- R. Vaufrey, L'art rupestre nord-afro 1. Maghreb, Il Sahara. (La nature, 15 mai 1946, ler juin, **1946)**.
- E. Morales Agacino, Grabados e inscripciones rupestres de la Alta Seguia el Hamra en el Sahara es pano1, Actas y memorias de la S. esp. de antr., etnografia y preistoria, Madrid, T. XIX, **1946.**
- G. Choubert, Sur l'âge des regs quaternaires du Sud marocain et de l'apparition de l'Abbevillien au Maroc. Académie des Sciences (**1946**).
- T.C.A. D. Lafuente, Algo sobre Rio de Oro - Madrid, **1946** (271 p.).
- D. Lafuente, Tribus dei Sahara « Los Regueibat» (Zona sur de Marruecos)
Mauritania; août 1945 ¬Colonia de Rio de Oro, Tribus del Sahara, juin 1945, Los Cunta (**1946**).
-J. Beraud-Villars, Les Touareg au Pays du Cid.
Les invasions Almoravides en Espagne aux XI" et XII" s. **1946** (295 p.).
- Tabernero Chacobo - ifni, territorio espanol, Barcelone **1946.**
- Bermejo Lopez (José), Territorios de Ifni-Sahara - Sus posibilidades, Barcelone. **1946.**
- M. Almagro Basch. Prehistoria del Norte de Africa y del Sahara Espanol ¬Barcelona, **1946** (302 p.) (261 figures).
-R. Capot-Rey, Le climat de l'Afrique du Nord et du Sahara, **1946. .**
- P. Dévots, Le Touat, étude géographique et médicale, Arch. Institut Pasteur Algérie, XXV, **1947.**
- P. Fitte, La vallée de l'Oued Guir. Une culture primitive inconnue - Bull. de la Soc. Préh. Franç. TXLIV n° 7-8 (**1947**).
- Ch. Sauvage, Notes botaniques sur le Zemmour oriental (Mauritanie septentr.) Alger, **1947,**46 p.
- R. Montagne, La civilisation du désert. Nomades d'Orient et d'Afrique P. Hachette, **1947**

(267 p.).

- Guey (Julien), Les éléphants de Caracalla (216 ap. J.C.). A propos d'un édit de cet Empereur trouvé à Banassa par Raymond Thouvenot. Rev. des ét. anciennes, juil.-déc. **1947.**

-G. Choubert et Jean Marçais, Le quaternaire des environs de Rabat, et l'Age de l'homme de Rabat, académie des Sciences, **1947**.

- Catalogo razanado de las plantas del Sahara espanol. An. jard. bot. Madrid, 8 (**1947**).

- Jacques Meunier, Les oasis des Lektaoua et des Mehamid. Institutions tradit. des Draoua - Hesperis XXXIV, 3"-4" trim. **1947.**

- C. Gasbarri, L'Afrique chrétienne et l'Islam 642-1500. En terre d'Islam, 4ème trim., **1947.**

- L. Protat, La liaison Rabat-Sénégal réalisée par autos-camions à travers le désert. L'Echo du M, 27¬28 fév. **1947.**

- Charles Jagers Chmidy (1820-1894), Tanger 1950, frontières algéro-marocaines, pays des Almoravides. Terra mairala, sept. **1947**.

- R. Pottier, Histoire du Sahara - Nouvelles Ed. Latines, **1947** (334 p.).

- A. Vinot, Etude de la station préhistorique d'Ougarta (Sahara Occidental) - Bull. de la Soc. préhist. fr. T. XLIV, n° 7-8 (**1947**).

- V. Monteil, Dictons sur les Reguibat Lgwassem (Saoura), Hesperis, XXXIV, 3-4 trim., **1947.**

- R. Mauny, Une route préhistorique à travers le Sahara Occidental. Bull. de l'J.F.A.N. ; **1947** (1-4).

- J. Célérier, Les problèmes sahariens, d'après les travaux de l'J.F. Noire ¬Hesperis, XXXIV, 3-4ème trim. **1947.**

- A. Flores Morales, El Sahara espanol Tétouan, Haut-commissariat d'Espagne au M., **1947.**

- F. Joly, Les grands traits des pays de l'Oued Ziz (Haut-Atlas et Tafilalet) n°1, **1947** et n° 2.

- James Haldane, Trekking among moroccan, Tribes, London, **1948** (192 p.).

- Monteil, Notes sur les Tekna p. 24. V. Monteil, note sur Ifni et les Ait Ba Amran, Paris, **1948.**

- Ch. Sauvage, Les reliques de la flore tropicale au Maroc B. de la Soc. des Sc. nat. du Maroc XXIX, **1949** (177-29) (Botan. congress, Stockholm, 1950).

- J. Geneviève, Les Kountas et leurs activités commerciales. Bull. J.F.A.N. TXII (**1950**).

- Rom Landau, The beauty of Morocco, London, **1951.**

- Choubert G. et Lavocat R., Déformations et plis de la Hammada du Dra, **1951.**

- Seco de Lucena, Le Maroc au début du XIVe siècle, Tétouan, **1951.**

-H. Lhote, Sur l'emplacement de la ville de Tademekka, ancienne capitale des Berbères soudanais (notes afr., n° 51, juillet **1951)**.

- P. Gruffaz, Le port d'Agadir, in Bull. Ec. et Soc. du Maroc, **1951.**

- G. Guide, Agadir in les cahiers d'Outremer. Juil.-sept. **1952.**

-Th.Monod, Contribution à l'étude du peuplement de la Mauritanie. Notes botaniques sur l'Adrar (I.F.A.N., avril **1952)**.

- Th. Monod, L'Adrar mauritanien, esquisse géologique, 2 vol. Dakar **1952.**

- E. W. Bovill, The battle of Alcazar, An account of the defeat of Don Sebastian of Portugal at El Ksar El Kebir. London **1952** (198 p.).

- Lt. P. Denis, A propos des salines et des pistes caravanières du Sahara Occidental (**1952**).

- M. Bonnefous, Etude démographique d'une grande oasis du Sud marocain, la palmeraie de Figuig. 1 vol. Rabat, **1952** (80 p.).

- R. Capot-Rey, Le Sahara français, Paris **1953**.

- Dubief, Essai sur l'hydrologie superficielle du Sahara, Alger **1953.**

-Marcel Cohen, L'écriture libyco-berbère, Editions Sociales, France **1953**.

-Guinet et Ch. Sauvage, Les Hamada Sud-marocaines, 3e partie, Botanique, Institut Scientifique Chérifien (2) **1954.**

- J. Caro Boroja, Estudios saharinos, Madrid, **1955**.

- A. Cauneille et J. Dubief, Les Reguibat Lgouacem Bull. LF.A.N. TVII (**1955**).

- Huici, Histoire politique de l'Empire almohade, Tétouan, **1956-57**.

- Vernet,Islamisation, Tétouan, **1957.**

-Dj-Jacques, Meunié, La nécropole de Foum le-Rjam, tumuli du Maroc présaharien, Hesperis, XIV **1958**.

-Mme, D. Jacques, Meunier, Hiérarchie sociale au Maroc présaharien, in Hesperis, XIV (**1958**), 252.
- N. Barbour, Survey of North-West Africa, Londres **1959.**
-A Survey of West Africa. (The Maghreb)
-Nevill Barbour - London **1959**.
- A. Dubuis, L. Faurel et P. Simonneau. Note sur la flore et la végétation de la partie orientale de Sequiet Hamra - Bull. Soc. Hist. nat. Afr. Nord 51 (**1960**).
- Odette de Puigaudeau, Le passé maghrébin de la Mauritanie, **1962.**
-R. Pélissier, Les territoires espagnols d'Afrique, Paris **1963.**
- Désirée Vuillemin, Le monde libyco-berbère dans l'Antiquité. Centre de Docum. pédag. afric. Sedes, Paris, **1964.**
- Lhote, Mélanges, Breuil, **1965** L 2 (p. 83): Evolution de l'Art rupestre saharien.
- Cheynier, L'homme au temps des cavernes, Ed. ¬du Scorpion, **1965.**
- H. Schiffers, Die Sahara und ihre, Randgebiete, Munich, **1971.**
-Contribution à l'étude scientifique de la Province de Tarfaya, Travaux de l'Institut Scientifique Chérifien et de la Faculté des Sciences de Rabat, série n° 3, **1975.**
- Lionel Balout, Les hommes fossiles du Maghreb et du Sahara.
Inventaire descriptif et critique - Alger, 214 p.
- Frank Trout, Morocco's , Saharan Frontiers.
- Francisco Diaz, El Sahara Ocidental y la Guinea espagnole Madrid.

## Table des matières